This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

G. III. - 25

From the Library of the
Fogg Museum of Art
Harvard University

CET OUVRAGE A ÉTÉ TIRÉ

A

500 EXEMPLAIRES SUR PAPIER VÉLIN BLANC

15 EXEMPLAIRES SUR JAPON IMPÉRIAL

15 EXEMPLAIRES SUR PAPIER DE HOLLANDE

300

LA COLLECTION DE STATUES

DU

MARQUIS DE MARIGNY

LA COLLECTION DE STATUES

DU

MARQUIS DE MARIGNY

DIRECTEUR ET ORDONNATEUR GÉNÉRAL
DES BATIMENTS, JARDINS, ARTS, ACADÉMIES ET MANUFACTURES
DU ROI

1725 — 1781

CATALOGUE DESCRIPTIF

ACCOMPAGNÉ DE

28 HÉLIOGRAVURES

ET PRÉCÉDÉ DE LA BIOGRAPHIE DU MARQUIS DE MARIGNY
D'APRÈS LES DOCUMENTS CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES

PAR

EUGÈNE PLANTET

PARIS
A. QUANTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
7, RUE SAINT-BENOIT
1885

Gift [illegible]
25 [illegible]
FOGG ART MUSEUM
HARVARD UNIVERSITY
92
M 33

C

AVANT-PROPOS

Nous avions parcouru de curieux documents relatifs à la vie publique et privée du marquis de Marigny, qui fut pendant vingt-deux ans directeur des Bâtiments et des Beaux-Arts sous Louis XV, et nous avions été frappé de l'intérêt que pouvait offrir la longue carrière de cet homme de Cour, l'élévation de son esprit, la dignité de sa conduite, et le tardif hommage rendu à sa mémoire. Nous avions dès lors songé à retracer, avec autant de soin que de bonne volonté, une vie qui pour être sans tache ne fut pas non plus sans éclat, et à combler ainsi une véritable lacune, en

nous efforçant de faire partager nos sympathies. Mais alors un écrivain des plus érudits, à coup sûr des plus compétents en matière de recherches artistiques, M. Guiffrey, des Archives nationales, informé de nos projets, voulut bien attirer notre attention sur les divers catalogues de meubles, de tableaux, d'objets rares et précieux collectionnés par le marquis, et tout particulièrement sur celui qui fut dressé en 1785. L'extrême rareté de ce dernier (on en connaît tout au plus deux ou trois exemplaires), sa forme si différente de toutes les publications de ce genre, nous engagèrent aussitôt à tirer parti des conseils qu'on voulait bien nous donner. Nous le cherchâmes en vain dans les bibliothèques et les dépôts d'estampes, mais nous eûmes la bonne fortune de l'avoir entre les mains, grâce à l'obligeance extrême, à la courtoisie parfaite de M. le baron Pichon. Celui-ci, possesseur de ce petit trésor, voulut bien consentir à le distraire un moment de sa riche bibliothèque; un habile artiste fut aussitôt après chargé de la reproduction des gravures qui l'ornaient, et c'est ainsi qu'offrant aujourd'hui au public une collection de statues d'un grand prix, nous avons la conviction de faire une œuvre attrayante en même temps qu'une véritable restitution historique.

Nous avons dû malheureusement borner nos premières intentions à une notice biographique sur le mar-

quis de Marigny, et sacrifier, relativement à ce dernier, bien des documents curieux en réservant ultérieurement une étude plus approfondie. Tout tableau doit avoir son cadre, et d'ailleurs on verra plus loin que les statues elles-mêmes, comme toute chose, ont leur histoire. En terminant ce court avant-propos, qu'il nous soit permis de remercier tout d'abord M. Guiffrey, qui le premier nous a donné l'idée de cette publication, M. le baron Pichon, dont la générosité nous a été si nécessaire, puis M. Léon Gautier, professeur à l'École des chartes et M. Pierre Bonnassieux, archiviste aux Archives nationales, qui ont bien voulu tous deux nous aider de leurs conseils, nous assister de leur crédit et nous guider dans nos recherches.

Abel François Poisson Marquis de Marigny

Conseiller du Roy en ses Conseils Directeur et Ordonnateur Général des Bâtiments, Jardins, Arts Académies et Manufactures Royales.

I

La famille du marquis de Marigny.

ABEL-FRANÇOIS POISSON, marquis de Vandières, de Marigny et de Ménars, comte de Mouthiers, vicomte de Clignon, seigneur de Nozieux, Saint-Claude, Fleury, La Chapelle, Saint-Martin et autres lieux, conseiller d'État d'épée ordinaire, lieutenant général des provinces de Beauce et Orléanais, capitaine-gouverneur du château royal de Blois, directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts, académies et

manufactures royales, était le troisième enfant de ce trop fameux commis de l'administration des vivres, Claude Poisson, que les historiens du temps nous signalent, dans leurs *Mémoires,* les uns comme un intrigant, les autres comme un voleur. Après avoir été d'abord simple meunier à la Ferté-sous-Jouarre[1], il était devenu l'entrepreneur principal des frères Pâris, chargés de la subsistance des troupes, et nous devons croire que ses comptes étaient plus qu'irréguliers, car, en 1726, une commission de finances le condamna à être pendu. Il passa immédiatement à l'étranger, n'obtint que quinze ans plus tard la revision de son procès[2], et ne dut qu'à la faveur de Mme de Pompadour, sa fille, « d'être enfin mis à son aise pour le reste de ses jours[3] ». Celle-ci paya d'abord ses dettes, montant à 400,000 livres[4], lui fit donner des lettres de noblesse, pour le récompenser de s'être acquitté « avec distinction des commissions qui lui avaient été confiées », pour réparer « tout ce qu'il avait souffert dans sa fortune et plus encore dans sa réputation[5] », et non con-

1. *Voltaire* (Mémoires), t. XL, p. 80.

2. *Mémoires du maréchal de Richelieu,* t. VIII, p. 166.

3. *Mémoires historiques et anecdotiques sur la Cour de France,* par Soulavie, p. 49.

4. *Curiosités historiques* (Dépenses de Mme de Pompadour), par Le Roi, p. 218.

5. *Mémoires du duc de Luynes,* t. IX, p. 211. — *Mémoires du maréchal de Richelieu,* t. VIII, p. 66.

tente de cet excès d'honneur, obtint pour lui en 1751, à titre de dédommagement, la terre de Marigny, près de Nogent, ayant appartenu autrefois à M. de la Peyronie, et que celui-ci avait léguée par testament à l'Académie de chirurgie[1].

« La question, raconte le duc de Luynes, était de donner une forme à cette acquisition. On a cru que le meilleur moyen était que ce fût le Roi qui achetât la terre. Le Roi devait 200,000 livres à M. Poisson pour fournitures et avances par lui faites. M. Poisson a donné quittance des 200,000 livres, au lieu desquelles le Roi a donné ladite terre. Ainsi M. Poisson a payé; il possède la terre qu'il désirait, il la possède sûrement, parce que c'est le Roi qui est son garant[2]. »

Ce traitant réhabilité était au demeurant un triste personnage. Plaisantant sans scrupules de la grande fortune de sa fille, sceptique, épicurien, fier et buvant beaucoup, il avait conservé de sa basse extraction les habitudes les plus grossières, sans acquérir aucune des qualités d'un parvenu. Nul ne l'a mieux dépeint que MM. de Goncourt, dans leur remarquable étude sur la favorite de Louis XV : « Gros homme plein de vie,

1. *Journal de Barbier*, t. IV, p. 25. — *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. VIII, p. 355.

2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. XI, p. 86.

de sang et de vin, débauché, crapuleux et suspect, cuvant le scandale dans son cynisme et roulant dans cette tête, qui a entrevu la potence, les théories et la morale d'un drôle sans scrupules; épanoui, raillard et brutal, carrément installé, le chapeau sur sa tête, dans l'impunité de sa fortune et la honte de ses pensions, il rit de tout avec l'impudence de l'ironie et la crudité des mots[1]. »

Une plus vertueuse épouse eût eu bien à souffrir, mais il ne semble pas que Mlle de la Motte, que M. Poisson épousa en 1718, ait été digne de pitié[2]. Fille d'un entrepreneur des boucheries de l'hôtel des Invalides, elle n'avait pas été élevée, comme on le pense, dans une société choisie, et dans un temps où les *manieurs d'argent* recueillaient encore plus de considération que d'écus, où dans presque tous les salons l'on mettait en discussion la morale, sinon la vertu, on ne doit point s'étonner de voir cette petite bourgeoise faire peu de cas, dans son ménage, de l'honneur de son mari. Elle était d'ailleurs une des plus belles femmes de Paris, au dire d'un contemporain[3], « ayant de l'esprit comme quatre diables », et d'une liberté

1. *Madame de Pompadour*, par MM. de Goncourt, p. 90.

2. M. Poisson avait épousé en premières noces une D^elle Le Carlier, de la paroisse Saint-Eustache, à Paris.

3. *Journal de Barbier*, t. II, p. 471.

d'allures qui ne faisait qu'encourager ses intrigants admirateurs[1].

D'une union si bien assortie naquit d'abord Jeanne-Antoinette, la future marquise de Pompadour[2]. Une autre enfant, nommée Françoise-Louise, mourut peu de temps après sa naissance, en 1724[3]; puis arriva l'année suivante Abel-François, appelé, comme on va le voir, à tenir parmi les seigneurs de la cour un rang des plus honorables. Celui-ci était à peine âgé d'un an quand M. Poisson, son père, dut partir pour l'exil, après avoir confié la défense de ses intérêts à sa femme, et l'éducation de ses enfants au plus assidu des amis, au plus zélé des protecteurs auxquels il avait ouvert imprudemment sa maison.

C'était un fermier général, M. Le Normant de Tournehem, et les gazettes anecdotiques laissent facilement entendre qu'il sut, plus qu'il ne convenait, suppléer au père absent. Il n'eut pas grands efforts à faire pour consoler Mme Poisson de son veuvage momentané, et, nous devons en convenir, il s'occupa de ses pupilles avec autant d'amour que de leur mère. Abel-François fut mis de bonne heure au collège; quant à

1. *Mémoires historiques et anecdotiques sur la Cour de France*, par Soulavie, p. 5.

2. Le 29 décembre 1721.

3. *Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV*, par Campardon, p. 315.

la petite Antoinette, dont la beauté précoce excitait plus encore l'affectueux intérêt du fermier général, les maîtres les plus célèbres vinrent bientôt lui donner des leçons de littérature et de déclamation, de chant, de clavecin, de danse, d'équitation et de gravure. On sait que M. de Tournehem ne borna pas là sa mission, et qu'en 1741, il fut assez généreux pour donner à son neveu, M. Le Normant d'Étiolles, sa fortune et sa protégée; tristes cadeaux d'ailleurs, peut-on dire en songeant au vil emploi de la première, comme à la scandaleuse destinée de la seconde[1].

M. Poisson vécut longtemps encore, malgré ses libations et son hydropisie. Louis XV lui ayant permis de vivre sans travailler, il faut croire que sa santé sut profiter de l'heureux revirement de sa fortune. Il avait soixante-dix ans lorsque, le 25 janvier 1754, il mourut en laissant à son fils sa terre de Marigny[2]. Quant à sa digne compagne, elle le précéda dans la tombe à l'âge de quarante-six ans, le 24 décembre 1745[3], et la malignité publique se chargea de son épitaphe. Nous trouvons en effet dans les journaux du temps cette mor-

1. Le mariage fut célébré à l'église Saint-Eustache, le 9 mars 1741.

2. *Journal de Barbier*, t. IV, p. 25. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. XIII, p. 287.

3. *Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 145. — *Journal de Barbier*, t. II, p. 478.

dante satire, qu'on répéta de bouche en bouche :

Ci-gît qui, sortant du fumier,
Pour faire une fortune entière,
Vendit son honneur au fermier
Et sa fille au propriétaire[1] !

Nous n'avons rien à dire ici de celle qui fut Mme de Pompadour. Élevée dans un tel milieu, il eût été stupéfiant de retrouver plus tard l'épouse de M. d'Étiolles désabusée du monde, vertueuse et fidèle. Son frère heureusement suivit une meilleure voie, et nous allons voir bientôt comment, seul de sa famille, il sut parvenir aux grandeurs sans avoir à en rougir.

II

Son entrée à la Cour et ses premiers honneurs. Les Poissonnades. — Son aventure au théâtre.

Dès que le jeune Poisson eut fini ses études, Mme de Pompadour s'occupa de lui créer une situation dont elle pût un jour s'honorer, et de mettre au profit de son plus proche parent, sans trop compter sur l'avenir, les ressources de sa puissance et les faveurs de

1. *Recueil de Maurepas*, t. XXXIV, p. 189.

son crédit. A peine eut-il été présenté à la Cour, ce jeune homme, que l'on avait regardé de tous côtés avec prévention et dédain, disons même comme un intrus, comprit toute la délicatesse du rôle qu'il avait à jouer, et sut, quoique novice et sans expérience, conquérir par son attitude l'intérêt des seigneurs les plus fiers et les plus gourmés. Il plut de suite par la modestie de son langage, la simplicité de ses allures et l'aisance de ses manières. Parti de si bas, il sentit qu'il avait à se faire pardonner dans l'entourage du monarque la bassesse de sa naissance et le déshonneur de sa sœur, et que, pour tenir le rang qui lui était désigné, il ne devait pas attendre, mais commander la sympathie.

« Sa figure était charmante, a dit Mme du Hausset. Il était aussi beau que sa sœur était belle, ne faisait la cour à personne et n'avait aucune vanité [1]. » Marmontel, qui le vit de près et fut peut-être son plus intime ami, assure qu'il était « aimable autant qu'intéressant », qu'il avait « de l'esprit, assez de culture, et dans les mœurs une droiture, une franchise, une probité rares » [2]. On lit encore dans les *Mémoires* d'une de ses contemporaines, Mme de Créquy, « qu'une élévation subite et la splendeur d'une opulence

1. *Mémoires de madame du Hausset,* p. 102.
2. *Mémoires de Marmontel,* t. III, p 25.

effrénée ne pouvaient pas dénaturer la rectitude de son jugement, la candeur de sa belle âme et la simplicité de son excellent cœur [1]. »

Sans chercher, comme tant de parvenus, à se mettre au niveau des courtisans titrés ou influents, « il savait se borner à des sociétés où il était à son aise » [2], et, se rendant compte avant l'âge de toute la fragilité de l'élévation de sa sœur et de toute l'inconstance de ceux qui encensaient cette idole, il semblait que la nature l'eût pour ainsi dire préparé aux dangers qui l'environnaient. Dès sa plus tendre enfance, il s'était senti dominé par l'intervention sévère de M. de Tournehem et par la supériorité intellectuelle de l'aînée de sa famille, et cette double tutelle avait amené dans son esprit une défiance excessive, une modestie et une timidité invincibles, que les années ne parvinrent pas plus tard à faire disparaître. C'est ainsi qu'on le verra dans la suite, à la tête d'une administration des plus délicates, appeler ses conseillers « ses yeux », et solliciter les avis de tous ceux dont l'expérience pouvait guider son jugement. En 1763, après douze années passées dans l'exercice de sa charge, il écrira encore à l'architecte Soufflot : « Nombre d'idées me passent par la teste, et comme

1. *Mémoires de madame de Créquy*, p. 72.
2. *Mémoires de madame du Hausset*, p. 103.

de raison je les soumets à votre talent et à vos lumières[1]. » Enfin dans le cercle d'amis avec lesquels il ira se consoler de ses chagrins domestiques, c'est avec une grâce naïve qu'il racontera comment, pendant les premiers temps de sa présence à la Cour, il était embarrassé de voir les *cordons bleus* se disputer, dans la galerie de Versailles, l'honneur de lui céder le pas et de ramasser son mouchoir.

A toutes ces qualités, le futur marquis de Marigny joignait encore celle de ne pas s'inquiéter, comme Mme de Pompadour, des épigrammes de la rue, et de ces sortes d'injures qui partent de trop bas pour atteindre un honnête homme. Que le peuple élevât contre la favorite qui souillait les marches du trône la voix de l'indignation, et tirât sa vengeance de pamphlets sans mesure, la chose était logique et le scandale trop grand; mais les mêmes railleries devaient fatalement accabler le frère et la sœur, et les confondre tous deux dans un injuste mépris. On pourrait faire un gros volume avec toutes les *Poissonnades* qui pleuvaient alors sur cette famille; il est vrai d'ajouter que les satires dirigées contre le nouveau favori tournaient souvent à son éloge, en dépit de leur ironie :

Qu'ébloui par un vain éclat,
Poisson tranche du petit-maître ;

1. *Archives nationales,* Oix 1251 B. (Lettre du 18 mai 1763.)

Qu'il pense qu'à la Cour un fat
Soit difficile à reconnaître :
Ah! le voilà, ah! le voici,
Celui qui n'en a nul souci [1] !

La vérité est qu'il n'y avait pas à Versailles un courtisan plus modeste, un parvenu plus insouciant des distinctions qui l'attendaient. Le roi fut le premier à apprécier à leur valeur les mérites de ce jeune homme, qui, sans avoir encore vingt ans, donnait autour de lui des leçons de délicatesse; il l'appela bientôt son *petit frère* et le trouva si peu gênant, si réservé et si aimable qu'il ne dédaigna pas de l'admettre à ses dîners intimes [2]. « Votre frère est de la maison, dit-il un jour en entrant à l'improviste chez Mme de Pompadour. Au lieu d'ôter le couvert qui est préparé pour lui, il n'y a qu'à en ajouter un de plus, et nous dînerons tous les trois ensemble [3]. » Peu après, le monarque remplaça son nom roturier de Poisson par le titre pompeux de marquis de Vandières; *marquis d'Avant-hier,* chuchotèrent dès le lendemain ceux que gênait la dignité de sa conduite.

De son côté, l'intrigante marquise mit en jeu toutes

1. *Vie privée de Louis XV,* t. II, p. 57.
2. *Mémoires du duc de Luynes,* t. VII, p. 199.
3. *Vie privée de Louis XV,* t. II, p. 289.

les ressources de son cœur et toute l'adresse de son esprit pour exciter l'intérêt de son maître en faveur de son bien-aimé protégé, et sut trouver le moyen de ménager pour lui une situation des plus enviées, tout en acquittant envers le bienfaiteur de sa jeunesse sa dette de reconnaissance. Elle obtint en effet pour M. de Tournehem la place de directeur des Bâtiments du roi, et fit assurer au nouveau marquis de Vandières cette charge intéressante et lucrative, en survivance du titulaire [1]. Puis on donna au *petit frère* la capitainerie de Grenelle [2], et le roi paya sur sa cassette les 100,000 livres dont était frappé le brevet de cette capitainerie [3]. Deux jours après, nouvelle faveur : « Le roi disposa en faveur du marquis de la charge de capitaine des chasses de la Varenne des Tuileries [4]. » Enfin quelque temps après, une terre située près du domaine de Marigny lui vint encore de la libéralité de Louis XV [5]. On lira sans aucun doute avec un vif

1. *Mémoires du duc de Luynes,* t. VII, p. 151, 200. — Almanach royal de 1746.

2. Le 4 mars 1747.

3. *Mémoires du maréchal de Richelieu,* t. VIII, p. 174. — *Mémoires du duc de Luynes,* t. VIII, p. 139.

Le prince de Soubise l'ayant désirée peu après, M. de Vandières la lui vendit pour 180,000 livres. (*Mémoires du duc de Luynes,* t. IX, p. 437. — *Mémoires du marquis d'Argenson,* t. V, p. 477.)

4. *Archives nationales,* O[1] 392, p. 165. (Registre des dépêches de 1747.)

5. *Mémoires du marquis d'Argenson,* t. VI, p. 113.

intérêt la commission qui régla les multiples attributions qui allaient lui incomber, les avantages et les devoirs que comportait chacune d'elles :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre amé et féal le sieur Abel-François Poisson, marquis de Vandières, salut : Désirant vous attacher à notre service, nous vous avons choisi pour remplir la place de Directeur général des bâtiments, arts et manufactures, en survivance du sieur Le Normant de Tournehem que nous en avons pourvu ; nous croyons ne pouvoir vous donner une marque plus distinguée de notre bienveillance, et la connaissance que nous avons de votre zèle et de votre affection à notre service nous assurent de celles que vous vous mettrés en état de nous rendre dans cette place par vos attentions en tous les détails qui la concernent.

A ces causes : nous vous avons commis, ordonné, député, et par ces présentes signées de notre main vous commettons, ordonnons et députons Directeur général de nos Bâtiments, pour en ladite qualité en l'absence et survivance dudit sieur de Tournehem avoir sous vos ordres la Direction générale, administration et conduite de tout ce qui regarde nos bâtiments, jardins, canaux, entretennement de nos maisons royales, avec pouvoir de tenir la main à ce que les intendants, contrôleurs, inspecteurs, architectes et autres employés auxdits bâtiments s'acquittent de leur devoir ; nous rendre compte de l'état dans lequel seront lesdits bâtiments, prendre nos ordres sur les ouvrages qui seront à faire, en faire conclure les marchés et faire la

réception et l'arrêté des parties en présence desdits intendants et contrôleurs de nos bâtiments et le plus avantageusement qu'il sera jugé pour notre service, suivant et conformément à nos ordonnances et règlements, à l'édit du mois de mai 1708 et à notre déclaration du 7 juin suivant; avoir l'entretien, direction et conduite de nos bâtiments, places, jardins et parcs et de leur entretennement, ensemble des canaux et aqueducs, réparations et nouveaux ouvrages qui en peuvent dépendre, avoir la direction sur les artisans logés sous la grande galerie de notre château du Louvre, sans néanmoins qu'aucun y puisse être logé ny aucune autre personne de quelque qualité et condition qu'elle soit en autre endroit dudit château du Louvre, ny en aucune autre de nos maisons royales, sans un brevet de nous expédié en la manière ordinaire, avoir pareillement la direction sur les peintres, sculpteurs, dessinateurs et tapissiers qui sont dans la maison des Gobelins et la Savonnerie, sur les Académies de peinture, sculpture et architecture établies en notre bonne ville de Paris et à Rome, sur les bâtiments de l'église de l'hôtel royal des Invalides, sur l'Observatoire sis au faubourg Saint-Jacques à Paris, sur la pépinière établie au faubourg Saint-Honoré de ladite ville et le jardin à fleurs qui nous appartient en notre ville de Toulon, comme aussi sur ce qui regarde les bâtiments qui pourront être à faire en notre jardin royal des plantes médicinales établi au faubourg Saint-Victor de Paris, sans que vous puissiés néanmoins vous mesler de ce qui regarde la direction dudit jardin ni des démonstrateurs, jardiniers, portiers et autres choses qui regardent la culture dudit jardin.

Et quant aux dépenses que nous ordonnerons être faites tant pour l'entretennement de nos maisons royales, appointements d'officiers, réparations, nouveaux ouvrages et autres choses de cette matière, nous nous réservons d'en arrêter et signer les états ou ordonnances pour servir à la décharge des trésoriers de nos bâtiments, lesquels états et ordonnances seront par vous seulement visés, et en cas que pour la diligence des ouvrages à faire ou pour quelques cas imprévus il fût nécessaire de faire compter quelques sommes modiques, vous en pourrés donner les ordres aux trésoriers, lesquels ordres seront convertis dans le mois en ordonnances que nous signerons, lesquelles seront seulement par nous visées.

Et pour vous engager à vous appliquer entièrement aux fonctions qui regardent ladite direction générale, nous voulons que vous jouissiez tant que vous l'exercerez des appointements et droits dont jouit ou doit jouir ledit sieur de Tournehem, savoir six mil livres d'anciens gages et six mil livres de nouveaux gages, neuf mil livres de pension, trois mil huit cent livres cy-devant attribuées à la charge de surintendant des bâtiments de Fontainebleau, mil deux cent cinquante livres sur les bois de la maîtrise de Melun, la moitié du revenu du parc de Fontainebleau, quarante sols par jour en notre chambre aux deniers lorsque nous ferons séjour audit lieu, cent trente moules de bois dans la forêt de Bièvres, deux mil quatre cent livres aussi de gages cy-devant attribuées à ladite charge de surintendant des bâtiments de Montceaux et huit mil livres d'augmentation, que nous avons accordées audit sieur de Tournehem pour et au

lieu des droits d'entrée de tapisseries dont avait accoutumé de jouir le surintendant de nos bâtiments; de le faire vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial par lesdites présentes, pour le temps qu'il nous plaira, sans qu'avenant le décès dudit sieur de Tournehem ou du vôtre, ladite charge puisse être réputée vacante ni impétrable sur la survivance de vous deux, attendu le don que nous vous en faisons, et sans être tenu de prêter d'autre serment que celui qu'en a cy-devant fait ledit sieur de Tournehem et celui que vous en ferés en vertu des présentes. Si donnons en mandement [1], etc., etc., etc.

Au milieu de tant d'honneurs, le jeune marquis ne perdait rien de son calme et de sa modestie. La rapidité de son élévation l'avait bien un peu surpris; mais comme il ne s'abusait pas sur l'importance de ses mérites, les méchants vers qu'il entendait chanter sur sa fortune éprouvaient son caractère, sans tourmenter sa conscience. On chansonnait en effet sur l'air des *Trembleurs d'Isis :*

Les grands seigneurs s'avilissent,
Les financiers s'enrichissent,
Et les Poisson s'agrandissent;
C'est le règne des vauriens, rien, rien.
On épuise la finance
En bâtiments, en dépense,

1. *Archives nationales*, O¹1058. (Registre des dépêches, 10 janvier 1746.)

L'État tombe en décadence,
Le roi ne met ordre à rien, rien, rien[1] !

Il arriva pourtant que son bon cœur finit par se révolter, et qu'il se sentit froissé d'une apostrophe un peu trop venimeuse. Marmontel raconte qu'un soir, se trouvant au spectacle, le marquis de Vandières passa un assez vilain moment; qu'assis tranquillement au balcon, il ne pensait qu'à rire d'une petite pièce drôlement tournée, mais qu'il entendit tout à coup l'un des spectateurs s'écrier: « Quoi! j'aurais une jolie sœur et cela ne me vaudra rien, lorsque tant d'autres font fortune par leur arrière-petite-cousine! » Cette saillie l'avait fait trembler, mais par bonheur il arriva que personne ne s'en aperçut, et il en fut quitte pour la peur[2].

III

Son voyage en Italie et sa correspondance avec sa sœur.

Cependant Mme de Pompadour avait rêvé pour son frère quelque chose de plus glorieux qu'un marquisat

1. *Mémoires de Maurepas,* t. IV, p. 266.
2. *Mémoires de Marmontel,* t. II, p. 6.

et l'amitié du roi. Il était bien désigné pour succéder au directeur des Bâtiments, mais M. de Tournehem pouvait vivre encore longtemps, et l'on était en droit de ne pas trop attendre que ce beau marquis donnât des preuves de son zèle, après tant de témoignages de la munificence royale. La favorite eut alors une excellente idée; elle songea que rien ne devait mieux préparer M. de Vandières au gouvernement des beaux-arts qu'un voyage en Italie, et qu'il ne pouvait mieux faire, pour devenir un homme utile à son pays, que de former son jugement auprès du berceau même des plus grands artistes du monde. Elle lui chercha trois compagnons, et certes on n'aurait pu trouver des mentors plus prudents, plus capables et plus sages que ceux qu'elle lui désigna. Ce fut d'abord l'architecte Soufflot, qui avait déjà parcouru l'Italie et l'Asie mineure, Cochin, fort apprécié pour son talent de graveur et de dessinateur, enfin l'abbé Le Blanc, connu comme critique d'art[1]. On devait s'absenter deux ans, parcourir toute l'Italie, s'arrêter longtemps à Rome, et « prendre des dessins des plus beaux théâtres pour les rapporter en France où l'on en construirait de pareils[2] ».

1. *Mémoires du duc de Luynes*, t. X, p. 53. — *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. VI, p. 91. — *Journal de Paris*, 1er juin 1781. (Éloge du marquis de Marigny, par Cochin.)

2. *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 164.

Pour faciliter les relations mondaines du marquis de Vandières et perfectionner ses manières au contact des grands seigneurs, on devait tenir table ouverte pendant toute la durée du voyage et « vivre splendidement[1] ». Le départ eut lieu le samedi 20 décembre 1749, et rien ne peut mieux dépeindre l'intérêt persévérant de la sœur pour son jeune frère, que l'affectueuse correspondance qu'elle échangea avec lui. Chacune de ses lettres est pleine d'avertissements amicaux; avec une attention jalouse elle le guide, le stimule, le gronde ou l'encourage; une mère n'aurait pas plus de sollicitude pour l'instruction de son fils, plus de soin de son éducation, de ses progrès et de sa dignité.

A peine nos voyageurs sont-ils arrivés à Lyon qu'elle recommande « par-dessus tout à son *frérot* la plus grande politesse, une discrétion égale, et de se bien mettre dans la teste qu'étant fait pour le monde et pour la société, il faut estre aimable avec tout le monde[2] ». Elle ne craint pas de couper court aux douces illusions de son âge, en lui disant « que sy l'on se bornait aux gens que l'on estime, on serait détesté de presque tout le genre humain »; elle lui conseille de ne pas perdre de vue « les conversations qu'ils ont

1. *Mémoires du marquis d'Argenson,* t. IV, p. 114.

2. *Correspondance de madame de Pompadour,* par P. Malassis. (Lettre du 28 décembre 1749.)

eues ensemble », et le prie de ne pas croire « que parce qu'elle est jeune elle ne puisse donner de bons avis ». Cinq jours après, elle lui demande de ne pas la laisser trop longtemps sans nouvelles, ajoutant « qu'elle est bien de moitié avec lui sur ce que fait sentir la séparation des gens que l'on aime ». Puis elle reprend ses remontrances, sachant combien il importe que le marquis de Vandières donne, en pays étranger, une bonne opinion de lui [1].

« Je suis très convaincue, dit-elle, qu'il n'y a que du bien à dire de tous les souverains que vous verrez; mais comme la retenue ne peut être trop grande sur les rois et leur famille, s'il vous passait quelque idée ridicule dont votre âge est susceptible, gardez-vous bien de jamais en écrire à quiconque que ce soit, pas même à moi. » Le 6 février suivant, elle le supplie encore « de ne rien lui mander qui pût déplaire aux cours », et elle attache une si grande importance à ce qu'il fasse bonne figure chez le roi de Sardaigne et le duc de Savoie, qu'elle lui écrit le 1er mars : « Informez-vous des habits qu'il vous faudra pour ces fêtes (le mariage du duc de Savoie), et mandez-le-moi, je m'en chargerai, et je veux que vous soyez convenablement à tous égards. » Elle met encore en garde « le frérot » contre

1. *Correspondance de madame de Pompadour*, par P. Malassis. (Lettre du 3 janvier 1750.)

la naïveté de son père, « qui croit tout ce qu'on lui raconte », puis elle prévient habilement son orgueil en rectifiant son jugement : « Si votre naissance, lui écrit-elle à propos des courtisans, vous permettait d'aller sur leurs brisées pour les charges où ils aspirent, soyez bien sûr que sourdement ils tâcheraient de vous nuire ; mais ce cas n'étant pas, vous êtes pour eux un objet indifférent. » Comme il lui est revenu des compliments sur sa conduite, elle l'encourage en lui disant « qu'il a bien réussi partout où il a passé », et qu'elle espère « qu'il continuera[1] ». « M. de Nivernais, dit-elle encore, est très content de vous, des politesses que vous lui faites, des bonnes dispositions où vous êtes, de votre envie de plaire. Continuez, vous ne sauriez mieux faire, et prenez ses avis; il a beaucoup d'esprit et vous conseillera bien. »

Cette grande pécheresse lui donne enfin des leçons d'humilité, de morale et de philosophie, le supplie de ne pas se croire « plus grand pour des honneurs que l'on rend à la place et non à la personne[2] », et vient gémir auprès de lui « de toutes les méchancetés, de toutes les platitudes et de toutes les misères

1. *Correspondance de madame de Pompadour*, par P. Malassis. (Lettre du 12 avril 1751.)

2. *Correspondance de madame de Pompadour*, par P. Malassis. (Lettre du 28 mai 1750.)

dont les pauvres humains sont capables[1] ». Elle peut d'ailleurs se flatter des succès de son élève. Le directeur de l'École française de Rome a informé M. de Tournehem que M. de Vandières « se rendait de jour en jour le plus aimable du monde dans les meilleures maisons de cette ville »[2], et Mme de Pompadour a sans retard écrit à ce dernier « qu'elle ne se repentait pas de tous les agréments qu'elle lui procurait, puisqu'il lui donnait tant de satisfaction par sa conduite ».

C'est que dans tous les salons les plus considérés de Rome, on s'empressait d'attirer ce modeste et charmant protégé du roi de France. Le pape lui donnait une audience, la princesse Borghèse le recevait splendidement, milord Lismore, la princesse Trivulce, le comte Alfieri se disputaient le plaisir de jouer auprès de lui tantôt le rôle de commensal, tantôt celui de cicerone. Et c'était bien le plus utile et le plus délicieux passe-temps, pour un futur directeur des arts, que cette exploration des plus belles villes d'Italie, en compagnie de connaisseurs qui ne laissaient probablement rien échapper à leur élève qui ne fût digne de

1. *Correspondance de madame de Pompadour*, par P. Malassis. (Lettre du 6 septembre 1750.)

2. *Gazette des Beaux-Arts*, 1869, t. II, p. 363. (Lettre de M. Detroy à M. de Tournehem.)

remarque. Nous avons pu retrouver l'itinéraire qu'ils suivirent. Ils visitèrent successivement Turin, Milan et les îles Borromées, Plaisance, Parme, Reggio, Modène, Ravenne, Imola, Faenza, Forli, Rimini, Pesaro, Ancône, Lorette, Spoletta, Tivoli, Capoue, Naples, Portici et Pouzzoles, Viterbe, Sienne, Florence, Pise, Lucques, Livourne, Bologne, Ferrare, Venise, Padoue, Vicence, Vérone, Mantoue, Brescia, Bergame, Pavie et Gênes, puis Toulon, Marseille et Nîmes. Vraiment séduit et charmé par tout ce qu'il a vu, le marquis de Vandières a demandé la faveur de prolonger son voyage, et sa sœur lui a répondu : « Vous faites bien, mon cher bonhomme, puisque vous êtes en train, de voir tout ce qu'il y a de curieux sur votre route. Vous ne sauriez trop vous instruire pour mériter toutes les bontés du roi[1]. »

Il faut pourtant qu'il songe à son retour, car sa présence est nécessaire pour suppléer le directeur des Bâtiments. En effet, M. de Tournehem est devenu fort souffrant, et, contraint aux plus grands ménagements, il ne peut plus guère vaquer aux impérieux devoirs qui incombent à sa charge. « M. Le Normant de Tournehem, écrit alors dans son Journal le marquis d'Argenson, a de l'eau dans la poitrine et n'ira pas loin, et

1. *Correspondance de madame de Pompadour*, par P. Malassis. (Lettre du 21 juin 1751.)

M. de Vandières va remplir ses fonctions comme il en a la survivance[1]. » Nos voyageurs reviennent en conséquence au mois de septembre 1751[2]; deux mois après meurt M. de Tournehem[3], et « ce jeune homme, de la plus étrange capacité qui ait jamais été pour l'intelligence, le travail et l'activité »[4], va diriger le ministère de l'idéal, et s'appliquer avec autant de zèle que de succès à régénérer le service des beaux-arts. Il a d'ailleurs toutes sortes de beaux projets en tête, qu'il a pu mûrir à loisir. Mais avant de le considérer comme directeur des bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures du roi, il convient de dire quelques mots des amis dont il va s'entourer, de ses goûts, de ses habitudes, et de pénétrer un peu dans la vie privée de ce marquis exceptionnel, sans toutefois nous laisser entraîner plus que ne le comporte le cadre de cette étude[5].

1. *Mémoires du marquis d'Argenson,* t. VII, p. 4.
2. *Journal de Paris* du 1er juin 1781.
3. *Mémoires du duc de Luynes,* t. XI, p. 287.
4. *Mémoires du marquis d'Argenson,* t. VII, p. 4.
5. On peut voir au catalogue des objets dépendant de la succession du marquis de Marigny, publié par Campardon, la collection de dessins que rapportèrent d'Italie le marquis de Vandières et ses trois compagnons. Cochin se chargea de recueillir les notes qu'on avait prises en commun, et quelques années après fit paraître le *Voyage d'Italie* ou *Recueil de notes sur les principaux ouvrages de peinture et de sculpture qu'on voit dans les principales villes d'Italie* (3 vol. in-12 Paris, 1758).

IV

Ses goûts, ses habitudes et ses amis. — Dissentiments entre le frère et la sœur.

Avec une nature aimante, un esprit des plus cultivés, une situation influente et un crédit sans limites, le marquis de Vandières, éclairé de bonne heure sur la vanité des hommes, eût été bien étonné lui-même de ne pas avoir d'amis. Il lui fallut les choisir, tant fut grand l'empressement avec lequel on entoura, dès son retour, le frère de la favorite. Protecteur titré des artistes, il leur montra tout d'abord qu'ils trouveraient toujours en lui le plus bienveillant des maîtres, il s'empressa de convoquer auprès de lui les peintres, les sculpteurs et les dessinateurs les plus distingués de Paris, et ceux-ci répondirent bien vite à son appel. Au surplus, il faut convenir que s'ils recherchaient les faveurs qu'il pouvait par sa situation leur dispenser à loisir, lui savait que son jugement ne pouvait égaler leur expérience, et que, pour faire œuvre utile et féconde, il n'avait pas trop du zèle et du concours de chacun d'eux.

D'un autre côté, Louis XV avait gardé au *petit frère* toute l'affection d'autrefois, et ce dernier avait retrouvé à la Cour, plus obséquieux que jamais, tous les courtisans qu'il avait connus avant son voyage, le duc de Richelieu, le maréchal de Saxe, l'abbé de Bernis, le président Ogier, le maréchal de Noailles, le président Hénault, le duc de Gesvres, le prince de Conti et bien d'autres encore. Hâtons-nous de le dire pourtant, ce n'était pas l'entourage de sa sœur qu'il préférait fréquenter. Dans ce milieu corrompu où, tout jeune, on l'avait conduit pour ainsi dire malgré lui, il avait vu trop tôt s'évanouir ses illusions ; son âme naïve et délicate avait été désabusée en présence de tant de mauvais exemples, son cœur avait subi les premières atteintes de la mélancolie, et son esprit s'était trouvé invinciblement attiré vers la société moins bruyante des sceptiques et des philosophes. Il avait connu du reste quelques-uns de ces derniers lorsque sa sœur était Mme d'Étiolles, et que son beau-frère accueillait, dans son hôtel de la rue Croix-des-Petits-Champs, tout un cercle de gens aimables et spirituels, Montesquieu, Fontenelle, Voltaire, Maupertuis, Cahusac et le docteur Quesnay.

C'était chez ce dernier, médecin de Mme de Pompadour, que se réunissaient ces friands de beau langage, de discussions sur la morale et l'économie politique,

et que le marquis de Vandières, bien que séparé seulement par la hauteur d'un étage des appartements de la favorite, occupait ses plus doux loisirs, loin des intrigues de la Cour et des soucis de l'étiquette. Il s'y trouvait d'autant plus à son aise que la liberté des paroles était plus grande, l'amitié plus sincère, les conversations plus sérieuses et les esprits plus élevés[1]. Dans *le club de l'entresol,* comme on appelait plaisamment ce lieu de rendez-vous, on élaborait à la fois des projets de réforme sociale et d'embellissements de Paris, et tandis qu'au-dessus d'eux on délibérait de la paix et de la guerre, du renvoi des ministres et du choix des généraux[2], ces savants et ces lettrés raisonnaient à qui mieux mieux sur les besoins de l'agriculture ou calculaient le produit net et le revenu territorial de la France, Voltaire lisait ses tragédies, Buffon révélait ses études d'histoire naturelle, Helvétius sa métaphysique, Turgot ses projets financiers. Dans ces aimables causeries, Diderot s'efforçait de prouver à notre marquis que « tout l'art de l'architecture était compris dans ces trois mots : solidité, convenance et symétrie »; Voltaire piquait au jeu son amour-propre en réclamant « des marchés publics, des fontaines qui

1. *Mémoires historiques et anecdotiques pendant la faveur de madame de Pompadour,* p. 3.

2. *Mémoires de Marmontel,* t. II, p. 55.

donnassent en effet de l'eau, des carrefours réguliers et des salles de spectacles[1] ».

Le directeur des Bâtiments perfectionnait ainsi ses connaissances et faisait son profit de tout ce qu'il entendait. Du reste, on lui faisait fête, et pas un ne se flattait d'avoir un ami plus sincère, plus discret et plus affectueux. A la sûreté des relations il joignait un tact infini, et nous en avons la preuve dans les *Mémoires* de Marmontel, qui était alors son secrétaire : « Étions-nous seuls, il avait avec moi l'air amical, libre, enjoué, l'air enfin de la société où nous avions vécu ensemble. Avions-nous des témoins, et singulièrement pour témoins des artistes, il me parlait avec estime et d'un

1. « On passe devant le Louvre, avait écrit Voltaire en 1749, et l'on gémit de voir cette façade, monument de la grandeur de Louis XIV, du zèle de Colbert et du génie de Perrault, cachée par des bâtiments de Goths et de Vandales. Nous courons aux spectacles, et nous sommes indignés d'y entrer d'une manière si incommode et si dégoûtante, d'y être placés si mal à l'aise, de voir des salles si grossièrement construites, des théâtres si mal entendus, et d'en sortir avec plus d'embarras et de peine qu'on n'y est entré. Nous rougissons avec raison de voir les marchés, établis dans des rues étroites, étaler la malpropreté, répandre l'infection et causer des désordres continuels. Nous n'avons que des fontaines dans le grand genre, et il s'en faut bien qu'elles soient avantageusement placées; toutes les autres sont dignes d'un village; des quartiers immenses demandent des places publiques, et tandis que l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis et la statue équestre de Henri le Grand, ces deux ponts, ces deux quais superbes, ce Louvre, ces Tuileries, ces Champs-Élysées égalent ou surpassent la beauté de l'ancienne Rome, le centre de la ville, obscur, resserré, hideux, représente le temps de la plus honteuse barbarie. »

air d'affabilité; mais, dans sa politesse, le sérieux de l'homme en place et du supérieur se faisait sentir. Tant que j'occupai sous ses ordres cette place de secrétaire, il ne se permit pas une seule fois de m'inviter à dîner chez lui. Les ministres ne mangeaient point avec leurs commis; il avait pris leur étiquette[1]. »

Et qu'on ne croie pas qu'en faveur de ses goûts simples et familiers, il dérobât, du moins dans les premières années de son administration, un seul moment réclamé par les affaires du roi. S'il aimait à déposer quelquefois son marquisat pour mieux jouir de l'amitié, c'était toujours avec une haute idée du devoir, un zèle des plus scrupuleux qu'il prenait soin de sa charge. Il saisissait à merveille son rôle de protecteur des arts, et pour seconder ses efforts, nous devons dire qu'il n'avait pas d'auxiliaire plus empressé, plus actif et plus généreux que Mme de Pompadour. C'est en effet une justice que l'on a su de bonne heure rendre à l'indigne favorite, et si, plus que tout autre, nous déplorons les prodigalités et les scandales de sa vie mondaine, si nous la rendons responsable, comme la plupart des historiens, de la honte de nos traités, du gaspillage du Trésor et de la décadence de la mo-

1. *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 5.

narchie française, nous n'hésitons pas à dire qu'elle rendit les plus grands services aux beaux-arts de son époque en encourageant les artistes, en récompensant les talents, en secondant en un mot de tout son pouvoir peintres, architectes, sculpteurs, dessinateurs et musiciens. A vrai dire, le marquis de Vandières avait le goût plus éclectique, plus sûr et plus éclairé que celui de la marquise. Il avait rapporté d'Italie la passion de l'art classique, et la sévérité grandiose des monuments de Rome avait mûri son jugement, tout en laissant dans son esprit des impressions ineffaçables.

De tous les compliments adressés chaque jour par les habitués de la Cour à la maîtresse de Louis XV, il n'en était sans doute pas de plus mérités que ceux qui concernaient son frère. Aussi, fière de son œuvre, et prenant pour elle-même les éloges que M. de Vandières dédaignait de recueillir, cette ambitieuse de naissance rêvait-elle encore pour lui des faveurs que plus d'un prince ou d'un dignitaire du royaume eût en vain sollicitées. Non contente de le voir à la tête de l'un des services assurément des plus intéressants qui fussent alors dans son pays, et de l'entendre appeler, dans les salons les mieux fréquentés de Paris et de Versailles, l'*arbitre des élégances*[1], elle voulut lui acheter la charge

1. *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 289.

de premier maître d'hôtel du roi[1], et fit ériger en marquisat, au mois d'octobre 1754, la terre de Marigny qu'il venait de recueillir de la succession de son père[2]. Elle songea un moment à la prévôté de Paris, mais elle dut y renoncer, en se disant « que ni elle ni son frère n'avaient de fonds à placer, que cette charge était très chère, rapportait peu, et ne le rendrait pas plus grand seigneur qu'il n'était[3] ». Elle lui fit donner l'hôtel qu'occupait rue Saint-Thomas du Louvre la comtesse de Mailly, « pour qu'il en jouît sa vie durant et de toutes ses dépendances, à l'entretien des Bâtiments de Sa Majesté[4] ». Elle n'eut pas de repos qu'elle ne l'eût fait monter dans les carrosses du roi[5] et qu'on ne l'eût décoré du cordon bleu en qualité de secrétaire de l'ordre du Saint-Esprit[6]. A ce propos, les plaisants prétendirent que *le poisson était trop petit pour être mis au bleu,* mais « ce gros garçon de bonne mine », comme

1. *Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV,* par Campardon, p. 35.

2. *Journal de Barbier,* t. IV, p. 44. — *Mémoires du marquis d'Argenson,* t. VIII, p. 33. — *Mémoires du duc de Luynes,* t. XIII, p. 372.

3. *Correspondance de madame de Pompadour,* par P. Malassis. (Lettre de février 1753.)

La prévôté de Paris avait dans ses attributions la construction des ponts, l'établissement des fontaines et des remparts.

4. *Archives nationales,* O[1x] 1058, p. 472.

5. *Journal de Barbier,* t. VI, p. 69. — *Mémoires du duc de Luynes,* t. XIII p. 372.

6. *Journal de Barbier,* t. IV, p. 144. — *Archives nationales,* M 64, n° 32.

disait Barbier[1], n'en demeura que plus modeste et dit alors à Marmontel avec sa bonhomie habituelle : « Le roi me décrasse [2] ».

Disons-le vite à son éloge, le nouveau marquis de Marigny avait infiniment plus de bon sens que sa sœur, et savait refuser les situations par trop honorifiques que celle-ci voulait lui donner. « Je vous épargne bien des chagrins, lui écrivit-il au sujet de la surintendance de M. de Saint-Florentin et de la succession de M. de Machault au département de la marine, en vous privant d'une petite satisfaction; le public serait injuste envers moi, quelque bien que je fisse dans ma place; quant à celle de M. de Saint-Florentin, il peut vivre encore vingt-cinq ans, et cela ne m'avancerait de rien. Les maîtresses sont assez haïes par elles-mêmes, sans qu'elles s'attirent encore la haine qu'on porte aux ministres[3]. »

Ce ne fut pas d'ailleurs la seule leçon qu'il lui donna. On sait qu'elle avait arboré sans scrupules les tours d'argent sur fond d'azur de la famille des Pompadour; lui voulut se contenter d'un blason beaucoup plus modeste, et régla ses armoiries de telle façon qu'elles

1. *Journal de Barbier*, t. VI, p. 26. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. XV, p. 134.

2. *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 26.

3. *Mémoires de madame du Hausset*, p. 73.

rappelassent la bassesse de sa naissance[1]. Lorsqu'elle fit associer un de ses cousins, M. Le Normant de Mézy, à M. de Moras, chargé de la Marine : « C'est amasser, lui dit-il, des charbons de plus sur votre tête ; une favorite ne doit point multiplier contre elle les points d'attaque. » A quoi le docteur Quesnay, témoin de cet entretien, répondit ces quelques mots : « Vous valez votre pesant d'or pour le sens et la capacité dans votre place et pour votre modération, mais on ne vous rendra pas justice. Votre avis est excellent ; il n'y aura pas un vaisseau de pris que Madame n'en soit responsable au public, et vous êtes bien sage de ne pas songer au ministère pour vous-même[2]. » Enfin assez indépendant pour détester ouvertement M. de Choiseul, devenu le

1. Un écu de gueules à deux poissons en forme de barbeaux d'or adossés. Sa simplicité contrastait étrangement avec l'orgueil de sa sœur. On peut voir dans les *Souvenirs de madame de Créquy*, comment celle-ci déclinait ses noms, prénoms et qualités : « Très haute et très puissante dame Madeleine-Jeanne-Antoinette Poisson, duchesse à brevet, grande d'Espagne et dame du Palais de la Reine, marquise de Pompadour en Limousin et de Ménars en Blésois, baronne de Bret et première baronne de cette province en ladite qualité, dame châtelaine, patronne et haute justicière de Malvoisin, de Saint-Cyr-la-Roche, de la Rivière Saint-Elve et autres lieux, au comté de Limoges, dame de Malorges en Thimerais, de Saint-Ouen-sur-Seine et autres lieux, épouse séparée quant aux biens de noble seigneur messire Charles-Guillaume Le Normant, seigneur d'Étiolles et de la baronnie de Tournehem, conseiller du Roi, chevalier d'honneur au présidial de Blois, sur preuves de noblesse, ancien receveur général des finances de Sa Majesté, etc. » (*Souvenirs de madame de Créquy*, t. III, p. 23.)

2. *Mémoires de madame du Hausset*, p. 161.

trop fidèle serviteur de la marquise[1], assez franc pour traiter de fripon le financier qu'elle préférait, Pâris-Duverney, il étonna la Cour entière par l'opiniâtreté de ses résistances aux idées matrimoniales que sa sœur caressait pour lui.

Puissant, riche et considéré, le marquis de Marigny aurait pu prétendre sans doute aux alliances les plus flatteuses. Mais nous avons parlé déjà de la mélancolie précoce de son caractère. Ce rêveur d'idéal par profession et par tempérament aurait été ravi de trouver une compagne telle qu'il se l'imaginait, mais il était de ceux qui redoutent de constater l'imperfection des plus belles choses de ce monde. Il voyait chaque jour quelles tristes comédies se jouaient aux dépens du mariage et de la morale, et les funestes conséquences de tant d'unions mal assorties fortifiaient son désir de ne point risquer son bonheur. Il disait bien haut à la Cour qu'il n'épouserait jamais que la femme qu'il aimerait réellement, et « qu'il ne se sentait point capable de se sacrifier pour un mariage de convenance ».

Tel n'était point l'avis de Mme de Pompadour, qui, sans consulter son frère, remuait ciel et terre pour lui trouver un parti. Elle lui offrait tour à tour la fille du maréchal de Lowendal, la fille du duc de la Vallière[2],

1. *Mémoires de madame du Hausset*, p. 185.
2. *Journal de Barbier*, t. VI, p. 69.

une demoiselle de Montmorency[1], une héritière de la maison de Chimay[2], la fille du garde des sceaux Berryer[3], Mlle du Roure[4]. Elle faisait miroiter devant ses yeux tantôt la propriété de l'hôtel d'Évreux[5], dont elle offrait de disposer en faveur du futur ménage, tantôt le brevet de duc héréditaire, que convoitaient à l'envi les plus glorieux serviteurs de l'État[6]. Vains efforts; le marquis de Marigny refusait de prêter l'oreille à toutes les sollicitations de son ambitieuse parente. Celle-ci pourtant ne se décourageait point et demeurait persuadée que son affectueuse influence triompherait un jour de tant d'obstination. Elle écrivait à son père : « Je vous donne ma parole que mon frère sera marié dans six mois et très bien »; elle convenait, avec un accent mêlé de reproche, « que pour être heureux il ne fallait pas désirer des choses impossibles »; elle faisait de nouvelles démarches, engageait des pourparlers, et finissait parfois par compromettre son frère, ce qui probablement était aussi dans son programme.

Mme du Hausset nous rapporte que, voyant un jour sa maîtresse manifester une vive contrariété à la lec-

1. *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. VII, p. 359.
2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. XIII, p. 393.
3. *Journal de Barbier*, t. VI, p. 533.
4. *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. VII, p. 366.
5. *Journal de Barbier*, t. VI, p. 69.
6. *Mémoires de madame du Hausset*, p. 175.

ture d'un billet, elle s'était approchée le plus discrètement possible, et lui ayant demandé quel pouvait être son trouble : « C'est de monsieur mon frère, lui avait-elle répondu, qui n'aurait pas osé me dire cela, il me l'écrit. J'avais arrangé pour lui un mariage avec la fille d'un homme titré; il paraissait s'y prêter et je m'étais engagée. Aujourd'hui, il me mande qu'il a pris des informations, que le père et la mère sont d'une hauteur insupportable, que la fille est fort mal élevée, et qu'il sait, à n'en pas douter, qu'ayant eu quelque connaissance du mariage dont il est question, elle s'était exprimée avec le dernier mépris sur nous ; qu'il en est sûr, et qu'on m'a encore moins ménagée que lui. Enfin il me prie de rompre le mariage, mais il m'a laissé aller trop avant, et voilà des ennemis irréconciliables qu'il me fait. Ce sont quelques-uns de ses complaisants qui lui ont mis cela dans la tête, parce qu'ils ne voudraient pas qu'il changeât de vie, et que la plupart ne seraient pas admis chez sa femme. »

Une petite brouille s'en était suivie entre le frère et la sœur, mais la réconciliation avait été prompte, car la marquise, ayant pris de nouvelles informations, était forcée peu après de convenir « que son frère avait eu raison de ne point épouser la personne qu'elle avait en vue[1] ».

1. *Mémoires de madame du Hausset*, p. 144. — *Mémoires de Marmontel*,

Tel était ce marquis méfiant et philosophe, qui, dans la crainte de faire un mauvais choix, préféra rester garçon jusqu'à l'âge de quarante-deux ans, et qui plus tard, après la mort de sa sœur, eut tant à souffrir de celle qu'il avait cru choisir selon son cœur, que ses dernières désillusions le conduisirent au tombeau.

V

La Direction générale des Bâtiments. — Les arts et le marquis de Marigny. — Relations de ce dernier avec les artistes.

M. de Tournehem avait apporté dans ses fonctions de directeur des Bâtiments un zèle et une activité au-dessus de tout éloge. Il avait oublié rapidement l'origine de son pouvoir, conçu le plus violent mépris pour tout ce qui touchait à la faveur ou l'injustice, édicté de nouveaux règlements, établi des concours sous le contrôle du public, institué le jury de peinture qui fonctionne encore aujourd'hui, fondé le musée du Luxembourg, en un mot transformé de la façon la plus heureuse l'administration des beaux-arts [1]. Aussi

t. III, p. 52. — *Les fastes de Louis XV, de ses ministres, de ses maîtresses*, p. 11.

1. Le livre-journal de Lazare Duvaux, marchand-bijoutier ordinaire du roi, publié par Courajod, p. CXLVI.

quand il mourut, le 19 novembre 1751, laissant sa charge au marquis de Vandières, celui-ci n'eut-il qu'à suivre la voie nouvelle du progrès qui lui avait été si habilement indiquée. Aux principes qui avaient guidé son prédécesseur, il put joindre les connaissances particulières qu'il avait acquises en son voyage d'Italie, et l'on n'a qu'à parcourir les *Registres des dépêches* et *le Journal des placets, lettres, mémoires, renvois et décisions du roi et du marquis de Marigny*[1], pour s'assurer de l'intérêt qu'il porta, dans ses plus intimes détails, à l'administration qui lui était confiée. Tous les mémoires qui lui étaient remis étaient lus et annotés en marge de sa main. Il en était de même des lettres qu'on lui adressait[2].

Les Académies de peinture et d'architecture, l'École des élèves protégés, l'École de Rome, les Gobelins, la Savonnerie, les Invalides, l'Observatoire, les pépinières, le jardin des Plantes, les promenades et les embellissements de Paris, les palais et les châteaux royaux occupèrent son esprit et son temps avec une égale sollicitude. Sans les embarras financiers du gouvernement de Louis XV, il eût, on n'en peut douter, donné plus d'éclat aux arts que n'en avaient eu ceux-ci

1. *Archives nationales*, O[1] 1058 (1751 à 1773).

2. Le livre-journal de Lazare Duvaux, marchand-bijoutier ordinaire du roi, publié par Courajod, p. CXLVIII.

sous le règne de Louis XIV. Il a néanmoins rendu, autant qu'il était en son pouvoir, des services trop méconnus, dont cette courte biographie ne peut donner malheureusement qu'une idée insuffisante.

La direction des Bâtiments du roi n'était autre chose alors que l'ancienne surintendance des beaux-arts. La hiérarchie en était fort complexe, et il ne fallait rien moins que le tact et l'habileté de ceux qui étaient à sa tête, pour assurer la régularité de tous les services en même temps que les bons rapports des artistes et des officiers chargés de les surveiller. Sous les ordres du directeur était d'abord un « premier peintre » ou un « premier architecte », spécialement chargé du « détail de tout ce qui concernait les arts ». Presque toutes les affaires lui étaient renvoyées pour qu'il en fît au directeur un rapport écrit ou verbal[1]. Ce fonctionnaire avait 12,000 livres d'appointements fixes et 2,400 livres de gages, comme directeur perpétuel de l'Académie royale d'architecture[2].

Après lui venaient trois intendants et trois contrôleurs généraux, dont les charges, héréditaires, s'évaluaient les unes à 100, les autres à 110 et jusqu'à 120,000 livres de principal. Ces charges payaient pau-

1. Le livre-journal de Lazare Duvaux, marchand-bijoutier ordinaire du roi, publié par Courajod, p. CLXV.

2. *Archives nationales*, O[1] 1246-1250.

lette, dixième perpétuel et capitation, ce qui en réduisait l'intérêt à près de trente pour cent. Les sept officiers généraux que nous venons de nommer étaient chargés, en vertu de la déclaration du roi du 9 juin 1708, « de faire les devis de constructions, les procès-verbaux et réceptions des ouvrages, les arrêtés et tous actes nécessaires pour acquisitions ou pour ventes, sans attribution d'aucun droit, ni salaires, ni vacations ».

Il y avait en outre dix-huit officiers désignés pour remplir autant de départements en qualité de contrôleurs particuliers, deux trésoriers, trois architectes-experts et un historiographe. Les trois contrôleurs généraux et les trois intendants recevaient les premiers 6,000 livres d'appointements, les seconds 3 et 4,000 livres. Les architectes experts avaient de 4,000 à 6,000 livres, les contrôleurs particuliers de 2,000 à 6,000 livres.

Les fonctions de ces derniers consistaient à « commander aux constructions et réparations ordonnées, à les suivre journellement pour que l'exécution fût conforme aux devis, à surveiller les marchés et les subordonnés de leur département, à visiter et à contrôler les magasins, à vérifier les mémoires, à faire nombre de détails de dépenses et quantité de dessins pour les développements de tous les différents ouvrages, outre

une perpétuelle correspondance avec le directeur général[1] ». Chacun de ces contrôleurs avait dans son service un, deux et quelquefois trois inspecteurs, aux appointements de 1,000 à 1,500 livres, « sommes trop modiques pour des gens de talent », disait le marquis de Marigny, des garde-magasins, des piqueurs, des jardiniers, des fontainiers, parfois même des matelots, aux gages de 600 livres par an.

Voici, d'après l'Almanach royal de 1752, quel était le personnel de cette administration :

Directeur et ordonnateur général.	Marquis de Vandières.
Premier architecte.....	Gabriel.
Trésoriers généraux.....	Denis. Taboureau d'Orval.
Intendants et ordonnateurs.....	De Cotte. Billaudel. Hazon.
Contrôleurs généraux.....	Garnier. Mollet. Gabriel.
Historiographe.....	Abbé Le Blanc.

Nous avons extrait des registres de la Direction générale la liste des contrôleurs qui va suivre.

1. *Archives nationales*, O[1] 1246-1250.

LISTE DES CONTRÔLEURS PARTICULIERS[1].

Versailles	L'Écuyer.
Palais de Versailles	Delamotte.
Dehors de Versailles	Mollet.
Marly	Billaudel.
Machine de Marly	Tarlé.
Saint-Germain	L'Assurance.
Compiègne	Godot.
Fontainebleau	De Moranzel.
Vincennes	Luzy.
Montceaux	Galand.
Pépinières	Morlet.
École militaire	Blondel.
Choisy	Hazon.
Rigoles	Faure.
Chambord et Blois	Collet.
Meudon	D'Isle.
Marbres du Roi	Lassus.
Paris	Soufflot.
—	Dubois.

Enfin l'on remarquait encore le chef du bureau des discussions des Bâtiments Sarrau de Vahiny[2], l'expert de l'École militaire de la Touche, le prévôt des

1. *Archives nationales*, O[1] 1064, p. 113. (Registre de la Direction générale des Bâtiments pour l'année 1756.)

2. *Archives nationales*, O[1] 2258, p. 393.

Bâtiments Duchesne et le géographe arpenteur Matia[1].

On a vu que Gabriel avait été nommé, dès l'année 1752, premier architecte du roi. Il fut peu après remplacé par Lépicié, qui remplit jusqu'en 1754 les fonctions de premier peintre, et Cochin depuis cette époque, le compagnon dévoué, le collaborateur intelligent du marquis de Vandières en Italie, les remplit jusqu'en 1770[2]. Consultés en toutes choses, dit Courajod, par le directeur des Bâtiments, Lépicié et Cochin eurent sur l'art une grande influence[3]. Le frère de Mme de Pompadour n'oublia pas non plus les deux autres voyageurs avec lesquels il avait développé son intelligence, formé son jugement et son goût. Nous avons vu en effet, dans l'Almanach royal de 1752, l'abbé Le Blanc désigné comme historiographe et Soufflot comme contrôleur des Bâtiments. Celui-ci parvint bientôt à conquérir, autant par son talent que par son caractère, la confiance la plus absolue du directeur devenu marquis de Marigny, et se vit comblé d'honneurs, jusqu'à la fin de sa brillante carrière, sans que

1. *Archives nationales*, O[1] 1251. (Registre du bureau des discussions des Bâtiments du roi pour l'année 1751.)

2. *Archives nationales*, O[1] 2258, p. 351.

3. Le livre-journal de Lazare Duvaux, marchand-bijoutier ordinaire du roi, publié par Courajod, p. CLXV.

se ralentissent un seul jour la bienveillance et la générosité de son maître[1].

Il ne peut être ici question de tous les artistes avec lesquels le marquis de Marigny entretenait les plus aimables et les plus fréquents rapports. Qu'il suffise de désigner seulement les principaux, Bouchardon, Pierre, Pigalle, Oudry, Falconet, Houdon, les frères Adam, Coustou, Greuze, Vanloo, Boucher, Baudouin, Verbreck, Lépicié, Cochin, Vien, Lagrenée, Natoire, Gabriel, Coypel, Joseph Vernet, Latour, Chardin, L'Assurance[2], etc. C'étaient des architectes, des musiciens, des peintres, des graveurs, des sculpteurs, des dessinateurs, qu'il savait tour à tour, avec un tact infini, délivrer de la misère ou récompenser dignement, tirer de l'obscurité, guider par de bons conseils, enfin produire au grand jour. Il les encourageait tous à l'égal de sa sœur qui leur disait : « La gloire acquise par les hommes de talent est aussi belle que la gloire gagnée sur les champs de bataille, et plus peut-être, car elle ne coûte ni sang au pays ni argent au Trésor. »

« Je vous saurai gré, écrivait-il déjà lorsqu'il était à Rome à M. de Tournehem, de tout ce que vous ferez

1. *Archives nationales,* O[1] 1064, p. 1755. — O[1] 2257, p. 227. — O[1] 2258, p. 222. — O[1] 101, p. 93.

2. *Les maîtresses de Louis XV,* p. 250.

pour M. Greuze, au talent de qui je m'intéresse[1]. » Un peu plus tard il faisait décorer du cordon de Saint-Michel Soufflot, Pierre, Pigalle, L'Assurance et Cochin[2], et pour honorer ce dernier davantage, il obtenait pour lui des lettres de noblesse[3], le nommait « graveur ordinaire de Sa Majesté, garde des dessins du Cabinet du roi, secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture et censeur royal pour les livres d'art ». Il choisissait Carle Vanloo pour occuper la place vacante de premier peintre du roi; il immortalisait Soufflot en lui confiant la construction du Panthéon, Joseph Vernet en lui demandant la reproduction des ports de France[4]; il s'entendait avec Pigalle pour l'exécution du tombeau du maréchal de Saxe[5], avec Pierre, Lépicié, Caresme pour les peintures du nouveau Trianon[6], avec Coustou pour le tombeau du dauphin, père de Louis XVI, monument que l'on admire encore dans la cathédrale de Sens. Enfin il accordait une pension à Falconet[7], donnait à Vien un atelier au Louvre, le

1. *Gazette des Beaux-Arts,* 1870, t. IV, p. 279. (Lettre du directeur de l'Académie de France à Rome, du 27 juin 1756.)

2. *Mémoires du duc de Luynes,* t. X, p. 349.

3. *Archives nationales,* O[1] 101, p. 88.

4. Les quinze tableaux de Vernet furent payés 90,000 livres.

5. Le prix convenu était de 85,000 livres.

6. *Archives nationales,* O[1] 1058.

7. *Gazette des Beaux-Arts,* 1869, p. 120. (Lettre du marquis de Marigny à Falconet.)

chargeait de trois tableaux pour la paroisse de Crécy[1], et favorisait à tel point le talent de cet artiste qu'il était recherché dans toutes les cours d'Europe[2].

Aussi quand Lagrenée partait pour la Russie avec des conditions superbes [3], il avait le droit de dire, en demandant à Louis XV une faveur nouvelle pour l'Académie de peinture :

« La protection dont Votre Majesté daigne honorer les arts est une loi qui me prescrit d'apporter tous mes soins à leur progrès. Or j'ay la satisfaction de voir qu'aujourd'huy il n'y a point d'État en Europe où ils soient portés à un si haut degré qu'en France, et qu'en cette partie elle rend de plus en plus les autres nations ses tributaires, puisqu'il n'y a point de cours où nos peintres, nos sculpteurs et nos architectes ne soient préférés. C'était autrefois à Rome, à Venise, à Florence qu'on allait les chercher, et c'est présentement de Paris qu'on les appelle [4]. »

1. *Gazette des Beaux-Arts,* 1867, p. 504.
2. *Gazette des Beaux-Arts,* 1867, p. 23, 183.
3. *Gazette des Beaux-Arts,* 1867, p. 24.
4. *Archives nationales,* O[1] 1058. (Journal des placets, lettres, mémoires, renvois et décisions du marquis de Marigny.)

VI

Ses constructions de l'École militaire, de l'Opéra et des guichets du Louvre. — Ses goûts particuliers en matière d'architecture et d'aménagements intérieurs.

Pour donner ici l'aperçu le plus rapide qu'il soit possible des principaux actes de l'administration du marquis de Marigny, nous suivrons l'ordre indiqué dans la commission royale qui lui fut donnée le 19 décembre 1745, du vivant de M. de Tournehem [1]. Comme directeur des Bâtiments, il a particulièrement attaché son nom aux constructions de l'École royale militaire, de l'ancien Opéra, de la place de la Concorde, alors appelée place Louis XV, et à l'ouverture des guichets du Louvre qui mettent en communication les quais avec la place du Carrousel.

Mme de Pompadour, voulant faire pardonner le scandale de sa conduite en fondant une institution grandiose et pour ainsi dire nationale, avait à diverses reprises visité l'établissement de Mme de Maintenon à Saint-Cyr [2], et rêvé d'attacher son nom à une école

1. *Archives nationales*, O[1] 1058. (Registre des dépêches pour l'année 1746.)
2. *Les maîtresses de Louis XV*, t. Ier, p. 280.

analogue, où les fils de militaires au service ou frappés sur les champs de bataille fussent élevés gratuitement[1]. Elle en avait souvent parlé à son ami Pâris-Duverney, qui n'avait pas hésité à promettre d'avancer les fonds nécessaires à l'entreprise ; M. de Tournehem avait fait des devis, ébauché mystérieusement avec le concours de Gabriel des plans tout à la fois pratiques et décoratifs ; il ne s'agissait plus que d'obtenir l'approbation du roi, pour que l'illustre et peu vertueuse marquise vît ses plans réalisés.

Au mois d'avril 1750, l'affaire fut soumise à Louis XV, et plaidée si chaleureusement que l'édit relatif à l'établissement de l'École royale militaire parut quelques mois après[2]. Les travaux commencèrent au mois de mai 1751, peu de temps avant le retour du marquis de Vandières à Paris ; mais ils subirent tant de retards que ce fut à ce dernier qu'incomba tout le souci de cette importante affaire[3].

Il écrit en effet, le 17 septembre 1752, à l'architecte Gabriel : « Je vois que d'après vos devis, vos calculs et vos opérations, 30,000 mètres cubes de pierres de différente nature, soit de moellons durs et tendres, soit

1. *Journal historique du règne de Louis XV*, t. II, p. 72.

2. Cet édit se trouve au *Journal de Barbier*, t. V, p. 12.

3. Pour subvenir aux frais, on dut mettre un impôt sur les cartes à jouer, faire une loterie et un emprunt de deux millions. (*Mémoires du duc de Luynes*, t. II, p. 9. — *Journal de Barbier*, t. III, p. 219.)

de pierres de taille dures et tendres, suffiront pour la construction de l'École, non compris l'église, et que, relativement à l'approvisionnement déjà fait, 150 chevaux suffiront à l'avenir pour fournir à celuy qui reste à faire[1]. » Il veille avec le plus grand soin à ce que les plans concordent avec le désir exprimé par le roi de voir « quarante grands appartements pour le gouverneur, le sous-gouverneur, les intendants, etc., cinq cents chambres d'élèves, neuf cours, trois cents arpents d'enclos, un manège royal, quelques ornements d'architecture dans la face qui regardera la rivière et dans l'autre face du même bâtiment, du côté de la plaine[2] ». Il tient à ce que les autres parties de l'édifice soient des plus simples, à ce que les chambres des élèves soient séparées, fermées par des cloisons vitrées, « nulle serrure aux portes, ni armoires, et point de cheminée dans les chambres ».

Par malheur, le bailleur de fonds, Pâris-Duverney, veut s'arroger un contrôle blessant pour le directeur des Bâtiments. « Il se croit, dit d'Argenson, le bienfaiteur du public, et l'admirable de ce projet est qu'il y a déjà gagné beaucoup [3]. » Chacun veut diriger les travaux, les débats s'enveniment, et le marquis de Van-

1. *Archives nationales*, O[1] 1246-1250.
2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. II, p. 6.
3. *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. VII, p. 106.

que l'amphithéâtre fît tout le tour des loges, c'est-à-dire qu'il commençât des deux premières loges. Je voudrais que les deuxièmes loges fussent en reculement des deux tiers sur les premières et de même les troisièmes sur les deuxièmes, de façon que le total de la salle fît amphithéâtre. Je voudrais que le devant des loges fût décoré dans l'ancien style, avec beaucoup de dorures. Je voudrais qu'au lieu de plafond en toile, il y eût un faux plafond en bois décoré en mosaïque dorée. Je pense qu'il servirait beaucoup à rendre la salle sonore; mais ce qui y contribuera encore plus, à mon avis, c'est la totalité des loges en bois, et que surtout il n'y en ait pas une qui fasse ressaut sur l'autre. Vos corrydors seront sans doute très spacieux et très éclairés. Les murs de dehors seront, comme de raison, en pierre dure. Je voudrais que le mur intérieur auquel seront appliquées les loges fût en bois de charpente sans aucune maçonnerie, et recouvert des deux costés en belle menuiserie. Peut-estre que je raisonne comme une cruche, mais j'ay dans la teste que rien ne résonne comme le bois, et que la construction que je propose ferait une salle extrêmement sonore.

« Je ne voûterais point mes corrydors, d'abord parce que ma construction ne le permettrait pas, ensuite parce que je les crois bons pour le *rimbombo* et la tenüe du son, mais très contraires au heurtement de

la voix, auquel la seule élasticité du bois est propre. Je pousserais l'attention plus loin, je voudrais que les colonnes qui orneront la magnifique proscène que j'attends de vous fussent creuses comme tambour et par conséquent sonores, je voudrais qu'une partie du dessous du fond de l'amphithéâtre fût un vuide tout en bois et inoccupé, je voudrais que notre plafond en bois fût incliné vers le paradis pour amener la voix dans la salle, au lieu d'être, comme dans beaucoup de spectacles, incliné vers le théâtre, ce qui y ramène les sons qui vont se perdre dans le cintre. Je voudrais qu'à hauteur de deux pieds au-dessus du plafond, il y eût un deuxième plafond tout en planches bien jointées, et qu'il fût fermé de partout, de façon que ces deux plafonds fissent une caisse vuide qui aurait toute la longueur et largeur de la salle sur deux pieds d'épaisseur. Je ne parle point de nos deux arcades souterraines pour l'homme de pied, qui sont bien essentielles. Je voudrais encore, car je ne cesse pas de vouloir, je voudrais que l'entrée de la salle fût un superbe vestibule, aux deux bouts duquel seraient deux magnifiques escaliers à trois rampes, et j'orne ce vestibule de deux belles statues en marbre, la Tragédie et la Comédie.

« Enfin pour dernier vouloir, et celuy-cy me tient à cœur, je voudrais que ce monument fût basti de la

même pierre, du même appareil et avec le même soin que la chapelle de Versailles. Vous me direz avec raison qu'il faudrait finir par vouloir beaucoup d'argent ; commençons par le plan, le roi est dans le goust et a l'intention de faire un monument favorable à luy et à la nation. Nos plans une fois convenus et approuvés par le roi, nous nous occuperons des moyens de finance. Le désir de voir exécuter un monument fera son effet :

> ... segnius irritam animos demissa per aurem
> Quam quæ sunt oculis subjecta... »

Enfin le marquis de Marigny chargea Contant d'Ivry d'élever l'église de la Madeleine[1], Gabriel de construire la place Louis XV et les deux bâtiments formant les angles de la rue Royale, et fit lui-même pratiquer dans le palais du Louvre cinq *guichets* spacieux, dont trois pour les voitures et deux pour les piétons[2]. Ces passages, dont nous nous servons si fréquemment aujourd'hui, furent établis en 1759, et pour mieux ménager l'effet décoratif, le marquis dut entamer les écuries royales, enlever une arcade et déloger l'imprimerie.

Cette communication entre la rive gauche et le Palais-Royal était déjà si nécessaire alors, que les

1. En l'année 1764.
2. *Journal de Paris*, 1er juin 1781.

gazetiers de l'époque s'épuisèrent, en faveur de son auteur, en éloges et en remerciements : « On a joint dans cet ouvrage, dit Hurtaux dans son *Dictionnaire historique de la Ville de Paris,* la magnificence et le grand goût à la commodité. L'ouverture de ce passage fait beaucoup d'honneur à l'architecte qui en a conçu l'idée, et l'on peut dire que depuis trente ans on n'a fait aucune réparation publique si utile et en même temps si bien entendue. » Piganiol de la Force, dans sa *Description de Paris,* renchérit encore sur les compliments de cet auteur et ne demande, pour ces fameux guichets, « qu'un marbre qui apprenne aux passants que c'est à M. de Marigny qu'ils sont redevables de ce bienfait ».

Le marquis de Marigny forma bien d'autres projets d'embellissements de Paris. Il s'occupa de faire déblayer les quais, d'assainir la ville, de la doter de jardins publics et de trottoirs couverts en différents endroits. La guerre de Sept ans l'empêcha malheureusement de faire exécuter tout ce qu'il désirait; on lui doit cependant l'achèvement d'une partie du Louvre[1], le nivellement des Champs-Élysées, principalement dans le quartier qui porte encore son nom, et la plantation des boulevards. Les jardins rentraient d'ailleurs tout spécialement dans ses attri-

1. *Journal de Barbier,* t. IV, p. 72.

butions, et, pour les embellir, il envoya jusqu'en Hollande des jardiniers et des fleuristes, « pour y choisir des ananas et y faire emplette d'arbrisseaux et oignons de jacinthes[1] ».

Nous dépasserions de beaucoup le cadre de cette étude, si nous voulions parler encore des constructions et des travaux divers que lui fit faire dans ses châteaux la marquise de Pompadour. A peine avons-nous la place de les indiquer ici. Il dut s'occuper en effet de l'Hermitage et de l'hôtel des Réservoirs de Versailles[2], de l'hôtel d'Évreux, de l'Hermitage de Fontainebleau[3], des châteaux de Crécy, de Bellevue[4], de la Celle[5], de l'Hermitage de Compiègne et de plusieurs autres domaines, dans lesquels d'Isle et L'Assurance se surpassèrent en embellissements élégants[6].

Chose curieuse à constater, cet homme habitué à construire des palais pour les autres, et qui, nous l'avons vu déjà, n'aimait que médiocrement les richesses et les grandeurs, eut de bonne heure la fantaisie de bâtir pour lui-même, ce qui était sans contredit le

1. *Archives nationales*, O[1] 1064. (Registre de la Direction des Bâtiments du Roi, 22 avril 1756.)

2. *Histoire de madame du Barry*, par Vatel, p. 411.

3. *Mémoires du duc de Luynes*, t. X, p. 85.

4. *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. VI, p. 140. — *Archives nationales*, O[1x] 116 (1768-1769).

5. *Journal de Barbier*, t. IV, p. 484.

6. *Mémoires du duc de Luynes*, t. XII, p. 20.

suprême luxe de l'époque. Il apportait du reste dans ses affaires personnelles autant de soin, de minutie que dans ses fonctions publiques, demandant toujours à quelle somme pouvait s'élever une dépense avant de la commander. Tout d'abord on le voit décorer avec Soufflot l'appartement de la rue Saint-Thomas du Louvre. Cette demeure n'étant pas à lui, il ne tarde pas à combiner mille projets divers pour la maison du Roule où il songe à s'installer; il veut, dit-il à Soufflot le 18 janvier 1764, « un cabinet-bibliothèque, sorte de retraite pour lui seul où personne ne doit entrer, et où il serait bien fou de dépenser 8 à 10,000 livres dans trois toises quarrées[1] ». Il demande à Brebion, inspecteur des Bâtiments, « de lui faire un dessin pour accommoder ce cabinet tout au plus simple, à la capucine, archicapucine. Point de bronze, une frise simple, point d'anneaux dorés aux tiroirs, de simples ouvertures de serrures, en un mot propreté d'ouvrage et rien de plus. La cheminée simple et carrée en bleu turquin, la glace en attique et le reste pour la forme ainsi qu'il a été convenu. » Il demande encore « des tringles aux croisées et aux glaces, et pour l'encadrement des tapisseries des baguettes peintes en gris blanc ou gris perle ainsi que le lambris d'appuy ». Son salon sera « en meuble des Gobelins à fond paille; l'antichambre, la

1. *Archives nationales*, O[1x] 1251 B.

garde-robe et les passages seront peints en gris blanc; quant à la salle à manger, qui sera anti-salon pour faire de la musique, elle devra être par conséquent boisée; elle sera peinte en blanc et or, la corniche ainsi que la chambre à coucher seront dorées, et dans la salle à manger il y aura des carreaux de marbre blanc veiné ».

En 1767, il veut refaire toute sa façade, et il écrit le 18 décembre : « Je me rends, Soufflot, à vos raisons; j'adopte le bâtiment en mansarde; il sera bien moins cher; il remplira également mes vues. La façade sur la rue et la disposition des cheminées en seront plus faciles. J'adopte aussi le vestibule formant tour ronde sur la cour. Je compte qu'à mon arrivée à Paris je commencerai à jouir de mes deux petites galleries. Dites à Brebion de vous communiquer ce que je luy ai dit en lui remettant le plan des écuries, et voyez s'il y a moyen de faire ce que je désire[1]. » Le château de Ménars l'occupera bien davantage encore, quand il ne sera plus directeur des Bâtiments. En attendant, il ne se passe pas une semaine sans que son ami Soufflot ne soit invité à lui présenter de nouveaux plans accompagnés de leurs devis. Il se plaindra même un jour de ne pas voir ses travaux avancer assez promptement. Ce qui ne l'empêchera pas d'écrire le

1. *Archives nationales*, O[1] 1251 B.

27 juin 1764, deux mois après la mort de sa sœur : « En may, juin, juillet, août et septembre, je suis toujours au Roule ; en octobre, à Fontainebleau et à différentes campagnes. Supprimez novembre, décembre, janvier, février, mars et avril, tous les lundis jusqu'au jeudi à Versailles, les campagnes où je vais, les voyages à Saint-Hubert, à Marly, à Bellevue, et vous trouverez qu'il ne me reste pas soixante jours à passer dans ma maison. »

VII

Les Académies et les manufactures sous son administration.

Nous devons dire encore en quelques pages ce que le marquis de Marigny fit pour les académies et pour les manufactures royales. Les peintres et les sculpteurs eurent, comme les architectes et les dessinateurs, mille occasions d'apprécier son équité, son intelligence et son cœur. Sachant distinguer à merveille ce qui pouvait dans leurs ouvrages prêter à la critique ou mériter des éloges, il excella surtout dans ces entretiens féçonds et familiers, où chacun d'eux savait trouver toujours un protecteur plus qu'un maître. Il commença par leur montrer combien, dans la distri-

bution de ses faveurs, il demeurait étranger à tout esprit de parti, et dès l'année 1754, il écrivit au directeur de l'Académie de peinture et de sculpture : « M. de Saint-Contest m'a demandé de faire recevoir à l'Académie de peinture le sieur Roslin, peintre suédois de la religion prétendue réformée; je désire qu'il soit examiné afin de m'assurer s'il est en état d'y être admis. C'est au sentiment d'artistes habiles que je m'en rapporte, et comme ils doivent être au-dessus de toute prévention et de tout motif de partialité, je me repose sur leur sincérité et sur leurs lumières. Quant à l'obstacle de religion, le roi lui fera la même grâce et donnera même permission à l'Académie qu'il lui a donnée en faveur du sieur Lundberg. Il ne s'agit donc que de constater le mérite de l'aspirant par un scrutin rigoureux dans une assemblée de l'Académie, et j'en attends le résultat pour répondre à M. de Saint-Contest. Exhortez messieurs vos confrères à n'avoir égard qu'au talent, toute autre considération est étrangère au choix d'un académicien. Comme c'est votre estime qui doit l'élire, c'est à ses ouvrages à solliciter pour lui[1]. »

C'est d'ailleurs à propos de l'Académie de peinture et de sculpture et de l'Académie d'architecture que nous remarquerons toute sa sollicitude. Trouvant

1. *Archives nationales,* O[1] 1064.

l'organisation de la première insuffisante, il écrivit encore au roi : « Il y a une si grande émulation parmi les sujets de Sa Majesté que l'École publique de dessin est devenue trop petite eu égard au grand nombre d'élèves qui viennent s'y présenter, et plus il y en aura, plus il y aura lieu d'espérer d'en voir sortir de grands hommes dans tous les arts. Ces considérations m'ont inspiré la confiance de proposer à Votre Majesté de vouloir bien rendre à son Académie de peinture et sculpture la jouissance de la belle galerie d'Apollon, qui, en la débarrassant des ateliers qu'on y a construits, fournirait à cette Académie une salle et un passage magnifiques, ce qui serait de plus une nouvelle ressource pour les étrangers que la curiosité amène journellement en France. La deuxième proposition que j'ose faire à Votre Majesté serait qu'elle daignât seconder l'empressement de la jeunesse qui se présente en foule pour étudier les différentes parties des arts. Il ne faut pour cela qu'une seconde École publique, qui peut aisément se construire au-dessus de l'École actuelle. La dépense de ces deux objets ne peut monter au plus qu'à 20,000 livres, et ils sont si ardemment désirés par l'Académie que, par un zèle dont il y a peu d'exemples, elle offre de supporter la moitié de cette dépense, si Votre Majesté veut bien lui accorder les autres 10,000 livres, objet bien modique en com-

paraison de l'utilité qui en résultera nécessairement[1]. »

On le vit employer son heureuse influence à augmenter le nombre des membres de cette Académie[2], à maintenir le règlement que son prédécesseur, M. de Tournehem, avait édicté pour eux[3], à conserver intactes leurs prérogatives, en dépit des agissements de la communauté des peintres de Saint-Luc. Les membres de cette corporation ayant voulu figurer dans l'Almanach royal, il obtint que Sa Majesté fît défense expresse à l'imprimeur de publier leurs noms[4], et montra dans un mémoire, daté du 15 décembre 1766, combien il était jaloux des droits de ses protégés :

« Depuis que Louis XIV, par l'établissement de l'Académie de peinture et de sculpture, a affranchi ces arts de l'avilissement où les tenait la communauté des maîtres peintres de Saint-Luc, ils ont pris un tel essor en France que toutes les puissances de l'Europe ont recours aux artistes de cette Académie dans les occasions les plus importantes. La distinction seule d'être un de ses membres a été l'aiguillon de la plupart, et c'est encore dans l'esprit du public l'annonce et le garant de leurs

1. *Archives nationales,* O[1] 1058. (Journal des placets, lettres, mémoires, renvois et décisions du marquis de Marigny, bon du Roi du 28 octobre 1764.)

2. *Archives nationales,* lettres patentes de juin 1756.

3. *Archives nationales,* O[1x] 1058, p. 278.

4. *Archives nationales,* O[1x] 1058. (Journal des placets, lettres, mémoires, renvois et décisions du marquis de Marigny.)

talents. Aujourd'hui quelques artistes de la communauté de Saint-Luc, que la médiocrité de leurs talents a exclus de l'Académie royale, se proposent de demander à Votre Majesté de les ériger en Académie. Ils abusent même des privilèges accordés à l'Académie royale, comme s'ils pouvaient leur être communs; ils usurpent sourdement le titre d'Académie royale, sous prétexte que Louis XIV a bien voulu permettre que les maîtres peintres de Saint-Luc tinssent une école particulière destinée pour eux, leurs enfants, compagnons et apprentis. Ils s'arrogent enfin le titre de peintres et sculpteurs du roi, quand ils le peuvent faire à l'insu de l'Académie. Un pareil abus, s'il était toléré, serait à tous égards dangereux. Il inspirerait le découragement, en anéantissant la distinction qui a été jusqu'à présent le principal aiguillon des talents; il induirait en erreur les étrangers et le public peu instruit, qui sont fondés à penser que la qualité d'académicien emporte avec elle la certitude d'un mérite tout au moins au-dessus de la moyenne, et par là il occasionnerait la chute prompte de ces arts en France. Si Votre Majesté daigne maintenir dans leur éclat son Académie et les arts qu'elle cultive, je la supplie très humblement de ne point souffrir qu'il s'élève un second corps sous le titre d'Académie[1], etc. »

1. *Archives nationales*, O[1] 1058. (Journal des placets, lettres, mémoires,

Enfin il veilla chaque année à ce que l'Exposition du Salon conservât son caractère et sa valeur artistiques, il réunit au Louvre les tableaux de toutes les écoles répandus dans les palais royaux, et demanda l'établissement d'un Musée des sciences et des arts[1]. Il ouvrit au public la galerie de Rubens[2], obtint du roi qu'il élevât les prix des tableaux qu'il voulait acquérir, organisa le Musée du Luxembourg et le Cabinet des sculptures, suivant les intentions de son prédécesseur, M. de Tournehem.

Quant aux manufactures, il leur donna la plus heureuse et la plus féconde impulsion, achetant les produits des Gobelins plus que ses prédécesseurs, « moins, selon ses expressions, par le besoin qu'en avait cet établissement que pour soutenir la peinture d'histoire, toujours prête à dégénérer en France », faisant fabriquer par Vaucanson de nouveaux métiers, encourageant les chimistes Macquer et Quémiset, obtenant qu'on fît ressembler les tapisseries aux tableaux par la variété du coloris et le fini du dessin. Les administrateurs de la manufacture des glaces lui ayant demandé une diminution de tarifs, il écrivit à Gabriel que cette

renvois et décisions du marquis de Marigny, 18 octobre 1766, 14 décembre 1766 et 1er mai 1767.)

1. Mémoires de Bachaumont, 11 janvier 1768. Ce projet ne fut exécuté qu'en 1792.

2. *Archives nationales*, O1z 1251 B. — *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 289.

affaire était trop importante pour ne pas convoquer un bureau, le pria de le présider, de convoquer les personnes les plus capables d'examiner les projets de tarifs dans l'intérêt du royaume, et de lui envoyer « le résultat des opinions » signé de chacun des membres réunis dans cette commission [1].

Son immixtion fut plus utile encore dans la manufacture de Sèvres. On sait que Mme de Pompadour avait obtenu le privilège de la verrerie de ce lieu, installée dans l'ancien château de Lully après avoir été d'abord établie, par Fulvy, dans le château de Vincennes [2], et qu'elle s'était déclarée la protectrice de cet établissement, trouvant à juste titre que les imitations grossières des porcelaines de Saxe et du Japon, que l'on parvenait alors à grand'peine à façonner, étaient indignes de son roi [3]. Son frère avait comme elle soutenu les premiers essais d'une nouvelle fabrication, et l'on comptait dans la manufacture, en 1756, soixante peintres et cinq cents ouvriers environ, logés dans ses dépendances [4].

Toutes les semaines, le marquis de Marigny visi-

1. *Archives nationales,* O[1] 1246-1250.

2. *Vie privée de Louis XV,* t. II, p. 256. — *Journal historique du règne de Louis XV,* t. II, p. 203.

3. *Mémoires historiques et anecdotiques pendant la faveur de madame de Pompadour,* p. 269.

4. *Mémoires du duc de Luynes,* t. XVI, p. 77.

tait les ateliers avec sa sœur; Falconet fournissait les dessins et les modèles et touchait pour ce travail 2,400 livres par an; Macquer, de Milly, Pellot, de Montigny étaient chargés spécialement d'étudier des compositions chimiques. Quand cet établissement devint *Manufacture royale de porcelaines de France,* il prit un nouvel essor et ses produits, perfectionnés, furent plus recherchés encore [1]. D'ailleurs Mme de Pompadour avait fait défendre à tout marchand de vendre d'autre porcelaine française que celle qui provenait des ateliers de Sèvres, et chaque année, sous ses auspices, s'ouvrait dans la galerie des Glaces du château de Versailles une exposition dans laquelle elle figurait comme vendeuse. « Ce n'est pas être bon citoyen, disait-elle aux visiteurs, que de ne pas acheter de cette porcelaine, autant qu'on a d'argent [2]. »

Quand elle mourut en 1764, le marquis de Marigny ne permit pas qu'une institution aussi honorable pour celle qui l'avait créée périclitât entre ses mains, et se fit subroger aux droits d'exploitation qu'exerçait, au nom de sa sœur, un sieur Joseph Bretonnier : « Considérant que le suppliant se trouve en état de faire par luy-même l'exploitation dudit privilège, par les con-

1. *Lettres, sciences et arts du XVIIIe siècle,* par P. Lacroix, p. 440 et suivantes.

2. *Mémoires du marquis d'Argenson,* t. VII, p. 212.

naissances qu'il a acquises dans la place de directeur général de nos Bâtiments qu'il exerce soit en chef, soit en survivance depuis dix-huit ans, mais qu'il ne pourrait le faire avec avantage à cause des frais extraordinaires qu'il serait obligé d'y faire, et des dépenses de premier établissement que la dame marquise de Pompadour, sa sœur, y aurait faites [1], si le temps de sa jouissance était borné à quinze années conformément à notre déclaration du 24 décembre 1762; que le suppliant requerrait qu'il nous plût déroger aux dispositions de notre dite déclaration, de le subroger audit sieur Bretonnier pour jouir, luy, ses hoirs, successeurs et ayants cause, pendant l'espace de quarante années, du privilège de la verrerie établie au bas Meudon, et ordonner en outre que le charbon de terre qu'il pourrait faire venir de l'étranger, par le port du Havre, en exemption de tous droits serait fixé jusqu'à concurrence de 4,000 voyers par an : à ces causes et désirant favorablement traiter ledit sieur marquis de Marigny et luy donner des marques de la satisfaction que nous avons de ses services, nous subrogeons [2], etc., etc. »

Depuis cette époque, il ne cessa de veiller au développement de la manufacture comme à la réputation

1. Mme de Pompadour dépensa, en acquisitions et constructions de la manufacture de Sèvres, la somme de 600,000 francs environ.

2. *Archives nationales,* K 193, n° 31 (22 août 1764).

et aux progrès de ses produits. Nous ne pouvons nous étendre sur les succès qu'eurent alors les objets d'art et d'ornement provenant des ateliers de Sèvres, et que les collectionneurs se disputèrent à l'envi. M. Courajod, dans sa très curieuse préface au *Livre-journal de Lazare Duvaux, marchand-bijoutier ordinaire du roi,* a traité ce sujet avec tout le talent et tout le soin qu'il comporte. Mais nous devions rappeler que si Mme de Pompadour fut la véritable fondatrice de cette institution nationale, dont les produits artistiques ont depuis plus de cent vingt ans fait tant d'honneur à nos artistes, le marquis de Marigny en fut l'organisateur, en dirigea les constructions et les aménagements particuliers, avec cette intelligence et ce souci des intérêts publics dont on a vu les effets bienfaisants dans ces deux derniers chapitres.

VIII

Il recueille la succession de Mme de Pompadour. — Son mariage avec Mlle Filleul et sa vie intime.

En dépit des petites discussions dont Mme du Hausset était le témoin discret entre le frère et la sœur,

nous connaissons assez le marquis de Marigny par tout ce qui précède, pour demeurer convaincu du profond chagrin que lui causa la mort de Mme de Pompadour[1]. Déjà son cœur affectueux et dévoué avait été fort contristé, quelques années auparavant, par la perte cruelle et prématurée de sa nièce Alexandrine, unique enfant de M. et Mme d'Étiolles, pensionnaire au couvent des dames de l'Assomption[2]. Aussi cette nouvelle épreuve, le touchant de plus près encore, le plongea-t-elle dans la plus sincère affliction, en exaltant pour toujours son caractère sombre et mélancolique. « Je vous suis bien obligé, écrivit-il à Natoire le 26 avril 1764, de l'intérêt que vous aviés pris à la maladie et à la trompeuse convalescence de ma sœur, qui n'a fait que paraître. Je l'ay perdue en effet au moment où je m'étais flatté de son entier rétablissement. Jugez de l'accablante tristesse où ce funeste événement m'a plongé, et de quelle profonde douleur j'ay l'âme pénétrée[3]. »

Celle-ci s'était en effet montrée pour lui plus qu'une sœur; elle avait formé son jugement, orné son intelligence et poli ses manières dans un voyage ma-

1. Le 15 avril 1764.

2. *Mémoires du marquis d'Argenson,* t. VI, p. 185.

3. *Archives nationales,* O[1] 1058. (Journal des placets, lettres, mémoires, renvois et décisions du marquis de Marigny.)

gnifique, gratifié sa personne de plus d'honneurs qu'il n'en avait jamais rêvés, fixé sa position avec toute la prudence et toute la sagesse d'une mère. Enfin elle avait mis le comble à ses bienfaits en lui laissant toute sa fortune. Voici la partie du testament de Mme de Pompadour qui a trait à sa famille :

« Je donne et lègue mes meubles et immeubles, biens de quelque nature et en quelques lieux qu'ils soient situés, à Abel-François Poisson, marquis de Marigny, mon frère, que je fais et institue mon légataire universel, et, en cas de mort, je mets en son lieu et place M. Poisson de Malvoisin, maréchal des logis de l'armée, actuellement chef de brigade des carabiniers, et ses enfants. »

Au dos était écrit :

« Je substitue à Abel-François Poisson mon frère, marquis de Marigny, ma terre du marquisat-pairie de Ménars et ses dépendances, et telle qu'elle se trouvera le jour de mon décès, et à ses enfants et petits-enfants mâles, et toujours à l'aîné. S'il n'a que des filles, la substitution n'aura pas lieu, et la terre sera partagée entre elles. Au cas de mort de mon frère sans aucune postérité, je mets en son lieu et place, et aux mêmes conditions, M. Poisson de Mal-

voisin, actuellement chef de brigade des carabiniers [1]. »

A Versailles, le 30 mars 1761.

Signé : JEANNE-ANTOINETTE POISSON,
Marquise de Pompadour.

Le marquis de Marigny, que son goût personnel avait déjà porté à s'entourer d'objets d'art et de meubles de prix, se vit donc propriétaire de tout ce que sa sœur avait laissé en mourant. Avec un soin tout filial, il s'occupa de réunir toutes les œuvres gravées de la main de cette dernière [2], enrichit ses collections avec le discernement d'un véritable Mécène, et vendit seulement, en 1766, une partie des livres, des tableaux et miniatures, des estampes et des dessins qu'il ne crut pas devoir conserver [3]. Cette vente dura un an et produisit 41,940 livres [4]. « On y alla, dit Campardon,

1. *Mémoires historiques et anecdotiques pendant la faveur de madame de Pompadour,* p. 376.

M. le baron Pichon a bien voulu nous communiquer une lettre du marquis de Marigny datée de Ménars, le 12 décembre 1776, dans laquelle il prévient un de ses amis « qu'il n'y a pas un seul portrait gravé de Mme de Pompadour sur lequel on puisse la reconnaître ».

2. *Catalogue de l'œuvre gravé de madame de Pompadour.* (Mme de Pompadour, par MM. de Goncourt, p. 454.)

3. *Catalogue des tableaux originaux de différents maîtres, miniatures, dessins et estampes sous verre de feu madame la marquise de Pompadour.* (Mme de Pompadour et la Cour de Louis XV, par Campardon, p. 317.)

4. *Les maîtresses de Louis XV,* t. II, p. 76. — *Histoire des plus célèbres amateurs français,* par Dumesnil, p. 164.

comme à un spectacle, car il sembla que toutes les parties du monde se fussent rendues tributaires du luxe de la marquise [1]. »

On ne peut s'empêcher de le remarquer ici, la valeur personnelle du marquis était si grande que la disparition de celle à laquelle il devait tant d'élévation ne lui fit perdre aucune des bonnes grâces, aucune des faveurs du roi. A peine fut-il devenu marquis de Ménars, et seigneur d'un château que Louis XV n'avait pas dédaigné d'emprunter pendant quelques mois pour loger son beau-père [2], qu'il reçut encore un nouveau témoignage de la bienveillance royale; nous voulons parler du brevet du 21 septembre 1766, le nommant gouverneur du château de Blois [3].

1. *Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV,* par Campardon, p. 309. — *Vie privée de Louis XV,* t. IV, p. 26.

2. La Direction des Bâtiments le loua pour 10,000 livres en 1733 pour recevoir Stanislas, roi de Pologne.

3. « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. La charge de capitaine-gouverneur de notre château de Blois étant vacante par suite de la démission du marquis de Castellane, nous avons fait choix pour la remplir de notre très cher et féal conseiller en nos conseils, le sieur Abel-François Poisson, marquis de Marigny, commandeur de nos ordres, notre lieutenant général au gouvernement de notre province d'Orléanais, gouverneur de notre ville de Blois, directeur général de nos bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures royales. La satisfaction que nous ressentons de la distinction avec laquelle il remplit les charges que nous lui avons confiées, son attention suivie à maintenir le bon ordre et la règle dans une administration importante et étendue, son application à acquérir toutes les connaissances nécessaires

Après avoir douté si longtemps du bonheur, refusé les plus beaux partis et préféré la solitude, qu'il avait pourtant en horreur, à l'aléa d'un mariage de convenance, le marquis de Marigny crut enfin avoir découvert celle qui pouvait le rendre heureux, cette épouse idéale que sa sœur autrefois avait désespéré de jamais rencontrer. C'était, au dire des contemporains, la plus aimable et la plus gracieuse jeune fille que l'on pût voir. Aussi bonne que belle, aussi enjouée que raisonnable, elle avait été admirablement élevée par sa mère, Mme Filleul, sœur de la comtesse de Séran, et rien ne pouvait faire prévoir l'étrange facilité avec laquelle cette séduisante créature devait plus tard se laisser entraîner dans la voie du déshonneur. « Tout ce que l'on peut désirer, dit Marmontel, de charmes

pour le perfectionnement des arts et pour les faire de plus en plus fleurir, jointes au zèle qu'il fait paraître en toute occasion pour notre personne et pour tout ce qui peut intéresser notre service, nous engagent à lui donner de nouvelles marques de la bienveillance dont nous l'honorons.

« A ces causes, nous avons donné et octroyé par ces présentes ladite charge de capitaine-gouverneur de notre château de Blois, galleries et bâtiments et dépendances, pour luy l'avoir à exercer, en jouir et en user aux honneurs et autorités, prééminences, prérogatives, privilèges, franchises, libertés et logements, ainsi qu'en a joui ou dû jouir ledit sieur marquis de Castellane, ensemble des gages de 1,500 livres que nous avons attribués à ladite charge par l'art. 6 de notre édit de novembre 1739, ensemble des droits de chauffage et franc-salé que nous y avons pareillement attribués, et ce tant qu'il nous plaira, etc., etc. Donné à Compiègne, le 21 septembre 1766. » (*Archives nationales*, M 506.)

dans une jeune personne, soit du côté de la figure, soit du côté de l'esprit et du caractère, douceur, ingénuité, beauté, gaieté ingénieuse, raison même et raison très saine, tout cela cultivé avec le plus grand soin, se trouvait réuni chez elle [1]. »

Quand le mariage fut décidé, notre bel amoureux, voulant jouir davantage et loin des importuns de ce qu'il croyait être le plus beau jour de sa vie, résolut de célébrer son union dans son château, et Jal nous a donné, dans son *Dictionnaire critique,* la date de cet événement d'après le curieux document que nous reproduisons :

« L'an 1767, le vendredi 2 janvier, avons permis à haut et puissant seigneur Abel-François Poisson, marquis de Marigny et de Ménars, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, et à demoiselle Marie-Françoise-Julie-Constance Filleul, demeurant rue du Mail, de cette paroisse, d'aller se marier dans celle de Ménars-le-Château, diocèse de Blois. (Registre de Saint-Eustache.)

Au bas de cet acte on lit :

« On n'a pas voulu payer les droits [2]. »

1. *Mémoires de Marmontel,* t. III, p. 48.

2. Nous ne pensons pas que l'on doive s'arrêter à l'impression fâcheuse que peut laisser dans l'esprit cette dernière annotation. Le marquis ne fut pas avare ; il donna souvent, au contraire, des preuves de sa bienfaisance, disons aussi de sa commisération, notamment au sujet de la paroisse de

Les premiers jours tout alla bien; le marquis jouissait véritablement du bonheur qu'il avait rêvé, écrivait à son ami Soufflot « qu'il était parfaitement heureux et qu'il espérait bien ne pas cesser de l'être [1] », le remerciait chaudement de tout ce qu'il lui disait « d'honneste et d'obligeant », et se montrait fort flatté de l'estampe allégorique que lui envoyait Baudouin, et qui représentait l'Hymen allumant son flambeau et couronnant deux cœurs posés sur un autel enguirlandé de roses. Il voyait avec joie « sa femme aimer et étudier le clavecin », et donnait des ordres à Paris pour que sa chère Julie eût d'agréables surprises en revenant de Ménars. « Vous vous rappelez, mandait-il à Soufflot, les deux tableaux de Boucher qui étaient dans mon cy-devant cabinet en face la croisée; l'un représente *Vénus à sa toilette;* faites attacher ces deux tableaux dans le cabinet de toilette en face l'un de l'autre [2]. »

Et pourtant les premiers nuages ne devaient pas tarder à apparaître, et à précéder de bien près l'orage et

Marigny, de l'un de ses employés, Vahiny, son diffamateur, et du nègre Ramaud, recueilli dans la succession de Mme de Pompadour. Nous avons donc bien plutôt lieu de supposer que ses importantes fonctions et ses titres honorifiques lui donnaient certains privilèges, contestés par la personne chargée de rédiger l'acte dont il s'agit.

1. *Archives nationales,* O^1^ 1251. (Lettre du 21 janvier 1767.)

2. *Ibid.*

la tempête. La fille de Mme Filleul n'avait point assurément les perfections que nos galants auteurs avaient cru voir en elle, et que les premiers élans d'amour avaient fait supposer au marquis de Marigny. Celui-ci, d'autre part, était entré en ménage en croyant fermement y trouver les délices d'un vrai paradis terrestre, et sa trop longue attente avait eu pour résultat de le rendre d'une exigence et d'une jalousie excessives. Sa tendresse s'alarmait de la moindre inattention, son cœur se sentait troublé de l'apparence même de la froideur, et comme si l'insouciance et la légèreté de sa femme ne suffisaient pas, les embarras d'une belle-mère allaient encore exaspérer cette nature tourmentée d'un mal, hélas ! incurable : la soif du bonheur parfait.

Marmontel nous a dit déjà quel était le côté faible de son intéressant ami. « Il fallait avoir le soin le plus exact à ménager en lui l'amour-propre inquiet, ombrageux, susceptible à l'excès de méfiance et de soupçon. C'était un homme charmant que ne gâtait que sa susceptibilité de caractère », assez commun défaut chez ceux qui ont le cœur haut placé et une grande sensibilité. Cette faiblesse était, au moment de son mariage, arrivée à un tel point, que « si l'on se disait quelques mots à l'oreille en sa présence, il en était effarouché[1] ». Bref, il était d'humeur chagrine, et

1. *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 25.

nous allons voir comment la paix de son intérieur en fut à jamais troublée. Le récit est assez piquant pour que nous ayons cru devoir le retracer brièvement, d'après les *mémoires* de son secrétaire.

L'habile médecin Bouvart avait recommandé les eaux d'Aix-la-Chapelle à la mère de Mme de Marigny, qui se mourait d'une fièvre lente, et la jeune comtesse de Séran avait accompagné la malade en ce long voyage. Les nouvelles étaient loin d'être bonnes; aussi, cédant au désir que lui exprimait sa femme, le marquis avait-il pris le parti de la conduire à ces eaux, et de profiter de cette circonstance pour faire avec Marmontel et Cochin un voyage dans le Brabant, et s'enquérir de tableaux des deux écoles hollandaise et flamande. Après avoir passé quelques jours dans l'intimité de ces dames : « Je vous laisse notre chère Julie, dit-il à Mme Filleul. Il est bien juste qu'elle donne des soins à la santé de sa mère. Dans quelque temps je viendrai la reprendre, et j'espère trouver alors parfaitement rétablie cette santé qui nous est si précieuse à tous. » Mais, comme dit Marmontel, en lui le plus petit grain d'humeur était comme un levain qui fermentait bien vite. Dès qu'il fut seul et livré à lui-même, il se représenta sa femme l'oubliant auprès de sa mère, il se figura même que, plus en liberté, elle se réjouissait de son éloignement. « Elle ne l'aimait point, elle ne vi-

vait point pour lui, et il s'en fallait bien qu'il fût ce qu'elle avait de plus cher au monde. »

Lorsqu'il fut de retour de son exploration, il crut s'apercevoir que Mme de Marigny avait pris les goûts mondains de son amie Mme de Séran ; il apprit que les deux jeunes femmes étaient allées, en son absence, se promener en de nombreuses compagnies, qu'elles avaient dansé chaque soir au *Ridotto* de la ville, et ses pensées s'assombrirent encore davantage, quand Mme Filleul lui eut demandé la grâce de conserver sa fille jusqu'à la fin de la saison. Il se contint tout d'abord et parut même céder volontiers à ce désir. Il proposa aux deux amies de leur faire visiter Spa avant de reprendre seul la route qui conduisait à Paris ; on partit le lendemain, et ce fut seulement au milieu du repas du soir qu'on le vit donner libre cours à ses récriminations. « Après tout ce qu'il avait fait, dit-il alors, pour être aimé, il voyait bien qu'il ne l'était point, mais qu'il était haï, qu'il était détesté, que la demande que lui avait faite Mme Filleul était préméditée, que l'on avait voulu se débarrasser de lui, qu'il n'était point dupe de ces belles manières, et qu'il savait très bien qu'il tardait à sa femme qu'il fût parti. »

Alors celle-ci, sans s'émouvoir, crut devoir lui faire observer « qu'il était injuste, et que s'il eût témoigné la plus légère peine de la laisser près de sa mère, ni l'une

ni l'autre n'auraient voulu abuser de sa complaisance; qu'au surplus, quoique l'on eût laissé les malles à Aix-la-Chapelle, elle était résolue à partir avec lui. — Non, madame, restez, il n'est plus temps; je ne veux point de sacrifice. » — Mais elle de répliquer : « Assurément c'en est un que de quitter ma mère dans l'état où elle est, mais il n'en est aucun que je ne sois prête à vous faire. — Je n'en veux point », répéta-t-il en se levant de table. Et comme Mme de Séran s'efforçait de l'adoucir : « Pour vous, madame, je ne vous parle point. J'aurais trop à vous dire. Seulement je vous prie de ne pas vous mêler de ce qui se passe entre madame et moi. » Puis, sortant brusquement, il laissa consternées ses deux interlocutrices, alla s'enfermer dans sa chambre d'hôtel, et commanda des chevaux de poste pour le petit lever du jour.

Marmontel alla bientôt après tâcher de calmer sa colère, mais sa pénible mission n'obtint aucun résultat. Le marquis arpentait sa chambre, en proie à un violent désespoir, et ne cessait de répéter à son secrétaire : « C'est un jeu. Vous ne connaissez pas les femmes; je les connais, pour mon malheur ! Plaignez-moi, dit-il encore en lui serrant les mains, plaignez le plus malheureux des hommes. » Il partit comme il avait dit, et la douleur de Mme de Marigny se changea alors en indignation : « Il me rebute, s'écria-t-elle, il veut me

révolter ; il y réussira. J'étais disposée à l'aimer, le ciel m'en est témoin ; j'aurais fait mon bonheur, ma gloire de le rendre heureux; mais il ne veut pas l'être, il a juré de me forcer à le haïr[1]. »

De pareilles scènes achevèrent de miner la santé de Mme Filleul, et Mme de Marigny ramena peu de temps après à Paris sa mère plus souffrante et plus épuisée que jamais. De son côté, le marquis finit par reconnaître ses torts et sollicita le pardon des chagrins qu'il avait causés. Nous devons croire que Marmontel, après avoir contribué à cette réconciliation, sut donner à ces époux mal assortis de nouvelles preuves de dévouement, et rendit assez fréquents ses services de diplomate, car le marquis lui écrivit de Fontainebleau, le 12 octobre 1767, « qu'il ne pouvait assez lui dire combien il était heureux d'attendre sa prochaine visite à Ménars, et qu'il lui était permis d'être un peu jaloux du plaisir qu'en témoignait déjà Mme de Marigny[2] ».

Mme de Séran avait assuré son amie qu'elle aurait un très bon mari si elle pouvait parvenir à tempérer la violence de son caractère. Mais si la grâce et la beauté de cette dernière lui valaient les éloges que nous avons rapportés, il est juste de dire aussi qu'il lui manquait cette patience, cette volonté, et surtout cet amour plein

1. *Mémoires de Marmontel*, t. III, p. 82.
2. *Ibid.*, p. 102.

de sincérité et de délicatesse, auxquels ne peuvent résister des hommes de cœur et de ressources comme le marquis de Marigny.

Un enfant aurait pu sans doute rendre à notre personnage les désillusions moins cruelles, et pendant l'année 1771, Mme de Marigny lui ayant donné une fille[1], il sentit revivre son cœur et put ranimer son courage. Bonheur éphémère encore ! Cette enfant mourut peu de temps après son baptême, et ce trait d'union disparu, les châtelains de Ménars ne purent s'accorder longtemps. Ils durent même recourir au triste expédient d'une séparation amiable. Mme de Marigny, jolie, frivole et mondaine, chercha des consolations en rapport avec ses goûts, et les trouva sans peine au prix de sa réputation et de son honneur[2]. Mais son mari sut demeurer toujours indigne de son infortune, honnête homme dans la vie privée, zélé pour les intérêts et pour le service du roi, et dans la retraite où nous allons bientôt le voir se reposer de ses fatigues, se distraire de ses chagrins et se consoler de ses déboires, il appellera autour de lui ses amis dont il a toujours eu tant de plaisir à s'entourer,

1. La fille du marquis de Marigny eut pour parrain le prince de Rohan-Soubise et fut baptisée à Ménars, dans la chapelle du château, le 29 décembre 1771. (Registres de l'état civil de la chapelle de Ménars-les-Blois.)

2. *Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette*, etc., publiée par M. de Lescure, p. 229. — *Les fastes de Louis XV*, t. II, p. 136.

leur donnera le meilleur de son cœur, et trouvera, dans ses goûts artistiques et sa passion pour les collections d'objets d'art, ces délicates jouissances qui permettent de dominer les événements et les épreuves.

IX

Difficultés budgétaires de son administration. — Sa retraite au château de Ménars et sa mort.

Bien qu'il eût conservé la plus haute considération à la cour, le directeur des Bâtiments avait, comme il est naturel, excité la jalousie de parvenus ambitieux rêvant d'obtenir sa place, et vu surgir dans son administration même des résistances qu'il ne lui était pas toujours facile de maîtriser. Sa situation lui commandait de ménager l'intervention de personnalités puissantes; d'autre part, il était trop loyal pour accueillir les récriminations d'artistes sans valeur, orgueilleux et mécontents. Ses démêlés avec l'Académie d'architecture et la communauté des maîtres peintres de Saint-Luc commencèrent à le décourager; les ennuis qu'il s'attira en refusant de laisser péricliter son service hâtèrent l'abandon de sa charge et motivèrent sa

retraite. Louis XV n'ayant pas jugé à propos de consulter l'Académie d'architecture avant de nommer Wailly l'un de ses membres, celle-ci s'était blessée de la violation de l'une de ses prérogatives, avait refusé d'ouvrir ses portes à cet artiste, d'une valeur incontestée d'ailleurs, et le marquis de Marigny avait dû faire respecter les ordres de Sa Majesté, en imposant silence aux plus bruyants de ses subordonnés.

Quant au service des Bâtiments, il exigeait, comme on l'a vu, des dépenses considérables, auxquelles ne pouvait faire face la situation du Trésor. Le roi avait fait élever sans compter des palais pour ses favorites, et les fonds nécessaires au seul entretien des châteaux et des manufactures n'étaient versés que très irrégulièrement dans la caisse de la Direction. Les prodigalités de la cour, les guerres continentales et maritimes absorbaient à la fois les crédits et les emprunts. Aussi le marquis de Marigny réclamait-il des secours avec une insistance égale à ses besoins, s'indignant de faire travailler si longtemps ses administrés sans leur donner le moindre émolument. Jusqu'en 1759, les Bâtiments avaient reçu chaque semaine des fonds plus ou moins considérables, mais roulant toujours de 50 à 70,000 livres, soit une moyenne annuelle de trois millions et demi. Dans cette dernière année, le directeur avait eu l'habileté d'assurer la régularité de ses services

tout en réduisant les dépenses à 1,800,000 livres, que le Trésor s'était engagé à payer à raison de 150,000 livres par mois. Mais rien n'avait été versé au commencement de l'année 1760, et le marquis de Marigny avait été contraint d'écrire cette éloquente épître au comte de Saint-Florentin :

« Il m'en coûte plus que je ne puis le dire de solliciter afin d'avoir des fonds, mais les promesses ne sont point des secours pour des maux aussi pressants que ceux des Bâtiments. Ceux-ci ont besoin d'en avoir de réels, et s'ils n'arrivent sans délai, leur anéantissement entier, celuy des Académies de Rome et de Paris, celuy de l'École des élèves protégés, des manufactures des Gobelins et de la Savonnerie sont certains. L'affreuse misère de tous les employés et gagistes attachés au service du roi ne me permet pas de vous épargner d'importunes sollicitations. Je vous supplie, monsieur, de me marquer si vous voulez que je périsse ; je ne puis croire que ce soient vos intentions. Comment sans argent, et très promptement remis aux trésoriers, parer au désastre sur le point d'éclater ? Tous les fournisseurs, entrepreneurs et ouvriers ont pris le parti de refuser de continuer ainsi. Ils y sont forcés par leur impuissance. Jamais, monsieur, j'ose vous l'avancer, les Bâtiments ne furent aussy abandonnés, et, je puis le dire, aussy maltraités. Aujourd'huy, réduits aux der-

nières extrémités, mes employés ne trouvent aucun crédit. En vérité, 30,000 livres promises qui ne se payent point, 70,000 livres en rescriptions à longue échéance, ne produisent dans des moments si orageux qu'une vraye fumée. S'il était décidé que les Bâtiments dussent être abandonnés, je vous aurais la plus grande obligeance de me le faire savoir, afin que je puisse prendre des mesures pour me mettre à l'abry de toute imputation sur l'état actuel des choses. Je connais l'importunité et le fardeau des sollicitations; je souhaite de tout mon cœur de ne vous point fatiguer par la vivacité des miennes, mais l'humanité ne veut pas que je reste sourd aux cris fondés de tant de malheureux; la commisération et le devoir s'y opposent. [1] »

Le budget des Bâtiments avait bien été réduit, mais les engagements du contrôleur général n'avaient pas été mieux tenus, et le marquis de Marigny, après avoir patienté quelque temps, avait dû écrire à l'abbé Terray, le 24 novembre 1766, « que rien ne l'affligeait plus que le tableau qu'il était obligé de luy faire de son administration [2] »; que la situation affreuse où il se trouvait « lui imposait l'obligation de renouveler ses instances pour obtenir des secours », et que ses

1. *Archives nationales,* O[1] 1245. (Lettre du 11 juillet 1760.)

2. *Archives nationales,* O[1] 1923. (Journal des placets, lettres, mémoires, renvois et décisions du marquis de Marigny.)

mémoires à solder ne s'élevaient pas à moins de 13,038,199 livres. « Il a été impossible, ajoutait-il, de payer aux employés un seul quartier de leurs gages, en sorte qu'il y aura bientôt quinze mois qu'ils n'ont touché un sol. La misère de la plupart d'entre eux est si grande qu'ils manquent des choses les plus nécessaires à la vie. On ne peut pourtant pas obliger de travailler et de faire des avances des gens que l'on ne paye point, et qu'on voit dans l'impuissance de se procurer du pain. »

Et c'était en effet un douloureux et humiliant spectacle pour cet homme de goût, pour cet administrateur scrupuleux, que de constater chaque jour, malgré d'intelligents efforts, le dépérissement des constructions dont il était chargé. Il voyait les maisons royales tomber dans un état dangereux de dégradation; les eaux pluviales avaient criblé l'orangerie de Versailles, les jardins semblaient dévastés, le château de Meudon, étayé jusqu'au sommet, menaçait de tomber en ruines; les murs du parc étaient en partie démolis; les voûtes de l'Observatoire exigeaient des travaux urgents, et les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie réclamaient vainement plus de 300,000 livres pour fournitures non réglées. Il suppliait alors qu'on lui permît de remédier au mal, et se heurtait à l'indolence ou à la mauvaise volonté de ceux qui, seuls,

pouvaient le tirer d'embarras. En vain menaçait-il de rappeler de Rome les pensionnaires envoyés par le roi, en vain parlait-il de supprimer l'École des élèves protégés de Paris. Il avait beau prouver « qu'il serait honteux pour la France d'être obligée de laisser tomber des établissements auxquels elle était redevable de la supériorité dans les arts sur toutes les nations d'Europe », que les malheureux liés aux Bâtiments par des emplois ou par des entreprises attendaient depuis plus de deux ans le payement de leurs créances [1], on faisait la sourde oreille. Il ne se lassait pas encore en 1771, alors que, suppliant au nom de l'humanité plus encore qu'au nom de l'intérêt public, il exposait la misère de quelques-uns de ses agents, obligés « de mendier leur pain et de se recommander à la charité du curé de leur paroisse [2] ». Sa commisération s'affirmait également dans sa correspondance avec Soufflot : « Il est affreux, lui disait-il, de devoir onze quartiers. Si vous en souffrez vous-même, jugez de ceux qui n'ont que cela pour vivre! » Enfin désespéré, il envoyait à l'abbé Terray, en 1772, cette dernière et chaleureuse requête :

« C'est avec la plus vive douleur que, je le répète sans cesse, les Bâtiments, dont l'existence nécessaire

1. *Archives nationales,* O[1] 1923.
2. *Archives nationales,* O[1] 1246-1250.

est si sensible, sont négligés d'une façon lamentable. Il n'est rien pourtant que les entrepreneurs et employés n'aient sacrifié pour marquer leur zèle, leur désintéressement, et surtout pour se prêter à la difficulté des temps. Je n'insisterai point ici sur les détails particuliers; la multitude de mes représentations successives les contient tous; veuillez vous faire présenter mes lettres ou leur résultat : vous y verrez que tous les Bâtiments du roi doivent nécessairement périr. Je ne me dissimule pas la difficulté des temps, mais je ne peux pas me dissimuler davantage que mon administration en supporte le poids entier, puisque son exercice 1766 n'est point apuré, et que sur les cinq années qui suivent, elle n'a reçu que 5,400,000 livres en contrats, valeur absolument nulle, pour alléger de si grands maux, à plus forte raison pour y parer. Je ne puis croire que des réflexions aussi pressantes et aussi justes que celles que je viens de vous exposer demeurent sans fruit, quand vous aurez pris la peine de les peser vous-même. Je n'y ajouterai qu'un seul mot, c'est que si des difficultés insurmontables ne vous permettaient pas d'exécuter ce qui est sûrement dans votre intention, je n'en vois que les plus grands maux à craindre, sans que j'aie par moi-même aucun moyen de les prévenir[1]. »

1. *Archives nationales*, O[1] 1246-1250.

L'insuccès de ses démarches, les soucis et les déboires de son administration, enfin les tracasseries pour ainsi dire quotidiennes de l'abbé Terray, qui voulait depuis quelque temps réunir les Bâtiments à son Contrôle général, le décidèrent, en 1773, à demander au roi d'être relevé de sa charge de directeur général; mais Louis XV, après avoir refusé tout d'abord d'accepter sa démission, tint à ce qu'il conservât le titre de directeur honoraire, les privilèges et les prérogatives attachés à ses anciennes fonctions, et 24,000 livres de traitement annuel [1].

Il ne parut plus dès lors que très rarement à la cour, préférant de beaucoup aux dissipations du monde les consolations que procurent les amitiés fidèles et les goûts d'un artiste, et passa presque tout son temps dans son domaine de Ménars, délicieusement situé sur un coteau dominant les bords de la Loire. Cette résidence n'avait rien, dit Félibien dans ses *Mémoires* en 1681, des antiques manoirs des environs de Blois. Cet auteur nous apprend que son premier seigneur, messire Jean de Taillereau, avait fait hommage de sa terre au comte de Blois, en 1506. Après lui s'étaient succédé jusqu'en l'année 1633 Jean Duthier, secrétaire d'État d'Henri II, Simon Testu, Hercule de Bedour, capitaine garde-clefs de la ville

1. *Journal de Paris*, 1er juin 1781.

de Blois, puis Guillaume Charron, trésorier général de l'ordinaire des guerres. Ce dernier, non content d'avoir, comme ses prédécesseurs, une seigneurie sans château, fit d'abord élever, en 1645, un simple corps de logis attenant à deux pavillons. Jacques Charron de Nozieux, son frère, étendit considérablement le domaine dont il avait hérité en 1669 ; Jean-Jacques Charron, conseiller du roi, surintendant de la maison de la reine, capitaine des chasses, gouverneur du château de Blois, et, pour tout dire enfin, le beau-frère de Colbert[1], agrandit le manoir de son oncle et se servit de son heureuse influence pour en faire, dit Félibien, une des plus belles maisons du Blésois. Il ajouta deux corps de bâtiments et une orangerie, et fit planter deux avenues de quatre rangées d'ormes, « d'autant plus agréables qu'en s'y promenant on découvrait au delà de la rivière[2] ». Enfin, en 1676, il obtint que Louis XIV érigeât en marquisat la vicomté de Ménars.

La demeure était alors, au dire d'un contemporain, environnée d'un beau bois, d'un grand jardin et d'une belle terrasse; l'intérieur du château répondait au dehors, et l'on y admirait déjà des peintures de Jean Mosnier. Quand Jean-Jacques Charron mourut, le

1. On l'appela le président de Ménars, quand, à la faveur de Colbert, il devint président du Parlement de Paris en 1691.

2. *Mémoires manuscrits de Félibien,* f. 108. Ce manuscrit contient un dessin au lavis du château de Ménars, tel qu'il existait en 1681.

nouveau marquisat passa d'abord à messire J. Charron, son fils, puis à Jean-Baptiste Charron, brigadier des armes du roi. En 1750, la fille aînée de ce dernier épousa le marquis de Castellane, maréchal de camp des armées royales et chevalier d'honneur de Madame Sophie, fille de Louis XV, et c'est à l'occasion de ce mariage que cet important domaine, comprenant plus de seize fermes et s'étendant sur vingt paroisses, fut estimé 719,992 livres[1].

Par un acte passé devant Me Alleaume, notaire à Paris, le 30 juin 1760, M. et Mme de Castellane vendirent Ménars à Mme de Pompadour, et c'est ainsi que le marquis de Marigny put employer ses loisirs, après la mort de sa sœur, à restaurer la seigneurie des Charron. Il y dépensa plus de 500,000 livres en améliorations diverses, et se fit un plaisir extrême de s'entourer, dans cette paisible retraite, d'artistes et de gens de lettres. Il voulut même avoir dans ses murs une chapelle, sous le vocable de sainte Clotilde, et fit peindre par Boucher un tableau représentant la reine de France priant pour la conversion de Clovis. On vante encore, dans le Blésois, l'ameublement intérieur du château, l'orangerie, la serre monumentale, l'espalier de sept cents toises, les tapisseries des Gobelins, les

1. *Recherches historiques sur le château, les seigneurs et la paroisse de Ménars-les-Blois,* par Dupré, p. 391.

dessus de porte de Boucher, les statues de marbre du parc[1]. Gabriel et Soufflot rivalisèrent d'habileté pour décorer élégamment la demeure de leur bienfaiteur, mais le marquis de Marigny se réserva de désigner les devises qui devaient orner les frises de chacun de ses pavillons, et choisit les suivantes, dans lesquelles on reconnaîtra toute la philosophie de notre mélancolique châtelain[2] :

Felix et ille deos qui novit agrestes.
Quid sit futurum cras, fuge quærere.
Carpe diem, quam minimum credula postero.
Dona præsentis rape, lætus horæ.
Ætate fruere, mobili cursu fugit.

Comptant passer chaque année quelques mois d'hiver à Paris, il avait acheté à vie l'hôtel Massiac, situé sur la place des Victoires, et que la Banque de France occupa depuis pendant plusieurs années[3]. C'est là que le retint, en 1781, une sciatique aiguë dont il avait depuis deux ans senti les premières atteintes. Au mois de février, la goutte se déclara et l'obligea à deux reprises à se mettre au régime du lait. Enfin de nouvelles attaques et des fièvres continuelles l'affaiblirent de plus en plus et l'enlevèrent, le 10 mai 1781, à l'âge

1. *Recherches historiques sur le château, les seigneurs et la paroisse de Ménars-les-Blois,* par Dupré, p. 391.

2. *Archives nationales,* O[1x] 1251 B.

3. *Dictionnaire de Fortia de Piles,* p. 232. (Paris, 1818).

de cinquante-quatre ans. Après un service funèbre, célébré avec éclat, son corps fut enseveli dans un caveau de l'église Saint-Eustache.

X

Sa succession, sa fortune mobilière et immobilière et ses collections d'objets d'art.

Aux termes du testament de Mme de Pompadour, M. Poisson de Malvoisin, que la marquise avait élevé du rang de simple tambour au grade de maréchal de camp[1], était appelé à recueillir la succession de sa parente, au cas où le marquis de Marigny viendrait à décéder sans laisser de postérité. Cet heureux collatéral s'empressa donc de revendiquer ses droits, à l'encontre de Mme de Marigny, qui s'était fait prudemment donner, le jour même de son mariage, la moitié de tous les biens meubles et immeubles, propres et acquêts de son mari, suivant un contrat passé le 28 décembre 1766[2]. Divers créanciers se présentèrent avec elle, et pour régler la situation, on apposa les scellés les plus minutieux, on dressa les inventaires les plus

1. *Vie privée de Louis XV,* t. IV, p. 26.

2. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres,* t. XX, p. 86.

fidèles et les plus détaillés[1]. La fortune du défunt était d'ailleurs superbe, car le marquis avait gardé la plus grande partie du riche mobilier de sa sœur, et s'était plu à entasser dans ses châteaux de Bercy et de Ménars, à Marigny et à l'hôtel de la place des Victoires une quantité d'objets d'art, de meubles, de statues, de tableaux, de livres et d'estampes[2].

Le marquis d'Argenson nous dit que Mme de Pompadour possédait, en 1751, plus de vingt millions en terres, en mobilier et en bijoux[3]. Ce chiffre assurément est fort exagéré. Nous n'avons pas à parler des châteaux de Bellevue, de Crécy, de la Celle et d'autres domaines qu'elle avait vendus au roi après peu d'années de jouissance; mais on sait qu'elle avait gardé jusqu'à sa mort les terres d'Aunay, de Magenville et de Saint-Remy, la baronnie de Tréon[4] et l'Hermitage de Fontainebleau, indépendamment de la seigneurie et de la manufacture de Sèvres, et qu'elle avait semé dans chacune de ses résidences d'innombrables bibelots[5]. On n'a pu retrouver le prix de l'acquisition du mar-

1. *Archives nationales,* M 506.

2. *Archives nationales,* Y 15086.

3. *Mémoires du marquis d'Argenson,* t. VI, p. 113.

4. *Curiosités historiques, par Le Roi* (Dépenses de Mme de Pompadour), p. 219. — *Mémoires du duc de Luynes,* t. II, p. 158. — *Mémoires du marquis d'Argenson,* t. VI, p. 298.

5. *Le livre-journal de Lazare Duvaux, marchand-bijoutier ordinaire du roi,* publié par Courajod, p. CCIV.

quisat de Ménars, qui eut lieu en 1760. Comme il se trouvait « distant de Paris de quarante-six heures », Mme de Pompadour avait encore acquis la propriété d'une maison située à Ovillé, « à moitié chemin d'Orléans ». Le marquis de Marigny n'avait pu conserver l'hôtel d'Évreux[1], légué par testament au roi, mais ses quatre maisons de rapport, dont deux au Palais-Royal, une au Louvre et l'autre dans la paroisse Saint-Eustache, lui avaient assuré de fort beaux revenus[2]. En 1765, il avait vendu à Louis XV l'Hermitage de Fontainebleau, « situé près la Croix Saint-Jacques », et les officiers du Louvre lui en avaient remboursé la valeur, fixée à 68,435l 15s[3].

Sa fortune se composait encore de terrains aux Champs-Élysées, donnés par le roi en 1771, de son domaine de Marigny, et de fermages d'un produit assez régulier. Nous avons retrouvé dans ses papiers personnels un compte d'administration dressé par son régisseur en 1770[4], et qui se balance ainsi :

Produits et redevances de Marigny.....	30.238l 15
Dépenses d'entretien et de régie.....	17.918l 12
Reliquat du comptable.....	12.320l 03

1. Actuellement l'Élysée.
2. *Archives nationales*, O1 1251.
3. *Ibid.*, K 193, n° 32. — O1x 1058.
4. *Ibid.*, O1 1251.

Enfin les Archives nationales renferment un document fort curieux qui ne doit pas nous surprendre, car nous savons quelle affection particulière avait le roi pour l'ancien directeur des Bâtiments. Nous voulons parler de l'*État des grâces et dons accordés par Louis XV au marquis de Marigny*[1], et nous ne saurions trop le signaler à nos lecteurs, car il n'eût pas manqué, s'il eût été connu plus tôt, d'élucider une question délicate au sujet des statues fameuses dont nous allons bientôt nous occuper.

ÉTAT DES GRACES ET DONS ACCORDÉS PAR LE ROI AU MARQUIS DE MARIGNY.

Un faune antique.....	Bon du roi du	27 septembre 1753.
Un buste de François Ier....	—	27 septembre 1753.
Un portrait du roi.....	—	31 juillet 1753.
Une maison à Meudon.....	—	9 mars 1753.
Un tapis de la Savonnerie.....	—	27 mars 1754.
Un paravent de ladite manufacture.	—	9 décembre 1755.
La jouissance d'écuries appartenant au roi, rue Froidmanteau.....	—	2 mars 1757.
Une tenture des Gobelins.....	—	30 mars 1757.
Deux figures, Diane et Vénus.....	—	12 novembre 1762.
Confirmation de la jouissance des écuries, rue Froidmanteau.....	—	9 novembre 1764.

1. *Archives nationales,* O[lx] 1251 B. C'est à tort que l'on n'a pas fait figurer dans cet état le don à vie de l'hôtel de la comtesse de Mailly, rue Saint-Thomas du Louvre.

Les démolitions de la galerie de Blois.....	Bon du roi du 25 avril 1765.	
La survivance en faveur de Mme de Marigny de la jouissance, après son mari, des écuries rue Froidmanteau.....	—	25 mai 1767.
La dépense de 18,000l à la surintendance de Fontainebleau, pour approprier un logement à Mme de Marigny.....	—	1er janvier 1768.
Le petit hôtel de Beuvron, pour Mme de Séran, à vie, sur la demande du marquis de Marigny.	—	—
Une statue de l'Aurore, d'après l'Antique.....	—	22 mars 1768.
Quarante pieds cubes de marbres.	—	22 mars 1768.
L'échange de quatre pièces de tapisseries des Gobelins représentant les amours jardiniers, contre quatre pièces de l'histoire de don Quichotte.....	—	27 juin 1768.
Huit petits bustes de marbre et porphyre mutilés et mis au rebut dans le magasin de Versailles, et 12 à 15 morceaux de marbre et autres pierres retirées de la maison de feu M. Le Bel, à Paris.....	—	6 novembre 1768.
Une maison rue Saint-Honoré, près les Tuileries, en faveur de la comtesse de Brionne.....	—	26 février 1769.
Une statue de Zéphyre et Flore, et une copie mutilée de la Vénus antique.....	—	26 février 1769.
Le marbre nécessaire en blanc veiné pour le piédestal d'un groupe de Zéphyre et Flore...	—	22 décembre 1770.

Deux vases et deux figures représentant un frère et une sœur de Phaéton changés en peupliers.	Bon du roi du	22 décembre 1770.
Cent quatre-vingt-dix-sept perches de terrain en quatre morceaux contigus aux Champs-Élysées..	—	10 avril 1771.
Quatre vieux groupes de bronze en partie mutilés, deux tables de marbre de Corse, deux statues de Guernes, un Christ de 12 à 15 pouces.....	—	15 mars 1772.
Trois tables de porphyre et six consoles de marbre blanc du magasin de Marly, et trois grosses têtes dont une d'Alexandre faite à Carrare, et qui étaient au rebut dans les magasins de Paris.	—	2 mars 1773.
Un appartement dans l'abbaye des Capucines à Paris.....	—	2 mars 1773.

Nous avons dû parcourir un volumineux registre[1], contenant tous les grimoires des hommes d'affaires et des huissiers-priseurs chargés de faire valoir les droits des héritiers du marquis, d'expertiser les immeubles, de décrire les objets d'art, d'alimenter en quelque sorte le procès gagné finalement par M. Poisson de Malvoisin[2]. Compliquer une liquidation était chose facile en ce temps-là comme aujourd'hui, et nous renverrons le lecteur à ces fructueux procès-verbaux,

1. *Archives nationales,* Y 15086.

2. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres,* t. XX, p. 86.

s'il a la curiosité de connaître par le menu les biens de M. de Marigny, de ses caves à ses greniers.

Un premier *catalogue des différents objets de curiosité dans les sciences et dans les arts, composant la succession de feu M. le marquis de Ménars*[1], fut dressé à la fin de l'année 1781 par les soins de MM. Basan et Joullain, et la vente y fut annoncée pour la fin de février 1782, en l'hôtel Massiac, place des Victoires. Sur le verso du titre on lisait cette réclame : « MM. les amateurs sont priés d'observer que la plus grande partie des objets contenus au présent catalogue provient de la succession de Mme de Pompadour, très connue par son discernement et son goût pour les arts. Les sieurs Basan et Joullain se chargeront des commissions, s'en acquitteront avec toute l'exactitude possible, et à la satisfaction des personnes qui les honoreront de leur confiance. » A la page suivante, on voyait une estampe, représentant le buste du marquis de Marigny couronné par deux Amours en larmes, et au bas deux allégories représentant les arts dans l'attitude de l'affliction. Au-dessous du portrait se trouvaient les armes du défunt, et ces vers :

Les arts ont en pleurant honoré sa mémoire,
Et son amour pour eux vivra dans leur histoire.

1. Ce catalogue a été publié par Campardon, à la suite de son ouvrage sur Mme de Pompadour et la Cour de Louis XV, précédemment cité.

Ce catalogue comprenait :

1° Des tableaux des principaux maîtres, et parmi les plus signalés des paysages de Berghem, le *Saint Jean, les quatre Saisons* et *la Toilette de Vénus* de Boucher, *la dame à la Serinette* de Chardin, *les Noces de Cana* de Giordano, l'*Accordée de village* de Greuze, le portrait du roi de Suède donné par ce prince au marquis de Marigny, celui du roi de Danemark, offert également par ce dernier, *les Arts, la belle Jardinière, la Sultane* et *la Confidente* de Vanloo, l'*Écureuse* et le *Garçon cabaretier* d'Haudry, la *Tempête* de Vernet;

2° Des devants de cheminée, des dessus de porte et des portraits;

3° Des émaux représentant Louis XIV, le Grand Dauphin, Anne d'Autriche, Marie-Thérèse et Louis XV;

4° Des miniatures, et parmi les plus belles celles de François Ier, Henri III, Louis XIV et Louis XV, la duchesse de Bourgogne, *le jeu de la main chaude,* Mme la Dauphine, M. de Tournehem;

5° Des ivoires, des sculptures et des bronzes, entre autres les bustes du chancelier d'Aguesseau, de Turenne, de Louis XV et du maréchal de Saxe, la statue équestre de Louis XV, donnée à M. de Marigny par la ville de Paris, l'*Enfant à la cage,* de Pigalle, et la statue d'Henri IV;

6° Une collection de 180 médailles d'or, d'argent et

de cuivre, et parmi les plus précieuses 65 médaillons représentant les rois de France.

7° Citons encore des estampes, dessins et pastels de Bachelier, Baudouin, Bouchardon, Cochin, Boucher, Coypel, Greuze, Natoire, etc., soit 298 numéros. Parmi ceux-ci nous remarquons l'allégorie sur le mariage du marquis de Marigny et *le Coucher de la mariée* de Baudouin, la collection des vues prises en Italie par Cochin, divers dessins des châteaux de Marigny et de Ménars, *la Marchande d'huîtres* de Greuze, 40 études de Lorrain dessinées pendant son voyage en Russie, de nombreux plans et lavis d'architecture[1], des projets d'églises, de fontaines, de salles de spectacle, 615 estampes de Callot, des sujets religieux et mythologiques, des scènes de la vie champêtre et militaire, des natures mortes, des portraits, des eaux-fortes, de très curieux documents sur l'architecture romaine et les diverses écoles de peinture, des recueils de toute sorte sur les fêtes, les jardins, les constructions, les tapisseries et tous les arts décoratifs.

8° Enfin l'on trouvait là une suite de 63 planches gravées par Mme de Pompadour d'après les dessins de Le Guay, de Boucher, de Vien et autres;

9° Des meubles précieux, comme la presse à impri-

1. Ces dessins furent achetés par M. Franque au nom de l'Académie d'architecture. (*Nouvelles archives de l'art français*, 1873, p. 404.)

mer de la célèbre marquise, des lustres en cristal de roche, des flambeaux ciselés et des marqueteries;

10° 75 lots de porcelaines du Japon, de Chine et de Sèvres;

11° Des laques anciens;

12° Des instruments de physique, de musique, et des bijoux précieux au nombre de 110[1].

En 1785, parut encore chez Basan, rue Serpente, une *Notice de meubles précieux et d'effets rares, propres à orner palais, châteaux et hôtels, provenant en grande partie de la succession de Mme la marquise de Pompadour, après le décès de M. le marquis de Ménars, son frère.* La vente devait avoir lieu le 4 mai, au *pavillon* de Bercy, dans le château nommé *le Pâté*[2], et nous devons encore à la complaisance extrême de M. le baron Pichon le plaisir de donner ici quelques extraits de cette rarissime plaquette. On remarque, en effet, parmi les principaux articles :

L'*Amour* assis sur un nuage, figure en plomb d'après Falconet;

Deux grands cabinets en laque et une quantité de belles glaces de différentes grandeurs;

1. Les prix de vente de la plupart de ces lots ont été publiés par MM. de Goncourt dans *Mme de Pompadour*, p. 329.

2. Ce château avait appartenu auparavant aux frères Pâris et se trouvait au bord de la Seine. Il n'a disparu que depuis peu d'années.

Deux grandes cuvettes en nacelles, l'intérieur évidé à gorges en marbre griotte d'Italie, avec anses et anneaux en cuivre doré d'or mat;

Une magnifique table en pierre de rapport, bordée d'une plinthe de marbre vert d'Égypte à carderon, avec seize compartiments de différentes formes représentant des sujets de chasse, branchages, groupes de fleurs et oiseaux divers en agate, jaspe, lapis, etc.;

Une grande et superbe pendule *polycamératique,* construite par Le Paute. La boîte en bois avait sept pieds de haut, était entourée de quatre glaces, peinte en blanc et dorée sur les moulures; elle était couronnée par un génie enfant représentant l'emblème du temps, par Houdon. Cette pendule marquait les heures, les minutes et les secondes; elle sonnait les heures et les demi-heures. On pouvait lui faire marquer les heures sur plusieurs cadrans, et même la faire sonner sur un gros timbre placé sur le toit, pour être entendue des cours et jardins;

Un superbe feu doré d'or moulu d'un très beau modèle avec des lions;

Des chandeliers de table et de bureau;

Des commodes et des chiffonnières de bois satiné;

Une table à café en bois de rose;

Un billard de douze pieds;

Un superbe paravent de la Savonnerie de huit pieds de haut;

Quatre tapisseries des Gobelins représentant des sujets de la Fable, dont Diane au retour de la chasse;

Un magnifique meuble de salon en gourgouran blanc, brodé en tapisseries à guirlandes et bouquets de fleurs;

700 bouteilles de Tokay de 1744, 1760 et autres années, des vins de Constance et du Cap, de Rancio, de Pacaret, de Madère et de Portugal.

Ces catalogues, ainsi que les inventaires que nous avons indiqués, ne parlent pas d'un certain portefeuille appartenant à la marquise, et qui intrigua fort le marquis de Marigny. Après la mort de ce dernier, on y trouva la déclaration que voici, écrite de sa propre main :

« Ce présent portefeuille était celui qui accompagnait partout feu ma sœur, Mme de Pompadour. J'ai remarqué plus d'une fois qu'il était extrêmement plein. Le 15 avril 1764, jour de la mort de Mme de Pompadour, le duc de Choiseul, qui était ainsi que moi dans le petit cabinet à côté de la chambre où se mourait ma sœur, prétexta qu'il avait une affaire pressée chez lui; je fus fort étonné de le voir revenir enveloppé de drap rouge, car alors il ne faisait pas froid. Il avait

ses raisons ; il voulait emporter le portefeuille de ma sœur. On vint m'avertir que celle-ci demandait à me voir, je passai chez elle, et quelques moments après je rentrai dans le cabinet parce qu'elle avait envie de dormir. Ah ! où est donc M. de Choiseul ? dis-je. On me répondit qu'il était encore chez lui pour affaire, mais qu'il allait revenir. Le portefeuille était emporté. En effet, M. de Choiseul revint avec ledit portefeuille vide sous son manteau, et profita d'un moment où j'étais avec ma sœur pour le remettre où il l'avait pris.

« Après la mort de Mme de Pompadour, on m'apporta le portefeuille en cet état, et je compris tout de suite la manœuvre du manteau rouge. Comme je savais que ma sœur tenait dans ce portefeuille ce qu'elle avait de plus secret, je crus devoir rendre compte au roi, en le lui montrant, de ce dont j'avais été témoin dans le cabinet.

« Le roi ne me répondit pas un seul mot.

« M. le duc de Choiseul, informé du compte que j'avais rendu au roi, ne douta point que je n'eusse vu l'infamie et la scélératesse dont il s'était rendu coupable, et dès lors il devint mon ennemi décidé. Il n'y a rien qu'il n'ait fait pour me perdre. Le silence affecté du roi me fit un devoir de l'observer à mon tour, et je n'ai jamais parlé à qui que ce soit de l'aventure du

portefeuille de ma sœur. Je me suis contenté de le garder dans l'état où je l'ai trouvé, et j'ai mis ceci par écrit, à telle fin que de raison.

« A Versailles, ce 30 décembre 1764.

« *Signé :* Marquis de MARIGNY[1]. »

Enfin, dans cette même année 1785, fut annoncée la vente des *statues et bustes de marbre* du château de Ménars, et parut le catalogue illustré que nous allons offrir à nos lecteurs. C'était déjà, il y a cent ans, une publication curieuse et d'une forme inusitée; elle n'a rien perdu depuis de son originalité et sa rareté est extrême. Comme on ne pouvait songer à faire venir à Paris ces sculptures pour les faire connaître, et que tous les amateurs n'étaient pas tentés pour les voir de faire un long et fatigant voyage, il fallait nécessairement donner, à l'aide de la gravure au trait, une esquisse approximative des formes et des proportions à ceux que l'affaire attirait. On comprendra donc pourquoi ce catalogue fut accompagné de la reproduction des statues, comment la vente fut annoncée comme devant être à l'amiable, et pour quelles raisons de prudence et d'économie on obligea les acquéreurs à faire enlever les statues à leurs frais. Nous

1. *Archives des Affaires étrangères, fonds de France,* t. 1360.

allons voir dans un instant ce qu'il advint de ces dernières.

Nous avons retracé le plus brièvement possible la vie si bien remplie du marquis de Marigny. Peu d'hommes ont été comme lui comblés d'honneurs et de richesses, peu ont été aussi favorisés sous le rapport des facultés de l'intelligence en même temps que des qualités du cœur. Lui, qui aurait pu avoir la vie si belle, ne fut pourtant pas heureux, et jamais, a-t-on pu dire, le vieil adage démodé de nos jours : *L'argent ne fait pas le bonheur* ne reçut une application plus saisissante et plus vraie : « Il traversa la vie, dit Mme de Créquy, avec une sorte d'embarras si fier, avec un front si calme et si triste, avec un sourire de dédain si mêlé de pitié pour toutes les adulations dont il entendait accabler sa sœur ! » Au milieu de ce monde d'artistes, toujours si attrayant, dans lequel il vécut, il eût pu jouir en paix, suivant ses goûts, de sa fortune et de ses amis, s'il avait pu se soustraire au rôle de courtisan qu'il était tenu de remplir, si surtout son esprit avait pu s'abaisser au scepticisme de son entourage, et son cœur mieux discerner les vrais côtés du mariage. Nous avons dit à ce propos combien il fut trompé dans son attente par l'épouse qu'il avait choisie après tant d'hésitations, et que l'on ne vit même pas assister à ses derniers moments.

Charmant causeur dans la vie privée, ennemi déclaré de la faveur et de l'intrigue, honnête homme avant tout et cherchant, dans toute occasion, à se faire pardonner l'élévation qu'il n'avait pas sollicitée par son application aux devoirs de sa charge, il fut, suivant l'expression de son contemporain, le docteur Quesnay, injustement éclipsé par Mme de Pompadour : « Personne ne parle de son caractère et de ses connaissances, ni de ce qu'il a fait pour l'avancement des arts; aucun depuis Colbert n'a fait autant dans sa place. Mais on ne veut le voir que comme frère de la favorite, et parce qu'il est gros, on le croit lourd et épais d'esprit. »

Après avoir été en effet le plus beau jeune homme du monde [1], il était devenu l'amateur le plus studieux, le juge le plus éclairé, le protecteur le plus généreux des arts libéraux. Au lieu d'asservir les artistes à ses caprices, comme la Révolution l'en accusa, et de rendre leur talent tributaire de ses plaisirs, il soutint la peinture et l'architecture classiques qu'il avait appris à aimer en Italie, il encouragea le genre noble et sévère, harmonieux et grandiose à la fois, si opposé aux séduisantes préférences de sa sœur. Quand on compare les résultats de sa carrière avec les souvenirs

1. *Mémoires de madame de Créquy*, p. 320.

que celle-ci nous a laissés, son honorabilité parfaite et les services qu'il a rendus avec les dilapidations et les responsabilités dont elle a pour toujours entaché sa mémoire, on s'étonne en vérité que l'histoire n'ait pas encore assigné à l'ancien directeur des Bâtiments la place qu'il doit occuper.

Ce fut, dit-on, un parvenu. Acceptons-le comme tel, on ne peut pas en contester le fait. Mais si tous les parvenus étaient aussi modestes, intelligents et actifs, aussi attentifs à leurs devoirs, aussi soucieux des intérêts publics, il faudrait regretter qu'on n'en connût pas davantage, il faudrait même en susciter de nouveaux, dans l'intérêt du pays et pour l'honneur des beaux-arts.

LE CHÂTEAU DE MÉNARS

LES STATUES

DU

CHATEAU DE MÉNARS

Au lieu de nous borner à la reproduction du catalogue des statues et bustes de marbre qui ornaient le château de Ménars, nous avons pensé que cette importante collection offrait un intérêt trop artistique et trop réel pour ne pas nous inquiéter de ce qu'elle est devenue depuis 1785. C'est une page de l'histoire de la sculpture française au XVIIIe siècle, et nous croyons être agréable, en suivant du doigt ces statues jusqu'à ces dernières années, à tous ceux qui ne se contentent pas de goûter avec intérêt les diverses manifestations de l'art, mais s'attachent,

en fouillant l'histoire dans ses plus infimes détails, à compléter leur jugement sur les artistes et sur leurs œuvres avec l'unique souci de la vérité. Il est d'ailleurs nécessaire de venger, à propos de la dispersion de ces marbres, l'ancien directeur des Bâtiments d'une injuste accusation, et cela suffira, nous voulons l'espérer, à donner quelque patience à ceux qu'a pu séduire le titre de notre livre.

Lorsque les huissiers-priseurs chargés de liquider la succession du marquis de Marigny se présentèrent au château de Ménars, ils employèrent plusieurs jours à décrire le précieux mobilier qui se trouvait dans les appartements. Puis, après avoir parcouru les dépendances, constaté la présence des trois voitures et des sept chevaux du défunt, exploré tous les coins et recoins des alentours, ils désignèrent ainsi les ornements du parc :

« En face de la grille est une statue de marbre sur son pied d'estal représentant une *Vénus* et son petit *Cupidon ;*

« Plus loin, dans l'enceinte de la machine, une autre *Vénus* de marbre blanc sur son pied d'estal de marbre blanc ;

« Au milieu du bassin de l'orangerie s'est trouvée une figure de marbre blanc représentant une *déesse ;*

« Au bout de la pièce d'eau, une petite figure de

marbre blanc sur son pied d'estal, représentant un enfant qui se tire une épine du pied, sur un pied d'estal en pierre;

« Au bout du parterre, du côté du couchant, une colonnade dans laquelle est la statue de *Louis XV,* de grandeur naturelle, en marbre blanc sur pied d'estal de marbre;

« Aux deux extrémités de la colonnade sont deux bustes, l'un de *M. de Condé* et l'autre de *M. de Turenne,* en marbre blanc sur pied d'estal de marbre blanc veiné;

« Au bas du grand escalier du château, un buste de marbre blanc, représentant *Vespasien* sur un pied d'estal;

« Au milieu du parterre, deux *urnes* de marbre blanc avec leur dé de pierre dure;

« Au bout d'une allée parallèle à la cour, s'est trouvée une statue représentant *l'Abondance* en marbre blanc sur un pied d'estal;

« Un buste en marbre blanc représentant l'empereur *Othon* sur son pied d'estal;

« Au milieu d'un parterre de rosiers est un groupe de marbre blanc représentant *deux enfants* sur son pied d'estal de marbre blanc veiné;

« Un peu plus loin est une statue de marbre blanc représentant une *petite fille jouant aux osselets,* sur une

table de porphyre et un pied d'estal de marbre blanc veiné;

« En face et au bout de l'allée est un buste représentant l'empereur *Marc-Aurèle* en marbre blanc sur pied d'estal;

« Un peu plus loin s'est trouvée une statue de grandeur naturelle, représentant la déesse *Aurore* en marbre blanc sur pied d'estal;

« A côté et un peu plus loin est une statue représentant *Phaétuse* en marbre blanc sur son pied d'estal de pierre dure;

« Un peu plus loin est une autre statue de grandeur naturelle, représentant *César* en marbre blanc sur son pied d'estal de pierre dure;

« Un peu plus loin est une grande figure en marbre blanc représentant *Atlas* sur son pied d'estal de pierre dure;

« Plus loin une statue en marbre blanc représentant *Titus* sur son pied d'estal de pierre dure;

« Au bout d'une allée est une grande figure de marbre blanc représentant l'empereur *Auguste* sur son pied d'estal en pierre dure;

« Sur la terrasse un groupe représentant *Zéphyre et Flore,* avec un petit *Amour* en marbre blanc sur un pied d'estal de marbre veiné. »

Nous avons dit précédemment que M. Poisson de

Malvoisin fut mis en possession des biens du riche marquis. Le domaine de Ménars devint donc sa propriété, et, nous ne savons pour quelle cause, la vente des statues et bustes de marbre annoncée en 1785, et qui avait motivé la publication du catalogue illustré, n'eut pas lieu. La Révolution arriva; Poisson de Malvoisin, qui était allé se faire tuer en Vendée sous le drapeau de Kléber, fut porté sur la liste des émigrés, et son château mis sous séquestre. Au mois de novembre 1792, il fut à peu près dévasté, et la statue de Louis XV, de grandeur naturelle, sculptée par le fameux Coustou, et que le marquis de Marigny avait fait placer dans la jolie colonnade élevée par Stanislas de Pologne à la droite de la terrasse en 1725, fut brutalement mise en morceaux. Il paraît même qu'il y avait un buste en marbre de l'empereur Gratien, que les huissiers-priseurs semblent n'avoir pas découvert, et que l'on réduisit en pièces parce que l'on crut distinguer, sur son piédestal dégradé par le temps, la désignation de saint Gatien, évêque de Tours[1].

Par bonheur, les autres statues échappèrent au vandalisme; mais un artiste trop zélé, nous voulons parler de Pajou, qui venait d'être préposé à la garde de la

1. *Recherches historiques sur le château, les seigneurs et la paroisse de Ménars-les-Blois,* par Dupré, p. 47. — *Histoire de Blois,* par Bergevin et Dupré, t. Ier, p. 185.

salle des Antiques, se rappela qu'il avait vu autrefois, à Paris, la plupart des sculptures désignées comme faisant partie des biens de l'émigré de Ménars. Il s'imagina que l'ancien directeur des Bâtiments avait abusé de la faveur du roi, détourné pour son propre compte des objets d'art appartenant à l'État, et rédigea la note que l'on va lire en l'adressant au Comité d'aliénation.

Note des statues en marbre enlevées de la salle des Antiques du Louvre et transportées en divers lieux sous l'administration de feu M. de Marigny et par ses ordres[1].

« Deux statues de sept à huit pieds de proportion, l'une représentant *Jules César,* l'autre *Auguste,* très bonnes copies d'après les originaux antiques conservés à Rome, au Capitole : elles sont à Ménars, terre de feu M. de Marigny.

« Groupe de *Zéphyre et Flore,* de six pieds de proportion, commencé par M. Frémin et terminé par M. Bousseau (à Ménars).

« Deux statues colossales de neuf pieds de proportion, représentant *Atlas* et *Phaétuse,* ouvrage de Théodon (à Ménars).

1. *Archives nationales* (Comité d'instruction publique, DXXXVIII).

« Figure représentant *la Rosée;* elle est de cinq pieds et demi de proportion et de la main de Le Lorrain (à Ménars).

« Deux bustes, l'un de *Turenne,* l'autre de *Condé* (à Ménars).

« Deux grands vases de marbre blanc (à Ménars).

« Figure de femme représentant *l'Abondance,* ouvrage de M. Adam l'aîné (je la crois à Ménars).

« Figure de femme de grandeur naturelle avec un enfant, sujet représentant *la Crainte des traits de l'Amour.* Ouvrage de M. Lemoyne le père (je la crois à Ménars).

« *Ganymède,* statue de grandeur naturelle, copie de l'antique, par M. Francin (à Ménars).

« Statue d'un jeune *Faune endormi,* très belle copie de l'antique par M. Bouchardon, actuellement dans le jardin de Monceaux appartenant à M. le duc d'Orléans. Elle y fut transportée par ordre de M. de Marigny lorsqu'il était propriétaire de cette maison. L'original de cette belle figure est à Rome, au palais Barberini.

« Statue de grandeur naturelle, représentant *Diane* ou une chasseresse dont j'ignore l'auteur. Elle est dans le jardin de l'hôtel Massiac, place des Victoires, hôtel qui avait été acheté à vie par M. de Marigny.

« J'ai vu les objets ci-dessus énoncés longtemps

avant d'avoir la garde de la salle des Antiques. Lorsque cette garde me fut confiée, mon prédécesseur ne me remit aucun état ou inventaire de ce qui était contenu dans la salle, quoique je lui en eusse fait la demande, et peut-être cet inventaire n'a-t-il jamais existé.

« Pour éviter par la suite de pareils inconvénients, et dans la persuasion où je suis qu'un dépositaire doit avoir un état des objets qui lui sont confiés, je me propose d'en dresser un des statues et autres effets qui sont maintenant dans la salle des Antiques, et j'aurai l'honneur d'en remettre à la Compagnie une copie en bonne forme.

« *Signé :* PAJOU. »

Une aussi grave accusation ne devait pas passer inaperçue. Le Conservatoire des beaux-arts s'empressa de faire des démarches auprès du gouvernement pour obtenir ce qu'il croyait n'être qu'une restitution, et le ministre de l'intérieur désigna deux commissaires, Visconti et Dufourny, en les chargeant d'aller sur les lieux mêmes ouvrir une minutieuse enquête[1]. En voici le résultat :

« Le citoyen Pajou, membre de l'Institut national et ci-devant garde des Antiques du roi, nous avait

1. Le 19 thermidor an VIII.

prévenus qu'au château de Ménars, situé sur la Loire entre Beaugency et Blois, il devait y avoir quelques statues modernes que le feu marquis de Marigny, directeur et ordonnateur général des Bâtiments, avait tirées des magasins du roi pour orner son parc. Ces statues étant nationales de droit, puisqu'elles appartenaient au ci-devant roi, nous avons cru devoir nous y porter pour les reconnaître, et en dresser un état exact que nous joignons ici sous le numéro 3. Vous y verrez sans doute avec plaisir, citoyen ministre, que non seulement ces statues existent encore à Ménars en bon état, mais que plusieurs d'entre elles, que nous désignons, méritent d'être transportées à Paris et sont très propres par leur sujet, le mérite de leur exécution et leur grande proportion, à décorer le palais ou les jardins des consuls. »

Suivait la liste suivante :

« 1° *Atlas métamorphosé en montagne.* Bel ouvrage et bien conservé de Théodon, sculpteur français, mort jeune et dont les ouvrages sont très rares.

« 2° *Phaétuse,* sœur de Phaéton, changée en peuplier. Figure de même proportion que la précédente, exécutée en marbre par Théodon.

« 3° *Jules César en habit guerrier,* bonne copie de la statue antique qui se voit à Rome au Capitole, figure de neuf pieds de proportion.

« 4° Une table de porphyre de la plus belle qualité, de forme octogone, ayant quatre pieds cinq pouces de diamètre. Cette table est au milieu du parc et sert à porter le numéro suivant.

« 5° *La Joueuse d'osselets,* copie d'après l'antique, mutilée.

« 6° *Zéphyre et Flore,* groupe moderne, style des Adam.

« 7° Un groupe de deux enfants assis tenant une corbeille de fleurs ; style médiocre.

« 8° *L'Abondance,* statue en pied et de grandeur naturelle, exécutée en marbre par Adam l'aîné.

« 9° Buste colossal en marbre de l'empereur Claude.

« 10° Autre buste colossal de l'empereur Othon.

« 11° Autre de Vespasien.

« 12° *La Crainte des traits de l'Amour,* figurée par une jeune femme qui se défend des traits de l'Amour, groupe en marbre par Le Moyne.

« Fait à Ménars, le 11 vendémiaire an IX.

« *Signé :* VISCONTI et DUFOURNY,
« Commissaires du gouvernement[1]. »

Le rapport concluait au transport à Paris des quatre premiers articles, c'est-à-dire d'*Atlas,* de *Phaétuse,* de

1. Extrait du rapport fait au ministre de l'intérieur le 18 vendémiaire an IX.

Jules César et de la table de porphyre, et, peu de temps après, le ministre Chaptal écrivait aux citoyens administrateurs du Musée central des arts, le 24 germinal an IX : « Citoyens, d'après votre demande de faire arriver à Paris les tableaux et les statues antiques choisis tant à Richelieu qu'à Tours et à Ménars, j'ai mis à votre disposition une somme de 7,100 francs, formant la moitié des 14,200 francs demandés par le citoyen Pellagot pour effectuer le transport. Je vous préviens en même temps que l'autre moitié sera payée en entier aussitôt l'arrivée des monuments à Paris, sur votre attestation qu'ils n'auront pas été endommagés en route, et après vérification faite des mémoires du citoyen Pellagot. »

Mais alors une difficulté s'éleva. Le préfet du Loir-et-Cher, dans un louable sentiment de justice et de délicatesse, demanda des ordres spéciaux pour mettre sa responsabilité à couvert, disant « qu'il ne se croyait pas suffisamment instruit de la réalité comme quoi ces dites figures appartenaient à la nation[1] ». Des injonctions formelles arrivèrent aussitôt, et le charpentier Pellagot, que de pareils scrupules inquiétaient beaucoup moins, eut pourtant la bonté de prévenir le citoyen-ministre « qu'en enlevant les trois statues de

1. Lettre de Pellagot aux citoyens administrateurs du Musée central des arts, datée de Tours, le 19 floréal an IX.

Ménars désignées dans son instruction, il en avait trouvé une quatrième, représentant *Auguste,* faite par Adam de Dieppe, et un buste colossal représentant *Titus* ». Il ajoutait que, comme la statue d'*Auguste* était le véritable pendant de la figure de *César* qu'il avait mission d'emporter, il demandait que le ministre l'autorisât à la joindre aux trois premières.

L'enlèvement eut lieu le 11 messidor an IX, ainsi que le constate le certificat ci-après, et les statues de *Jules César,* d'*Atlas* et de *Phaétuse* furent remises aux architectes du Palais consulaire.

« Je, soussigné, maire de la commune de Ménars, arrondissement de Blois, certifie que le citoyen Pellagot, chargé par le ministre de l'intérieur d'enlever différentes statues de la maison de Ménars, a fait lesdits enlèvements sans commettre aucun dégât. En témoin de quoi je lui ai délivré le présent, en la mairie de Ménars, le 11 messidor an IX. »

(Signature illisible.)

Ainsi donc sans se demander un instant si ces diverses sculptures ne provenaient pas de la libéralité de Louis XV en faveur d'un de ses serviteurs les plus affectionnés, sans adjoindre des preuves à cette affirmation « qu'elles appartenaient au ci-devant roi, et qu'elles étaient par suite devenues nationales », le gou-

vernement d'alors s'emparait des sujets les plus beaux de la collection, au dire de ses deux commissaires, et les installait au Louvre où dans les jardins publics.

Quant aux autres statues du marquis de Marigny, il faut lire en entier le curieux arrêté qui décidait de leur sort :

« Considérant que ces divers morceaux de sculpture sont pour la plupart des chefs-d'œuvre des meilleurs maîtres ; que si quelques-uns traduisent la mollesse et la volupté, et représentent des personnages devenus l'opprobre de leur siècle par leur vie et par le changement heureux que la Révolution a produit dans l'esprit national, il y règne néanmoins un goût excellent, une beauté de forme admirée des connaisseurs, et qui peut servir de modèle aux artistes dont le goût commence à se développer ;

« Considérant que les monuments du génie sont précieux pour les arts, sous quelque forme qu'ils se présentent ; que le règne de la liberté, loin d'arrêter ses élans, ne fait que leur donner une direction plus noble ; que, loin de rétrécir leur sphère, il ne fait que l'agrandir, en augmentant son audace naturelle par toute l'énergie du caractère républicain ;

« Considérant que si, sous une cour fameuse par ses débordements, des êtres frivoles et corrompus ont pu asservir à leurs caprices les artistes en tout genre, et

rendre leur talent tributaire de leurs plaisirs, il est de l'honneur d'un peuple libre d'offrir au génie tous les moyens de se développer dans toute la République, lesquels ne consistent pour certains hommes que dans la vue d'un excellent modèle;

« Considérant qu'il est intéressant de transporter les monuments de sculpture et de peinture placés au sein d'une campagne, exposés à chaque instant à être mutilés, dans un lieu à l'abri de toutes les incursions, et où ils puissent cependant être vus par les connaisseurs, etc., etc.;

« Nous, etc., arrêtons que les tableaux et statues qui se trouvent actuellement dans le château de Ménars seront transportés à Blois aux frais du département, pour y former un Muséum destiné à l'instruction des jeunes artistes. »

Ce Muséum ne fut point établi. Bien plus, Mme Barrin de la Galissonnière, héritière de M. Poisson de Malvoisin, obtint le 20 fructidor an X un décret d'amnistie en faveur de son frère, tué en 1793 au combat de Savenay, et l'autorisation de rentrer dans le château qui de droit lui appartenait, après en avoir payé le prix.

Mme de la Galissonnière garda le domaine de Ménars jusqu'en 1811, époque à laquelle elle le vendit au duc et à la duchesse de Bellune. Jusqu'en 1878, les différents propriétaires qui s'y établirent, MM. de Brigode,

Pellaprat, le prince de Chimay, transmirent à leurs acquéreurs, sans la moindre difficulté, les statues que les révolutionnaires avaient bien voulu laisser, sans doute en raison des frais considérables et des dangers de leur transport, et ce fut seulement à l'occasion d'un procès retentissant que nos sculptures firent l'objet de réclamations nouvelles. La princesse de Bauffremont ayant été condamnée à rendre au prince ses enfants, sous peine de 1,000 francs de dommages et intérêts par jour de retard, ce dernier avait été amené à faire saisir et mettre en adjudication le fameux domaine autrefois embelli par le marquis de Marigny, et qu'avait acquis la princesse au prix de 1,600,000 francs. Les publications étaient faites et la vente allait avoir lieu, quand l'État se souvenant, un peu tard en vérité, de la note de Pajou que l'on a vue précédemment, vint s'opposer, le 15 juillet 1878, à ce que l'on comprît les statues dans l'opération, comptant bien les revendiquer comme propriété nationale.

Au mois de juillet 1879, on procéda à l'adjudication du château, sous la réserve des statues du parc; M. Vatel s'en rendit acquéreur, et le prix du mobilier

s'éleva à.....	138.061 16
celui de l'immeuble à.....	784.517 14
Soit au total..... ..	922.578 30

Les débats relatifs à la propriété des statues s'ouvrirent l'année suivante, au mois d'août 1880, devant le tribunal de Blois. Le représentant de l'administration des Beaux-Arts prétendit, comme l'avaient fait entendre près d'un siècle auparavant les délégués révolutionnaires, que le marquis de Marigny avait puisé sans scrupules dans la galerie des Antiques, et sans apporter la preuve qu'il était tenu d'opposer à l'adversaire qu'il attaquait, ne put trouver d'autre argument que les souvenirs peu précis de Pajou et le silence qu'avait gardé Mme de la Galissonnière, lorsqu'en prenant possession de Ménars elle avait dû constater la disparition de plusieurs marbres de valeur.

On discuta pendant plusieurs audiences la question de savoir si la galerie des Antiques était un dépôt national pendant le règne de Louis XV, si les statues commandées par le roi étaient ou non aliénables, et si la prescription pouvait rendre toute sécurité au possesseur de pareils meubles. On distingua, parmi les sujets en litige, ceux que Louis XV avait acquis de son prédécesseur et ceux qu'il avait commandés ou payés pour lui. On se perdit en conjectures, lorsque l'on rechercha pourquoi Pajou avait signalé treize sujets, *César, Auguste, Zéphyre et Flore, Atlas, Phaétuse, la Rosée, Turenne, Condé,* les *deux vases, l'Abondance, Ganymède* et *la Crainte des traits de*

l'Amour, tandis que le rapport de Visconti et Dufourny ne mentionnait ni *la Rosée,* ni les bustes de *Turenne* et *Condé,* ni *Auguste,* ni les *deux vases,* ni *Ganymède.* Cependant ces deux commissaires n'avaient point oublié la table de porphyre, la *Joueuse d'osselets,* le groupe des deux enfants, les bustes des empereurs *Othon, Claude* et *Vespasien,* dont il n'était pas question dans la note du gardien des Antiques. Assurément, le catalogue de 1785 n'avait pas échappé à la connaissance de Pajou. Comment celui-ci n'avait-il pas alors fait connaître ses appréhensions? Le marquis de Marigny était mort, et les gazettes de l'époque n'auraient pas eu tant de circonspection si l'on avait pu prouver l'abus de confiance et le détournement.

L'État n'avait point d'ailleurs allégué ses prétentions dans des circonstances où l'on ne peut douter que sa sollicitude eût été mise en éveil. En dépit des observations de Pajou, il avait revendu Ménars à Mme de la Galissonnière, touché le prix réclamé, et conféré le droit de rentrer dans la jouissance de tous les biens qui n'avaient pas été aliénés. Chaque fois que ce domaine avait passé dans de nouvelles mains, il s'était fait payer les droits de mutation afférents à la valeur des sculptures, sans jamais revendiquer ces dernières comme pouvant lui appartenir.

Cette intervention tardive nécessitait, comme on

le voit, les enquêtes les plus ingrates et les plus difficiles. L'un des savants conservateurs du musée du Louvre, M. Courajod, tardivement chargé d'apporter aux débats le secours de sa compétence, ne put donner des détails que sur la provenance de quelques-unes de nos statues; il affirma seulement « que la plupart d'entre elles avaient été commandées directement par le roi, exécutées officiellement pour lui et payées par lui », et que les œuvres d'art de cette nature, « lorsqu'elles arrivaient à Paris, et en attendant qu'elles eussent une destination définitive, s'entassaient vraisemblablement dans la salle des Antiques qui servait alors de magasin[1] », ce qui, selon nous, démontre qu'elles ne faisaient pas alors partie d'une collection nationale. Évidemment Pajou pouvait, en commençant ses études, avoir vu là quelques-uns de ces marbres; mais, connaissant la situation qu'occupait le directeur des Bâtiments, et les relations de cour que lui avait valu sa parenté avec la favorite, il était de la plus élémentaire prudence de rechercher si le monarque n'avait pas disposé lui-même, en faveur de celui qu'il appelait son « petit frère », de quelques précieux objets dépendant de sa fortune.

Or nous apportons la preuve de cette libéralité,

1. Lettre de M. Courajod à M. l'administrateur des musées nationaux, le 14 juillet 1880.

non pour les dix-sept statues, mais pour la plupart d'entre elles. Nous avons fait précédemment connaître, à propos de la succession du directeur des Bâtiments, l'*État des grâces et dons accordés par le feu Roi au marquis de Marigny;* dans cet état l'on a peut-être remarqué déjà :

Un Faune antique (bon du roi du 27 septembre 1753).

Une figure de *Vénus* (bon du roi du 12 novembre 1762).

Une figure de *Diane* (bon du roi du 12 novembre 1762).

Une statue de *l'Aurore* d'après l'antique (bon du roi du 22 mars 1768).

Quarante pieds cubes de marbre (bon du roi du 22 mars 1768).

Huit petits bustes de marbre et porphyre mutilés et mis au rebut dans le magasin de Versailles, et douze à quinze morceaux de marbre et autres pierres retirées de la maison de M. Le Bel, à Paris (bon du roi du 6 novembre 1768).

Une statue de *Zéphyre et Flore* (bon du roi du 26 février 1769).

Une copie mutilée de la *Vénus antique,* et le marbre pour cette statue (bon du roi du 26 février 1769).

Le marbre nécessaire en blanc veiné pour le pié-

destal d'un groupe de *Zéphyre et Flore* (bon du roi du 22 décembre 1770).

Deux vases et deux figures représentant un frère et une sœur de Phaéton changés en peupliers (bon du roi du 22 décembre 1770).

Deux tables de marbre de Corse et deux statues de Guernes (bon du roi du 15 mars 1772).

Trois tables de porphyre et six consoles de marbre blanc du magasin de Marly, et trois grosses têtes faites à Carrare (bon du roi du 2 mars 1773).

Ainsi les délégués du Comité d'aliénation avaient commis, en transportant dans les jardins des Tuileries *Atlas et Phaétuse,* statues légitimement données en 1770, une véritable spoliation; ainsi le *Faune* antique que le marquis de Marigny avait transporté dans le jardin de Monceaux lorsqu'il en était le maître, la *Diane* qu'il avait fait placer dans son hôtel de la place des Victoires, étaient, après la mort de leur propriétaire, injustement classés dans les collections de l'État. Ainsi la *Vénus, l'Aurore*, *Zéphyre et Flore,* les deux vases, les bustes de Carrare, que Pajou prétendait avoir été détournés par le directeur des Bâtiments, lui avaient été régulièrement, officiellement donnés par des bons authentiques, signés de la main du roi.

Quant aux autres statues dépendant de la collection, et pour lesquelles nous n'avons pu trouver au-

cune trace d'acquisition, nous ne doutons pas un instant que le marquis n'en soit devenu possesseur d'une manière aussi légitime que de celles dont on a parlé. On a vu que le roi Stanislas Leczinski avait habité Ménars avant Mme de Pompadour; on sait aussi que le beau-père de Louis XV était, comme le marquis de Marigny, le protecteur des artistes. Il a pu fort bien recevoir quelques statues à titre de présents, et faire à Mme de Castellane l'abandon de ces objets. On ne peut affirmer que Mme de Pompadour n'a pas fait transporter dans son nouveau domaine des statues également offertes par les sculpteurs qu'elle aimait; on ne peut dire que son frère n'a pas, dans son voyage en Italie, reçu, commandé ou payé pour son propre compte les copies des antiques de Rome.

On a encore accusé l'ancien directeur des Bâtiments de s'être permis d'enlever les charpentes du pavillon de Gaston, dans le château de Blois. Mais on n'a pas rappelé que le marquis était gouverneur et maître de ce château, on n'a pas fait connaître dans quel but il avait enlevé les charpentes, on n'a pas dit qu'un *bon du roi,* du 25 avril 1765, lui donna les démolitions de la galerie qu'on voulait supprimer.

Enfin on a prétendu qu'il avait dérobé dans les serres du roi des fleurs et des arbustes rares, pour son agrément personnel; mesquine et ridicule accusation

dont nous tenons pourtant à le venger encore. N'avait-il pas dans ses attributions les jardins royaux et publics? A-t-on pu démontrer que le marquis prit des fleurs pour les garder ou pour les rendre, pour en commander de semblables ou bien pour les offrir au nom de son souverain? Il ne s'empara en réalité ni des fleurs, ni des charpentes, ni des statues de l'État. Nous avons, en le faisant mieux connaître en ces quelques pages, démontré qu'assez riche pour payer ses fantaisies, il fut surtout trop loyal et trop reconnaissant envers son bienfaiteur pour mériter de semblables reproches.

Bien que les magistrats saisis de la revendication de l'État n'eussent pas connaissance du document que nous avons publié, ils s'appuyèrent néanmoins, avec beaucoup de raison, « sur ce qu'il n'était pas démontré que le marquis se fût approprié les statues réclamées », et permirent en conséquence, par arrêt de la Cour d'Orléans du 23 décembre 1880, de procéder au profit du prince de Bauffremont à l'adjudication publique des *dépendances* du château de Ménars.

Cette vente, unique en son genre, fut annoncée avec tous les soins possibles pour le 10 juin 1881, par les commissaires-priseurs de Blois assistés de Me George, expert, et bien que par leur grâce, leur variété et leur effet décoratif, nos statues fussent devenues depuis quelques années célèbres, on joignit au catalogue la

photographie des plus importantes, *l'Abondance, l'Aurore, Zéphyre et Flore, Auguste, les deux vases Médicis* et *la Crainte des traits de l'Amour*. Les amateurs furent en même temps prévenus que l'enlèvement des marbres par les acquéreurs devrait être effectué dans le délai d'un mois, et que les piédestaux supportant les sujets ne faisaient pas partie des lots.

Il ne fut pas question, bien entendu, des sculptures détournées par la Révolution et dispersées dans les jardins publics ou le musée du Louvre, mais seulement de celles qui se trouvaient au château au moment de la saisie du prince de Bauffremont. Les amateurs les plus considérés se disputèrent les enchères, et le produit de l'adjudication s'éleva à 401,760 francs, chiffre dont le lecteur ne pourra s'étonner, en considérant une à une les reproductions du précieux catalogue de 1785. Au surplus, nous avons eu le soin de lui présenter, pour chacune de ces statues, une courte notice indiquant leur origine, leur valeur et leur destination.

NOTE DES STATUES

ET BUSTES DE MARBRE

QUI SE TROUVENT DANS LES JARDINS DU CHATEAU

DE MÉNARS

PROVENANT DE LA SUCCESSION DE M. DE MARIGNY

MARQUIS DE MÉNARS, ETC.

Lesquels se vendront à l'amiable sur le lieu, et seront déplacés et enlevés aux frais des acquéreurs.

ON POURRA A CET EFFET S'ADRESSER AU SIEUR BASAN,

RUE ET HOTEL SERPENTE,

CHEZ LEQUEL SE DISTRIBUE LA PRÉSENTE.

A PARIS

1785

TITUS

VESPASIEN

OTHON

MARC AURÈLE

N° 1.

Quatre gros bustes d'empereurs romains, d'environ quatre pieds de haut, en marbre blanc, posés sur des fûts de colonne en belle pierre. Ils représentent Titus, Vespasien, Othon et Marc-Aurèle.

Deux bons du roi du 6 novembre 1768 et du 2 mars 1773 se réfèrent à des bustes de marbre sans désigner leur sujet[1]. *Selon toute probabilité, il s'agissait des six statues qui vont suivre, et qui ne portent pas de signature. Les commissaires du gouvernement de l'an IX mentionnèrent trois d'entre elles, sous les noms de* Vespasien, Othon *et* Claude, *pour être transportées au palais des consuls. L'entrepreneur Pellagot, délégué du Comité d'aliénation, demanda d'emporter* Titus; *mais il ne paraît pas que sa demande ait été suivie d'effet.*

Ces bustes figuraient tous les quatre dans la vente de 1881 et furent acquis au prix de 950 francs par M. Vatel, l'adjudicataire du château de Ménars.

1. *Archives nationales,* O[1] 1251. (État des grâces et dons accordés par le roi au marquis de Marigny.)

TURENNE

N° 2.

Le buste du vicomte de Turenne, en marbre blanc, de trois pieds deux pouces de haut, posé sur une gaine de marbre blanc veiné de quatre pieds deux pouces de haut, d'une parfaite conservation.

Pajou réclama cette statue, dont nous ne connaissons pas l'auteur, comme appartenant à l'État; mais le bon du roi du 2 mars 1773[1] *semble en assigner au marquis de Marigny la véritable propriété.*

Elle échappa aux investigations de Visconti et Dufourny, commissaires délégués à Ménars par le ministre de l'intérieur. Lors de l'adjudication de 1881, elle se trouva beaucoup plus dégradée que celles des empereurs romains; la tête était surtout endommagée. Néanmoins elle fut achetée 1,160 francs par M. Guénot-Laurent.

1. *Archives nationales*, O[1] 1251. (État des grâces et dons accordés par le roi au marquis de Marigny.)

LE GRAND CONDE

N° 3.

Le buste du grand Condé, de même grandeur que le précédent et faisant pendant.

Réclamé également par Pajou, le buste de Condé fut, selon toute probabilité, l'objet de la donation du 2 mars 1773[1]. *On n'a pu découvrir le nom de son auteur. Nous ne le trouvons pas non plus mentionné dans l'état dressé le 11 vendémiaire an IX, et dont on a parlé précédemment. Assez bien conservée, quoique certaines parties fussent un peu dégradées par le temps, cette* figure *fut adjugée pour 5,250 francs à M. Guénot-Laurent, à la vente de 1881.*

1. *Archives nationales,* O[1] 1251. (État des grâces et dons accordés par le roi au marquis de Marigny.)

VASE MÉDICIS

VASE MEDICIS

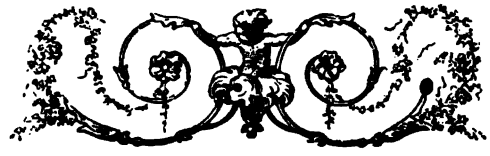

N° 4.

Deux grands vases pareils, en marbre blanc, décorés de bas-reliefs et attributs du Printemps et de l'Automne, l'un par Pigalle et l'autre par Verbreck, de la hauteur de cinq pieds six pouces. Ils sont posés sur des piédestaux en pierre.

Ces deux superbes vases, de forme Médicis, sont décorés de mascarons, de satyres, de jeunes femmes, et entourés de guirlandes de pampre. Les anses sont formées de têtes de boucs et de béliers; une rangée d'oves fait saillie sur le rebord, et la partie inférieure est ornée de godrons en creux se perdant sous des feuilles d'acanthe. Le piédouche et ses deux moulures sont couverts d'entrelacs. On peut les comparer aux plus beaux modèles de ce genre pour l'harmonie de leurs proportions, leur galbe d'une rare élégance et la richesse exquise des ornements.

Le catalogue nous indique deux auteurs, Pigalle[1] *et Verbreck*[2]*; mais nous pensons qu'il y a là une erreur à rectifier. Il est bien vrai que Pigalle, admis à l'Académie en 1744, reçut en 1749 24,000 livres pour un vase et deux figures,* Vénus *et* Mercure[3]; *mais on sait que Verbreck, d'Anvers, livra au roi,*

1. Pigalle (Jean-Baptiste), 1714-1785.
2. Verbreck (Jacques), 1704-1771.
3. *Archives nationales,* O[1] 2249, 333.

pour 8,000 livres, en 1753, deux vases de marbre blanc représentant le Printemps[1]. *Adam le Jeune reçut aussi 4,000 livres, en 1745, pour un vase aux attributs de* l'Automne[2]; *mais la parfaite ressemblance des objets qui nous occupent nous fait rapporter à Verbreck le mérite de ces deux œuvres.*

Elles figurent dans la liste des statues réclamées par Pajou, mais le bon du roi du 22 décembre 1750[3] *établit catégoriquement la propriété du marquis. Les délégués révolutionnaires n'en firent pas de mention spéciale, et lors des enchères publiques de 1881, M. Vatel en resta l'adjudicataire pour la somme de 95,000 francs.*

Pour donner une idée plus exacte de ces vases, nous avons fait reproduire une photographie du catalogue dressé en 1881 par les soins de M. George, expert.

1. *Archives nationales,* O[1] 2258, 357.
2. *Archives nationales,* O[1] 2256, 348.
3. *Archives nationales,* O[1] 1251. (État des grâces et dons accordés par le roi au marquis de Marigny.)

L'AURORE

L'AURORE

N° 5.

L'Aurore, figure en marbre, de cinq pieds dix pouces de haut, exécutée par Vinache, posée sur un piédestal en pierre.

L'artiste, membre de l'Académie de sculpture[1], *a pris pour modèle Mme de Pompadour, et les traits de sa divinité rappellent ceux de la belle marquise. Avec des roses dans les cheveux, ses ailes à demi déployées,* l'Aurore *apparaît sur une nuée et tient de la main gauche la torche qui doit éclairer le commencement du jour. Son bras droit se déploie dans une courbe gracieuse, et de sa main tombent les fleurs qui se répandent sur la terre.*

Le plâtre fut exposé par Vinache au Salon de 1746; quant au marbre, la mort empêcha ce sculpteur d'en terminer l'exécution. Il fut payé aux héritiers en 1754 avec un groupe d'enfants, également non achevé, la somme de 19,000 livres, et Gillet reçut 5,000 livres pour y mettre la dernière main[2].

Nous voyons encore cette statue faire l'objet des malveillantes réclamations de Pajou, qui la désigne par erreur sous le nom de la Rosée, *mais nous ne la trouvons pas mentionnée dans le rapport de Visconti et Dufourny. Elle fut donnée au marquis de*

1. J.-J. Vinache, 1696-1754.
2. *Archives nationales,* O[1] 2256, 348.

Marigny le 22 mars 1768[1] *et fut achetée 61,050 francs, en 1881, pour M. le baron Edmond de Rothschild.*

La planche au trait est suivie d'une reproduction d'après la photographie du catalogue de M. George.

1. *Archives nationales*, O[1] 1251. (État des grâces et dons accordés par le roi au marquis de Marigny.)

ZÉPHYRE ET FLORE

ZÉPHYRE ET FLORE

N° 6.

Un groupe de trois figures en marbre, représentant Zéphyre et Flore accompagnés de l'Amour; hauteur de plus de six pieds, exécuté par Bousseau, posé sur un piédestal en marbre blanc veiné.

La déesse du printemps, couronnée de fleurs, vêtue d'une tunique agrafée sur l'épaule, est assise sur un tronc d'arbre et tient dans sa main une rose. A côté d'elle, Zéphyre, dans toute la fraîcheur de la jeunesse et de la beauté, suspend de la main droite une grappe de fleurs. Les cheveux agités par la brise, le corps entouré d'une écharpe aux plis ondulants, il vient poser un pied à terre et semble planer encore. L'Amour, agenouillé près d'eux, laisse voir une poignée de roses.

Ce groupe fut commencé par Frémin[1] *et terminé par Bousseau, membre de l'Académie de sculpture en 1701, et premier sculpteur de Philippe V en 1737*[2]*. D'après Pajou, le marquis l'aurait encore détourné des collections de Louis XV; mais les bons du 26 février 1769 et du 22 décembre 1770*[3]*, signés de la main du roi, ne laissent planer aucun doute sur la propriété de l'ancien directeur des Bâtiments. Les avides commissaires Visconti et Dufourny le proposèrent à Chaptal « pour décorer les*

1. Frémin, 1672-1744.
2. Bousseau (Jean-Baptiste), 1681-1740.
3. *Archives nationales*, O[1] 1251. (État des grâces et dons accordés par le roi au marquis de Marigny.)

jardins ou le palais des consuls ». A la vente requise par le prince de Bauffremont, il fut adjugé, moyennant 92,000 francs, à M. le baron Alphonse de Rothschild.

Nous avons pu joindre encore une reproduction de ce groupe à la planche du catalogue de 1785.

VENUS REPOUSSANT LES TRAITS DE L'AMOUR

N° 7.

Vénus repoussant les traits de l'Amour; figure en marbre de cinq pieds six pouces de haut, faite par J.-Bapt. Lemoyne, posée sur un piédestal en marbre.

Une jeune femme contemple avec un sentiment de crainte le petit dieu qui, tenant une flèche, se rejette en arrière pour la viser au cœur. D'un geste plein de grâce et de candeur, ramenant son bras sur la poitrine, la main ouverte pour se protéger, elle cherche à parer le trait qui va l'atteindre.

Nous devons remarquer que le catalogue de 1781 parle de J.-Bapt. Lemoyne[1], *c'est-à-dire du fils de Jean-Louis Lemoyne*[2], *sculpteur et pensionnaire du roi, si connu pour sa prodigieuse facilité à modeler d'après nature*[3]. *Pourtant Pajou, qui connaissait son métier, attribue ce beau groupe à Lemoyne le père.*

Le modèle en terre cuite figura au Salon de 1771.

Un bon du roi du 12 novembre 1762 se réfère à un don de la figure de Vénus[4]. *Si, comme nous le pensons, il s'agissait de cette composition, le conservateur trop zélé des antiques aurait encore donné prise aux plus injustes soupçons. Les délégués du*

1. Jean-Baptiste Lemoyne, 1704-1778.
2. Jean-Louis Lemoyne, 1638-1713.
3. *Archives nationales*, O[1] 2254, 377.
4. *Archives nationales*, O[1] 1251. (État des grâces et dons accordés par le roi au marquis de Marigny.)

Comité d'aliénation n'oublièrent pas, dans leur rapport, de mentionner la Vénus repoussant les traits de l'Amour *comme « étant nationale de droit, puisqu'elle appartenait au ci-devant roi ». Elle fut achetée en 1881, au prix de 64,000 francs, pour le compte de M. le baron Alphonse de Rothschild.*

AUGUSTE

AUGUSTE

N° 8.

La statue d'Auguste en pied, de plus de neuf pieds de haut, par Théodon, en marbre blanc, posée sur un piédestal en pierre de deux pieds six pouces de haut.

Debout, tête nue, revêtu de la cuirasse, son ample chlamyde agrafée sur l'épaule, Auguste tient dans sa main droite, élevée à la hauteur des yeux, le bâton de commandement, et, dans l'autre main, l'épée courte, qui repose sur l'avant-bras.

Cette belle reproduction du marbre antique conservé à Rome fait pendant à celle de Jules César, *actuellement dans le jardin des Tuileries, et exécutée par Théodon. Basan n'avait sans doute pas vu, en 1785, la signature d'Adam de Dieppe, puisqu'il attribue l'*Auguste *au même Théodon. L'enquête de vendémiaire an IX semble ne pas s'être occupée de ce marbre colossal qu'avait désigné Pajou, mais on se souvient sans doute que Pellagot demanda au Comité d'aliénation de l'emporter avec* César, *et que, pour des difficultés de transport ou pour une autre cause, la statue resta à Ménars. Le propriétaire actuel du château, M. Vatel, l'acheta pour 5,200 francs.*

Le catalogue de M. George renfermait, en 1881, une photographie que nous avons fait reproduire à l'aide de l'héliogravure, et qui permet d'apprécier tout le mérite de cette œuvre.

CÆSAR

N° 9.

Celle de César, aussi en pied, de même grandeur que la précédente, par Théodon.

Ce marbre était une copie d'après les originaux antiques conservés au Capitole, et Théodon l'exécuta pour Louis XIV avant l'année 1700, date de son retour en France, sous la surveillance du directeur de l'Académie de Rome.

Il fut envoyé à Paris en 1715, en même temps que les deux Faunes, Énée, le Centaure, le Tibre, le Nil, Atlas et Phaétuse. *Pajou le revendiqua comme appartenant à l'État, et, pendant la Révolution, Visconti et Dufourny le firent transporter à Paris par les soins de Pellagot, muni d'une autorisation ministérielle, le 11 messidor an IX. Comme on l'avait désigné comme étant très propre par son sujet, le mérite de son exécution et sa grande proportion, à décorer la demeure des consuls, on le plaça dans le jardin du palais des Tuileries, où nous pouvons le voir encore au milieu des statues qui bordent l'avenue principale.*

PHAÉTUSE MÉTAMORPHOSÉE EN ARBRE

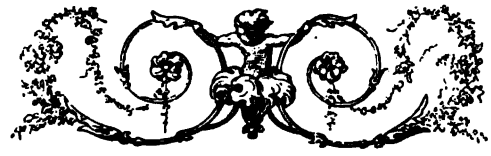

N° 10.

Phaétuse métamorphosée en arbre; figure debout de neuf pieds huit pouces, par le même.

Théodon exécuta cette statue, comme la précédente, à Rome, avant 1700. Louis XV la fit venir à Paris en 1715, et la donna au marquis de Marigny par un bon signé le 22 décembre 1770[1]. *Néanmoins Pajou laissa facilement entendre que le directeur des Bâtiments s'en était emparé ; les commissaires du gouvernement révolutionnaire demandèrent son transport au ministre Chaptal, et Pellagot la fit placer, comme celle de* Jules César, *dans le jardin des Tuileries*[2].

*Elle est maintenant au Louvre, dans l'une des salles de la sculpture moderne, porte le n° 244 et fait face à l'*Atlas, *qui se trouve au Musée par suite des mêmes événements. La* Phaétuse *est en parfait état de conservation. Seule, la tête du cygne, qui se trouve à ses pieds, a dû subir une importante réparation.*

1. *Archives nationales*, O[1] 1251. (État des grâces et dons accordés par le roi au marquis de Marigny.)

2. Mémoires de Félibien pour servir à l'histoire des maisons royales des bords de la Loire, p. 102.

LA PAIGNEUSE

N° 11.

Une Baigneuse, figure antique, de trois pieds de haut; elle est un peu endommagée à différents endroits.

La Baigneuse, *à genoux et soutenant des deux mains une opulente chevelure, est une copie d'après l'antique, exécutée sous les ordres du directeur de l'Académie de Rome. Il a été impossible d'en découvrir l'auteur, et comme il n'en est question ni dans la note de Pajou ni dans l'enquête de l'an IX, nous sommes contraint de supposer que le marquis de Marigny en fit l'acquisition pour son compte personnel, ou la reçut en présent de l'un des nombreux sculpteurs dont il favorisa le séjour en Italie.*

Ce marbre semble avoir également échappé aux investigations des huissiers-priseurs, après la mort du directeur des Bâtiments. Nous n'osons croire, en effet, que dans leur inexpérience des inventaires de cette nature, ils aient voulu le désigner en parlant de la déesse du bassin de l'Orangerie.

Il ne figurait pas dans l'adjudication de 1881; il a donc été distrait de la collection du marquis depuis 1785, date de la publication du présent catalogue.

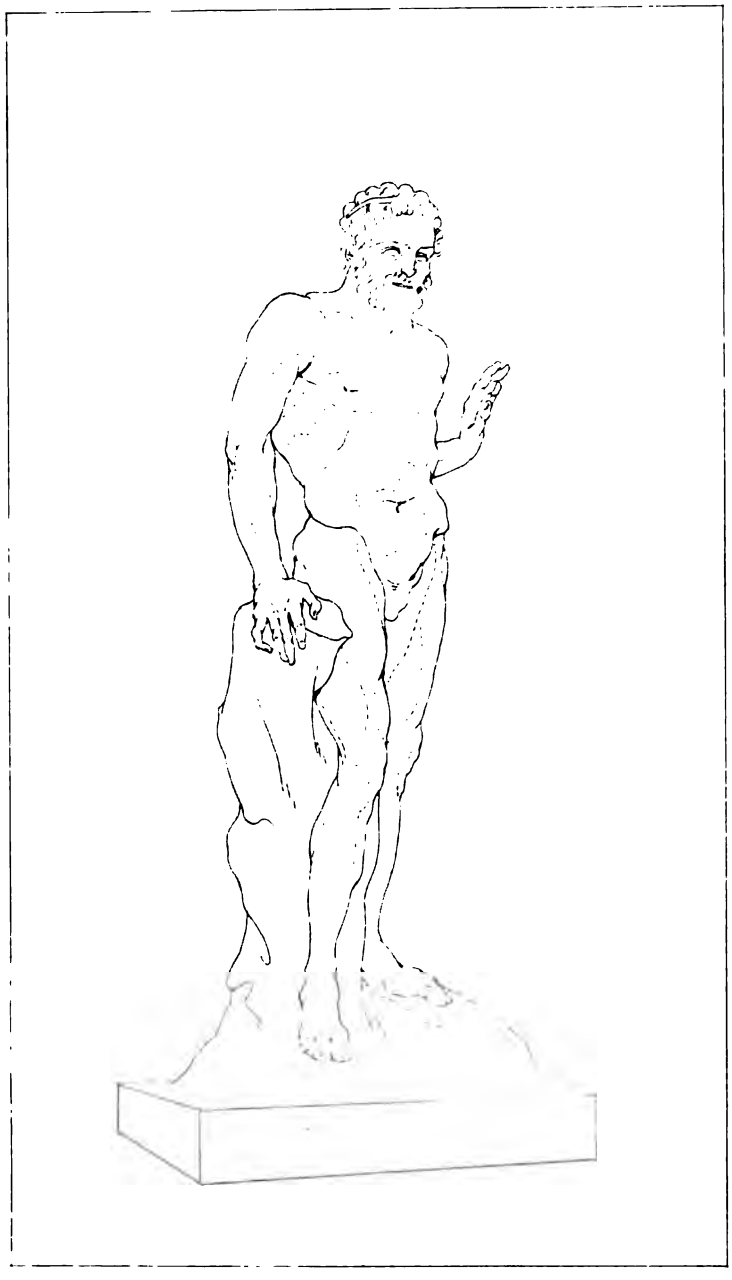

ATLAS

N° 12.

Atlas, figure colossale de près de neuf pieds de haut, par Théodon, sur un piédestal en pierre de deux pieds et demi de haut.

De même que César *et* Phaétuse, *l'*Atlas *de Théodon fut exécuté d'après une sculpture antique, sous la direction de l'Académie de Rome.*

Il fut envoyé à Paris en 1715, aux frais de l'État, resta quelque temps déposé dans la salle des Antiques du Louvre, et fut donné par Louis XV au marquis de Marigny, le 22 décembre 1770[1]. *Pajou réclama cette statue, Visconti et Dufourny proposèrent au Comité d'aliénation de la transporter à Paris, pour décorer les palais nationaux, et l'entrepreneur Pellagot exécuta les ordres de Chaptal. C'est ainsi que, depuis le 11 messidor an IX, l'*Atlas *orna d'abord les Tuileries, pour figurer jusqu'à ce jour dans les collections du Louvre*[2], *sous le n° 244 du catalogue de la sculpture moderne.*

1. *Archives nationales,* O[1] 1251. (État des grâces et dons accordés par le roi au marquis de Marigny.)

2. Mémoires de Félibien pour servir à l'histoire des maisons royales des bords de la Loire, p. 102.

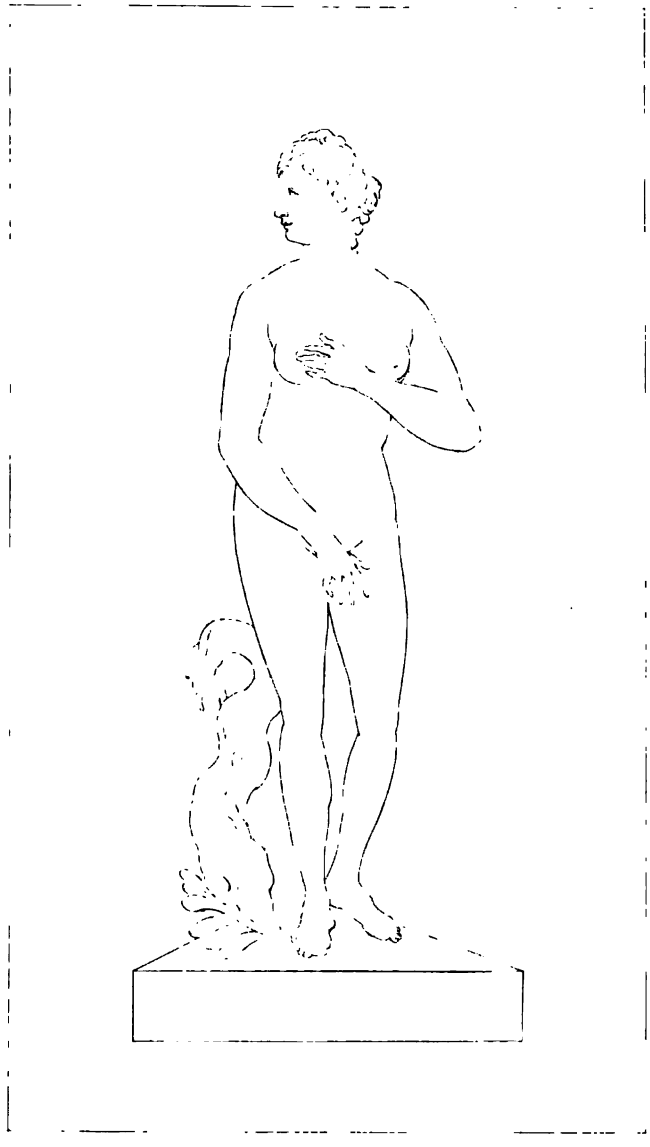

VENUS DE MÉDICIS

N° 13.

Vénus de Médicis, faite par J. Clérion, hauteur de cinq pieds, posée sur un fût de colonne de marbre jaspé de quatre pieds et demi de haut.

La Vénus de Médicis fut exécutée par Clérion[1] *sous la direction de l'Académie de Rome*[2]. *Elle est bien désignée dans le procès-verbal des huissiers-priseurs de 1781, mais Pajou n'en fait pas mention, et les délégués révolutionnaires n'en parlent pas davantage. Nous n'hésiterions pas à dire qu'elle fit l'objet d'un bon du roi du 26 février 1769*[3], *si nous pouvions lui trouver une légère dégradation. Le bon la désigne, en effet, comme une* copie mutilée de la Vénus antique. *Il est vrai d'ajouter que l'auteur anonyme des gravures du catalogue a pu ne pas se rendre compte de l'état exact du marbre; dans le cas contraire, l'intérêt de la vente pour laquelle il travaillait lui conseillait peut-être de dissimuler ce qui pouvait déprécier son modèle. On sait d'ailleurs combien il fallait peu de chose pour qu'une statue fût alors mise au rebut et considérée comme mutilée.*

Elle fut adjugée le 10 juin 1881, pour 1,150 francs, à l'acquéreur du château, M. Vatel.

1. J.-J. Clérion, 1640-1714.
2. *L'Académie de France à Rome*, par Lecoy de la Marche, p. 19.
3. *Archives nationales*, O[1] 1251. (État des grâces et dons accordés par le roi au marquis de Marigny.)

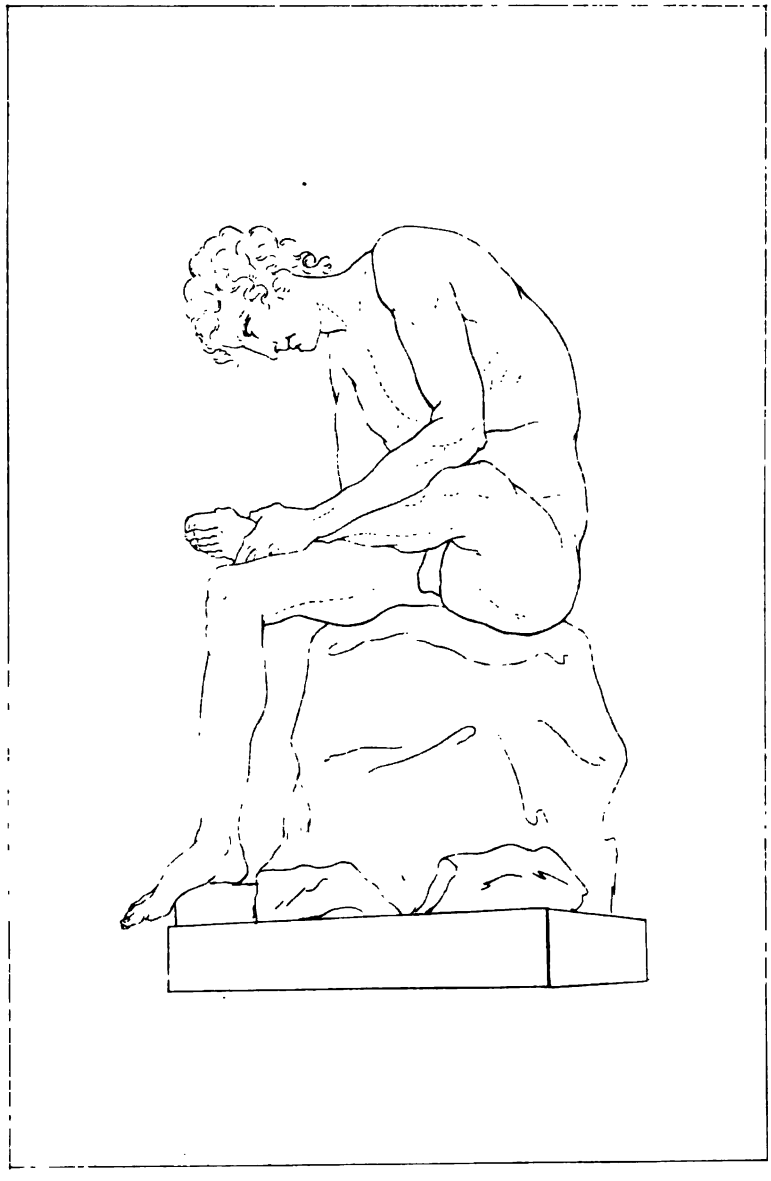

JEUNE GARÇON
ôtant une épine de son pied

N° 14.

Jeune garçon assis, et ôtant une épine de son pied, d'après l'antique, par Boudrard, posé sur un piédestal en pierre de trois pieds et demi de haut.

Les huissiers-priseurs désignèrent cette reproduction bien connue de l'antique comme « une petite figure sur son pied d'estal, représentant un enfant qui se tire une épine du pied ». Elle se trouvait, à Ménars, au bout de la pièce d'eau du parc. Mais, de même que la Baigneuse, *Pajou ne semble pas la connaître, et le rapport des commissaires du ministre de l'intérieur ne la mentionne pas en l'an IX comme « méritant d'être transportée à Paris ».*

Nous devons croire, en conséquence, que la copie de Boudrard était déjà répandue, et que le marquis de Marigny l'avait reçue en présent, ou l'avait fait exécuter ou tout au moins voyager à ses frais. Nous savons par ce catalogue qu'elle était à Ménars en 1785. Nous n'avons pu malheureusement nous assurer que Mme de la Galissonnière la retrouva le 20 fructidor an X, en rentrant dans le château dévasté par les révolutionnaires.

LE PRINTEMPS

N° 15.

Un groupe de deux enfants, de deux pieds cinq pouces de haut, par Frémin, représentant le Printemps, et jouant avec des corbeilles de fleurs, posé sur un piédestal de marbre blanc veiné, haut de trois pieds et demi.

Le gracieux groupe de Frémin[1] *se trouvait, après la mort du marquis de Marigny, au milieu d'un parterre de rosiers.*

Le catalogue le représente sous la dénomination du Printemps, *et tout nous porte à croire qu'il en a été fait présent au directeur des Bâtiments, car il n'est pas du nombre des statues enlevées, suivant les dires de Pajou, de la salle des Antiques du Louvre, et nous savons que Frémin était l'un des artistes les plus encouragés par le puissant marquis.*

Visconti et Dufourny, les deux commissaires du gouvernement, mentionnèrent les deux enfants *au nombre des sujets « très propres à décorer les jardins des consuls » ; ils crurent pourtant devoir les signaler comme étant d'un « style médiocre ». Ce marbre n'était pas compris dans le transport de Pellagot, mais il n'existait plus à Ménars en 1881. L'un des propriétaires qui se succédèrent au château depuis vendémiaire an IX, l'État, Mme de la Galissonnière, le duc de Bellune, MM. de Brigode, Pellaprat, le prince de Chimay ou la princesse de Bauffremont, en disposa assurément sans que nous ayons pu savoir en quelles mains il a passé.*

1. Frémin, 1672-1744.

L'ABONDANCE

N° 16.

Une belle figure debout, de six pieds sept pouces de haut, par Adam l'aîné, représentant l'Abondance avec de riches attributs, posée sur un piédestal en pierre.

L'Abondance *a été personnifiée par Adam l'aîné*[1], *son auteur, professeur à l'Académie de sculpture et sculpteur ordinaire du roi, sous les traits de Mme de Pompadour. Légère, effleurant à peine le sol dans l'élan de sa course, la divinité tient à deux mains la corne inépuisable de fruits, d'épis, de fleurs, de bijoux et de pièces de monnaie qu'elle répand sur son passage. La souplesse du modelé, l'élégance des formes, la grâce exquise des contours ont toujours fait considérer cette statue comme l'une des plus charmantes et des mieux réussies de la sculpture française du* XVIIIe *siècle. Commandée par Louis XV en 1753 pour le château de Choisy, résidence de la favorite, elle parut d'abord en plâtre au Salon de cette même année*[2]*; le marbre fut livré cinq ans plus tard et fut payé par le roi 10,000 livres, en 1760, aux héritiers de l'artiste.*

On ne peut douter que le marquis de Marigny n'obtint après la mort de la marquise, de son royal protecteur, la statue qui reproduisait les traits de sa sœur, et qu'on avait exécutée pour elle.

1. Adam (Lambert-Sigisbert), 1700-1759.

2. Le *Livre-Journal de Lazare Duvaux, marchand bijoutier ordinaire du roi*, publié par Courajod, t. Ier, p. CCI.

Réclamée par le gardien des Antiques, elle ne manqua pas d'attirer l'attention des commissaires du gouvernement de l'an IX, mais elle resta à Ménars, et quand les tribunaux permirent de procéder, en 1881, à l'adjudication des marbres de ce domaine, elle fut adjugée pour 76,000 francs à M. le baron James de Rothschild.

Nous joignons au n° 16 du catalogue une reproduction faite d'après une photographie qu'a bien voulu nous prêter M. George.

L' ABONDANCE

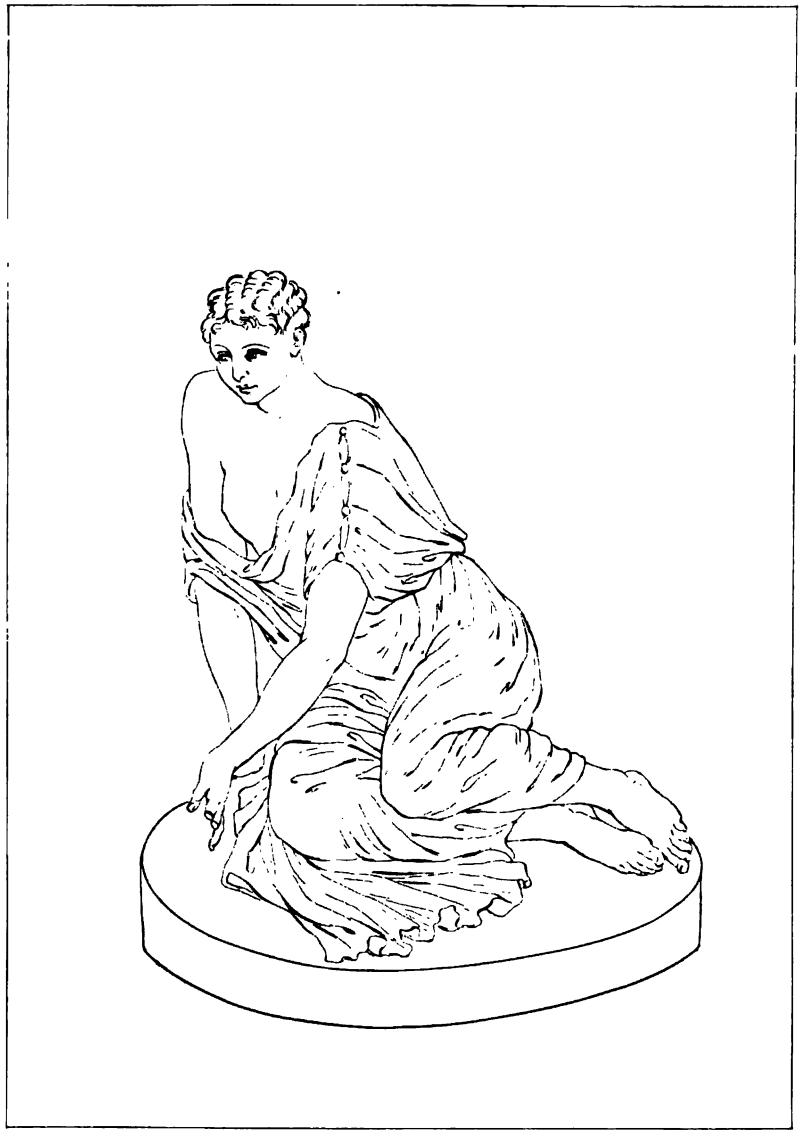

JULIE JOUANT AUX OSSELETS

N° 17.

Julie assise jouant aux osselets; figure faite d'après l'antique, posée sur une table de porphyre de forme octogone, de quatre pieds de diamètre, et portée sur un piédestal de marbre blanc veiné, de deux pieds et demi de haut.

Cette délicieuse composition fut exécutée par un élève de Coustou, le sculpteur Francin, qui passa quelque temps à Rome. « J'ai trouvé un trésor, écrivit le 20 mars 1732 le directeur de l'Académie au surintendant des beaux-arts. C'est une petite statue découverte depuis peu dans la vigne Justiniani, qui joue avec des osselets. » Et quelque temps après, le 1er mai 1732 : « Je vais choisir un marbre, lui dit-il encore, le plus beau que je pourrai trouver, et je ferai faire la figure trouvée depuis peu[1]*. »*

La statue fut expédiée de Rome à Paris en 1736, et nous la retrouvons à Ménars en 1781, au moment de l'expertise des biens du marquis de Marigny. Pajou n'en parle pas, mais Visconti et Dufourny la mentionnent comme mutilée, le 11 vendémiaire an IX, et signalent non pas la statue, mais la table de porphyre, « de la plus belle qualité » et sur laquelle est placée la figure, *comme devant être transportée à Paris avec* Atlas, Jules César *et* Phaétuse.

Il est certain que Pellagot exécuta ponctuellement les ordres qu'il avait reçus, sans oublier l'un de ces quatre objets désignés

1. *L'Académie de France à Rome,* par Lecoy de la Marche, p. 215.

dans ses instructions. Mais, outre qu'il nous a été impossible de découvrir la destination qui fut alors donnée à la table de porphyre, nous n'avons pu savoir ce qu'était devenu le si gracieux sujet dont elle était accompagnée. Nous devons croire cependant qu'on ne l'a pas considéré comme un accessoire vulgaire, et qu'il n'a pas quitté Ménars dans les mêmes mains que la tablette dont s'étaient engoués les zélés commissaires.

N° 18.

Une colonne de marbre blanc sur laquelle est un cadran solaire.

N° 19.

Un piédestal de cinq pieds et demi, de marbre blanc, propre à recevoir une statue.

N° 20.

Un fût de colonne, formant une borne miliaire, en marbre, de quatre pieds de haut.

N° 21.

Quatre tables de marbre blanc veiné, dont deux de six pieds de long et deux autres de quatre environ.

N° 22.

Deux petites tables de porphyre.

N° 23.

Une planisphère.

Lu et approuvé, ce 31 mai 1785.

Signé : COCHIN.

De l'Imprimerie de Prault, imprimeur du Roi, quai des Augustins, 1785.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS. . . . . .

CHAPITRE I. La famille du marquis de Marigny. . . . 1

— II. Son entrée à la cour et ses premiers honneurs. — Les Poissonnades. — Son aventure au théâtre 7

— III. Son voyage en Italie et sa correspondance avec sa sœur. 17

— IV. Ses goûts, ses habitudes et ses amis. — Dissentiments entre le frère et la sœur. . . 25

— V. La Direction générale des Bâtiments. — Les arts et le marquis de Marigny. — Relations de ce dernier avec les artistes. . . 37

— VI. Ses constructions de l'École militaire, de l'Opéra et des guichets du Louvre. — Ses goûts particuliers en matière d'architecture et d'aménagements intérieurs. 47

Pages.

CHAPITRE VII. Les Académies et les Manufactures sous son administration 59

— VIII. Il recueille la succession de Mme de Pompadour. — Son mariage avec Mlle Filleul et sa vie intime. 68

— IX. Difficultés budgétaires de son administration. — Sa retraite au château de Ménars et sa mort 82

— X. Sa succession, sa fortune mobilière et immobilière et ses collections d'objets d'art 93

LES STATUES DU CHATEAU DE MÉNARS. 111

CATALOGUE ILLUSTRÉ DE 1785 135

TABLE DES HÉLIOGRAVURES. 175

TABLE DES HÉLIOGRAVURES

Pages.

Le marquis de Marigny, peint par Tocqué et gravé par Wille. . . . . .

Les Armes du marquis de Marigny, d'après une estampe de Cochin. 1

Le chateau de Ménars. 110

Titus. 137

Vespasien. 137

Othon. 137

Marc-Aurèle. 137

Turenne. 139

Condé. 141

Vases Médicis 143

L'Aurore. 145

Zéphyre et Flore. 147

Vénus repoussant les traits de l'Amour. 149

Auguste 151

Pages.

César 153
Phaétuse métamorphosée en arbre 155
La Baigneuse 157
Atlas 159
Vénus de Médicis 161
Jeune garçon otant une épine de son pied . . . 163
Le Printemps 165
L'Abondance 167
Julie jouant aux osselets 169

LES HÉLIOGRAVURES

QUI ILLUSTRENT CET OUVRAGE

SORTENT DES ATELIERS

DE

M. DUJARDIN

Quantum impertinent
Sebastian Zabaris

B. Franklin imprimeur
Passage 7 Avril

La collection de statues du Marquis
Fine Arts Library BAM1
3 2044 034 447 854

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.

DUE MAR 27 '67 FA
DUE JAN 29 '75 FA
DUE NOV 11 '80 FA
DEC 1 1980
CANCELLED
FEB 18 1981
DUE FEB 20 '81 FA

92 M33

Plantet, Eugène
La collection de statues du Marquis de Marigny...

DATE	ISSUED TO
MAR 20 '51	Yale Univ. Lib.
MAY 23 '51	Bruce Davies
	REC JUN 1 '51
FEB 27 '52	Bazda-21
	6-0
01 23 5	JACQU FINE
11 11 0	

92 M33

92M33